

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

UNE TOUTE PETITE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉS : UNE DÉTENTE EN
DEUX TEMPS SUITE AUX ACCORDS DE LOCARNO (1924-1929)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
MARC-ANDRÉ DUFOUR

JANVIER 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Tout au long du processus de recherche qui a mené à la rédaction de ce mémoire, le soutien et les encouragements de mes professeurs, amis et collègues se sont avérés d'une importance capitale. Tout d'abord, je veux souligner l'aide exemplaire qui m'a été donnée par mon directeur de recherche, le professeur Andrew Barros, du Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal. Pendant ces deux années de travail, j'ai pu bénéficier de ses conseils éclairés et de son soutien indéfectible. Il a su m'encourager à pousser ma réflexion toujours plus loin, à défendre mes opinions et à simplement me faire confiance. Un grand merci aussi à Pauline Léveillée, dont les conseils méthodologiques m'ont été fort utiles. Lors de mes séjours à Paris, j'ai eu la chance de discuter avec Peter Jackson, professeur à University of Wales Aberystwyth, Jacques Bariéty, professeur émérite à la Sorbonne, et le Colonel Frédéric Guelton, chef du département de l'armée de Terre au Service Historique de la Défense. Je dois aussi témoigner toute ma gratitude à Pierre Pagès et à sa famille, pour m'avoir hébergé et aidé lors de mes séjours à Paris, ainsi qu'à Jeff Mann, pour son hospitalité et ses précieux conseils techniques pendant mon passage aux archives à Berlin. Mes recherches en sol européen ont été grandement facilitées grâce au soutien financier du Bureau de la coopération internationale de l'UQÀM, par le biais de son programme de bourses à la mobilité internationale. Aussi, ma nomination à la bourse du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada m'a permis de me consacrer exclusivement à ma maîtrise pendant l'année 2008-2009. Ensuite, je souhaite remercier mes amis Pierre-Guy Plamondon et Simon Maltais pour la compréhension, l'appui si précieux et l'inspiration qu'ils m'ont fournis pendant les différentes phases de mon projet. Enfin, un merci tout spécial à ma famille qui m'a épaulé, appuyé et encouragé tout au long de mon parcours académique. À Lise, Marcel, Éric, Mylène et Jonathan, votre soutien et votre infinie patience à mon égard m'ont servi de motivation et m'ont permis de mener à terme mon projet de recherche.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	v
RÉSUMÉ	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
1924 : CHANGEMENTS DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE.....	30
1.1 La politique de force française	31
1.2 Les changements du climat européen	35
1.3 La conférence de Londres (16 juillet-16 août 1924).....	40
1.4 Un vent de renouveau à la Société des Nations	45
CHAPITRE II	
1925 : UNE TOUTE PETITE FENÊTRE D’OPPORTUNITÉS.....	52
2.1 Une ouverture pour des négociations de sécurité.....	53
2.2 La mise en place du dialogue franco-allemand.....	67
2.3 La conférence de Locarno (5-16 octobre 1925).....	91
2.4 Les résultats et l’impact des accords de Locarno.....	111
CHAPITRE III	
1926 : LE SOMMET DE LA DÉTENTE ET LE POINT DE NON-RETOUR.....	123
3.1 Une première tentative d’admission de l’Allemagne à la Société des Nations..	125
3.2 La mise à l’épreuve du concert de Locarno	135
3.3 Le retour de l’Allemagne dans le giron européen.....	144
3.4 L’entretien de Thoiry : le sommet de la détente et le point de non-retour.....	149

CONCLUSION.....	160
APPENDICE A MEMORANDUM DE FÉVRIER 1925	166
APPENDICE B MEMORANDUM DE FÉVRIER 1925	168
APPENDICE C PROJET DE NOTE COLLECTIVE.....	170
BIBLIOGRAPHIE.....	171

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AA	Auswärtiges Amt
AN	Archives Nationales
BVP	Bayerische Volkspartei (Parti populaire bavarois)
CMIC	Commission militaire interalliée de contrôle
DDP	Deutsche Demokratische Partei (Parti démocrate allemand)
DNVP	Deutschnationale Volkspartei (Parti national du peuple allemand)
DVP	Deutsche Volkspartei (Parti populaire allemand)
QO	Quai d'Orsay
SDN	Société des Nations
SHD	Service Historique de la Défense
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate allemand)
Zentrum	Parti du centre catholique

RÉSUMÉ

L'étude suivante constitue une analyse historique des possibilités réelles d'une détente dans les relations franco-allemandes à partir du règlement de la question des réparations en 1924 jusqu'au décès de Gustav Stresemann et au krach boursier de 1929. L'examen porte une attention particulière à l'évolution des relations entre la France et l'Allemagne par le biais de l'étroite collaboration qui s'établit graduellement entre leurs ministres des Affaires étrangères Aristide Briand et Gustav Stresemann. Nous avons traité notre sujet à la lumière de l'historiographie des années 1920 et des sources que nous avons recueillies lors de notre parcours archivistique dans les institutions gouvernementales et militaires en France et en Allemagne.

Afin d'appréhender la nature des possibilités offertes dans les relations franco-allemandes, nous avons comparé l'évolution respective de leurs politiques extérieures. Nous avons constaté qu'à partir de 1924, des changements dans la conjoncture internationale font en sorte que la coopération entre les deux pays apparaît désormais nécessaire pour régler les problèmes de l'après-guerre, ce qui pave la voie à l'initiative allemande de sécurité de février 1925. À partir de ce moment, un dialogue franco-allemand va s'établir progressivement, grâce à la collaboration entre les ministres des Affaires étrangères, qui va mener à des succès comme les accords de Locarno et l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations. Toutefois, suite à l'échec d'un règlement global des différends franco-allemands en septembre 1926, la relation de confiance entre les deux ministres va être sérieusement malmenée, empêchant tout nouvel accord aussi important que Locarno jusqu'au décès de Stresemann en 1929.

L'analyse comparative de l'évolution des relations franco-allemandes nous a permis d'apporter une nuance significative au courant d'interprétation le plus important sur l'histoire des années 1920. En effet, nous sommes d'accord sur le fait qu'une détente franco-allemande était bien possible entre 1924 et 1929, mais il s'agit d'un processus en deux temps, avec une césure claire à l'automne 1926, suite à l'échec du règlement de Thoiry. Les possibilités offertes aux ministres changent considérablement suite à cette tentative ratée de solution d'ensemble, sans toutefois qu'elles disparaissent complètement. Nous croyons que l'importance de cet événement est sous-estimée par les historiens, et notre étude tend à démontrer qu'il s'agit en fait d'un point tournant dans les relations franco-allemandes.

Mots clés : Détente franco-allemande, Aristide Briand, Gustav Stresemann, Locarno, Thoiry

INTRODUCTION

Tous les conflits armés, aussi mineurs soient-ils, laissent des traces dans la mémoire de ceux qui les ont vécus. À ce niveau-là, la guerre de 1914-1918 a marqué l'imaginaire collectif du monde entier de façon indélébile, et ce, à plusieurs niveaux. Tout d'abord, par sa durée : il s'est écoulé presque cinquante-deux mois entre la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie et la signature de l'armistice de novembre 1918. Ensuite, par l'étendue des combats : bien que les combats se soient déroulés majoritairement sur le territoire européen, la guerre fait aussi rage en Afrique et en Asie tout comme sur les océans Atlantique et Pacifique. Puis, une guerre d'une telle ampleur nécessite bien sûr un contrôle sans précédent sur le front intérieur autant que sur le front militaire : les concepts de « guerre totale » et « d'union sacrée », qui impliquent la mise en œuvre de toutes les mesures économiques, politiques, industrielles et sociales nécessaires à l'obtention de la victoire face à l'ennemi, font leur apparition parmi les nations belligérantes. Enfin, les conséquences sans précédent d'une guerre aussi longue et dévastatrice frappent l'esprit : les morts, blessés et mutilés se comptent par millions, la destruction matérielle de régions entières (particulièrement en France) nécessitera un effort de reconstruction énorme et la disparition de quatre empires (allemand, austro-hongrois, ottoman et russe) mènera à une redéfinition importante de la carte européenne.

Après un conflit d'une telle envergure, le retour à la paix et à la stabilité est d'une importance capitale pour les populations affligées par le conflit. Au terme de mois de négociations houleuses entre le Premier ministre britannique David Lloyd George, les Présidents du Conseil français Georges Clémenceau et italien Vittorio Orlando ainsi que le président américain Woodrow Wilson, le traité de paix est signé dans la Galerie des glaces de Versailles le 28 juin 1919, l'endroit même où la défaite

française avait été consacrée en 1871.¹ Par ce traité, l'Allemagne est déclarée responsable du déclenchement de la guerre et par conséquent, doit payer des réparations aux puissances victorieuses pour l'ensemble des dommages causés. Au niveau géographique, elle perd certaines portions de territoire qui sont redistribuées à ses voisins : l'Alsace-Lorraine retourne à la France, les cantons de Eupen et de Malmédy à la Belgique, le Schleswig du Nord au Danemark, le Memel à la Lituanie, les Sudètes à la Tchécoslovaquie nouvellement créée et la Pologne reconstituée hérite de la Posnanie et d'une partie de la Haute-Silésie. La Rhénanie sera occupée militairement en trois zones distinctes (Cologne, Coblenz, Mayence) sur une période de quinze ans par les puissances alliées et le bassin de la Sarre sera sous juridiction de la Société des Nations jusqu'à ce qu'un plébiscite sur l'avenir de la région soit soumis à la population sarroise en 1935. Enfin, l'armée allemande se voit réduite à un contingent maximum de cent mille hommes, ne peut plus posséder de chars d'assaut, d'artillerie lourde, de navires de guerre ou d'aviation militaire. Il lui est interdit de reconstituer un Grand État-Major et le recrutement et l'instruction des soldats sont fortement réglementés.² Aux côtés des nombreuses clauses instaurées pour limiter le potentiel allemand, on retrouve aussi la création d'une Société des Nations, organisation internationale de diplomatie qui prend place à Genève et qui accepte dans ses rangs les puissances victorieuses de la guerre et les pays neutres : les pays vaincus sont exclus d'office, mais leur entrée est possible et conditionnelle au respect des dispositions du Traité de Versailles.

Dès la signature du Traité, la nature de son contenu suscite une certaine controverse parmi les différents intervenants de l'époque qui ont participé à son élaboration. Du côté français, le premier ministre Clémenceau croit que « Le principal mérite de cet essai d'une pacification durable est d'avoir cherché, pour la première fois dans l'Histoire, les points fermes d'un établissement de justice envers

¹ Pierre Milza, *Les relations internationales de 1918 à 1939*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 3-4.

² *Ibid.*, p. 13-16.

les peuples [...] Du moins, dans une Europe disloquée, osa-t-il aborder l'entreprise d'une reconstitution générale.»³ Pour sa part, l'économiste anglais John Maynard Keynes, dans son célèbre ouvrage *The Economic Consequences of the Peace*, croit que les vainqueurs ont imposé ce qu'il appelle une « paix carthaginoise » à l'Allemagne : « The Big Three had utterly failed to lay proper foundations for peace, which should have been rational economic foundations. [...] The treaty, and particularly its call for reparations, was not only reducing Germany to servitude for a generation but thereby also eliminating central support of the rest of Europe [...]. »⁴ De son côté, l'ex-chancelier allemand Bernhard von Bülow attaque le Traité dans ses mémoires, affirmant que « Jamais n'a été infligé à un peuple, avec plus de brutalité, une paix aussi accablante et aussi ignominieuse qu'au peuple allemand la paix honteuse de Versailles. Dans toutes les guerres des derniers siècles, des négociations entre vainqueur et vaincu avaient précédé la conclusion de la paix. [...]»⁵

Chez les historiens, les opinions sur le Traité divergent aussi, sans toutefois présenter un caractère aussi diamétralement opposé que chez les contemporains des négociations de paix. Pour Georges-Henri Soutou, le Traité de Versailles est très « lourd », étant donné la multitude de clauses qui touchent à plusieurs aspects de la vie intérieure et extérieure de l'Allemagne. Par contre, il aurait pu être pire encore pour l'Allemagne si les Anglo-Saxons ne s'étaient pas opposés à la remise en cause de l'unité nationale allemande que voulait la France.⁶ Selon Sally Marks, le Traité est à peine adéquat pour la sécurité de la France (s'il est effectivement appliqué) et constitue plutôt une compensation temporaire face à une Allemagne plus puissante

³ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 4.

⁴ Patrick O. Cohrs, *The Unfinished Peace after World War I. America, Britain and the Stabilisation of Europe, 1919-1932*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 20-21.

⁵ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 5.

⁶ Georges-Henri Soutou, « Les Occidentaux et l'Allemagne durant l'entre-deux-guerres », in P. Létourneau et G-H. Soutou (dir.), « Le révisionnisme allemand et les puissances occidentales, 1919-1939 », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, tome 38, no. 2, 2006, p. 169-170.

qui rejette d'emblée le Traité.⁷ L'opinion de Marks peut se résumer ainsi : « While the Versailles Treaty was far from a perfection which could not exist, it was also far from the degree of harshness ascribed to it in Germany and the English-speaking world. »⁸ Pour sa part, John Horne croit que le Traité est basé sur un malentendu fondamental relevant de la façon dont le conflit a pris fin. Pour les puissances alliées et associées, l'Allemagne a été vaincue sur le terrain et donc, se voit déclarée responsable du déclenchement et du déroulement du conflit. À l'opposé, la majorité de l'opinion publique allemande rejette les sanctions imposées par le Traité puisque l'Allemagne n'a pas été vaincue, elle a demandé la conclusion d'un armistice.⁹ Enfin, Zara Steiner considère le Traité comme une paix du vainqueur constituée d'une série de compromis qui ne satisfont plus ou moins personne¹⁰ alors que Walter McDougall refuse de voir le Traité comme un échec puisque selon lui, il n'a jamais été « essayé » : tout le monde le détestait et il était considéré comme inapplicable, ce qui ne donnait pas de raisons à l'Allemagne de coopérer à son implantation.¹¹ Dès lors, si la paix et la stabilité ne peuvent pas provenir de Versailles, il faut les chercher plus loin dans les années 1920, et c'est à partir de 1924 que la situation européenne laisse présager une normalisation des relations franco-allemandes, au cœur des problèmes de l'après-guerre.

D'un point de vue général, l'objectif du mémoire consistera à évaluer les possibilités réelles d'une détente dans les relations franco-allemandes entre 1924 et 1929. L'année 1924 représente le point tournant des années 1920 avec le retour des

⁷ Sally Marks, « The Misery of Victory : France's Struggle for the Versailles Treaty », *Historical Papers*, Vol. 21, No. 1, 1985, p. 120-121.

⁸ Sally Marks, *The Illusion of Peace : International Relations in Europe 1918-1933*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2003, p. 156.

⁹ John Horne, « Demobilizing the Mind : France and the Legacy of the Great War, 1919-1939 », in Vesna Drapac and André Lambelet (eds), *French History and Civilization; Papers from the George Rudé Seminar*, vol. 2 (2009), p. 104-105.

¹⁰ Zara Steiner, *The Lights that Failed. European International History 1919-1933*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 606.

¹¹ Walter A. McDougall, « Political Economy versus National Sovereignty : French Structures for German Economic Integration after Versailles », *Journal of Modern History*, 51, 1979, p. 12.

Anglo-Saxons dans les affaires continentales européennes en raison des travaux du Comité Dawes et de la Conférence de Londres, mais aussi l'arrivée des travaillistes en Grande-Bretagne et du Cartel des Gauches en France, qui va mener aux célèbres discours de Ramsay MacDonald et de Édouard Herriot lors de la Ve Assemblée générale de la SDN en septembre 1924, où Briand se trouve comme délégué français. Ensuite, l'année 1929 rappelle bien sûr la crise économique qui frappe les États-Unis avec le krach boursier du 24 octobre 1929. Or, trois semaines avant la crise, le ministre des Affaires étrangères allemand Gustav Stresemann décède subitement d'une crise cardiaque, mettant ainsi un terme à l'étroite collaboration qu'il entretient avec son homologue français Aristide Briand depuis quatre ans. Dans cette étude, il ne s'agira pas seulement de procéder à l'analyse des récits de l'histoire française et allemande, en récapitulant les événements liés aux négociations entre les deux pays et au rapprochement qui s'ensuit; il sera également question du rôle important joué par la Société des Nations, tant par ses institutions que par le contexte particulier dans lequel se déroule ses sessions. L'étude tentera d'abord de comprendre les positions politiques de la France et de l'Allemagne par rapport aux problèmes qui minent leurs relations pour ensuite s'attarder aux négociations et aux accords qui sont conclus à travers les années, au gré de concessions de part et d'autres et de dures batailles sur la scène politique intérieure : les résistances et les pressions qui sont faites sur les décideurs politiques seront d'un intérêt particulier pour bien saisir le contexte (tant à l'intérieur de leur pays qu'à Genève) dans lequel ils doivent évoluer.

Plus particulièrement, le mémoire analysera l'action des ministres des Affaires étrangères de la France et de l'Allemagne pendant la période ciblée, étant donné leur longévité et leur importance capitale dans le déroulement des négociations franco-allemandes et européennes. De plus, les nombreuses controverses politiques et historiographiques auxquelles ils sont mutuellement associés, au même titre que celles concernant les accords de Locarno, rendent une telle étude d'autant plus pertinente. Du côté français, il s'agit d'Aristide Briand, homme politique ayant œuvré

sur la scène nationale pendant une trentaine d'années (1902-1932). Président du Conseil à onze reprises, il fut aussi ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice au cours de sa longue carrière politique. Orateur coloré, controversé mais persuasif, il a laissé sa marque sur le Quai d'Orsay, qu'il occupa presque sans interruption de 1925 à 1932. Du côté allemand, Gustav Stresemann a été à l'*Auswärtiges Amt* sans interruption de août 1923 jusqu'à sa mort en octobre 1929. Chef du *Deutsche Volkspartei* depuis sa création en 1919, il a été de toutes les coalitions au pouvoir en Allemagne à partir de 1923, étant même chancelier au moment de l'hyperinflation et du putsch raté de Hitler en novembre 1923. Il a dû composer avec l'instabilité parlementaire de Weimar et avec l'opposition farouche des nationalistes allemands pour faire la promotion de sa politique extérieure.

Puisque cette étude tentera de mesurer, de façon juste et exhaustive, les possibilités d'une stabilisation européenne par le biais des relations entre la France, l'Allemagne et la Société des Nations entre 1924 et 1929, nous mettrons l'emphase sur la collaboration entre les ministres Aristide Briand et Gustav Stresemann, qui sont en poste pour la quasi totalité de la période à l'étude. Dans cette relation particulière, les décisions et prises de position respectives des ministres ne sont pas toujours sans équivoque ni ambiguïtés, rendant d'autant plus nécessaire une étude sérieuse. Pour s'acquitter de cette tâche, nous aborderons quatre grands thèmes.

Tout d'abord, il sera important d'évaluer les motivations réelles derrière la volonté, tant du côté français que du côté allemand, de voir l'Allemagne adhérer au Pacte de la Société des Nations. Exclue d'office après la guerre, celle-ci commence à sonder le terrain dès la fin de l'été 1924, suite à l'arrivée au pouvoir du Cartel des gauches et des travaillistes en Angleterre. Quels sont les objectifs de Stresemann lorsqu'il envoie son projet de pacte rhénan en février 1925, qui reprend une partie de la proposition du chancelier Cuno de 1922? Quels avantages l'Allemagne pourrait tirer de sa présence à Genève? Pour sa part, la France ne se montre pas fermée à

l'idée d'accueillir l'Allemagne à la Société des Nations, bien au contraire. Quels bénéfices la France espère-t-elle obtenir de l'arrivée de l'Allemagne à Genève? Quel accueil les ministres des Affaires étrangères Édouard Herriot puis Aristide Briand réservent-ils au pacte rhénan proposé en février 1925 par Stresemann? Considèrent-ils l'ouverture de Stresemann comme une proposition honnête et sincère, ou tente-t-on du côté français d'y trouver des motivations sous-jacentes suspectes? En somme, il s'agira d'établir un portrait des perceptions et des calculs qui poussent le gouvernement allemand à lancer son projet de pacte rhénan et celui de la France à y répondre, pavant ainsi la voie aux négociations qui mèneront aux accords de Locarno.

En lien avec la première interrogation, nous examinerons le rôle et l'importance des « agents extérieurs », à savoir, la SDN, la Grande-Bretagne et les États-Unis, dans les relations franco-allemandes. Du côté français comme du côté allemand, quel est le rôle de États-Unis et de la Grande-Bretagne dans les négociations? Quels sont leurs espoirs par rapport à une contribution des Anglo-Saxons à leur stratégie politique et à l'inverse, quelles sont leurs craintes d'un appui possible des Anglo-Saxons à leur adversaire? Quelle importance doit-on accorder à « l'atmosphère » qui entoure Genève et la Société des Nations? Jusqu'à quel point les rencontres informelles et parfois secrètes qui se tiennent en marge des activités officielles de la SDN peuvent avoir une influence sur les relations franco-allemandes?

En troisième lieu, nous porterons notre attention sur la politique intérieure de l'Allemagne et de la France afin de voir son impact sur les dossiers importants de politique extérieure. Des deux côtés du Rhin, la situation parlementaire ne permet pas une stabilité gouvernementale semblable à celle que l'on retrouve aux États-Unis ou en Angleterre. Dans ce contexte particulier, de quelle marge de manœuvre disposent Briand et Stresemann pour tenter de mener une politique extérieure cohérente et teintée d'un esprit de continuité? Dans l'établissement de leur politique extérieure, à quelles contraintes sont-ils exposés dans leur parlement respectif, que ce soit de la

part des partis d'opposition, de leur propre parti ou dans la constitution même des coalitions? Étant donné l'instabilité gouvernementale et l'importance capitale des questions de politique extérieure qui caractérisent l'époque, est-ce que la présence sans interruption de Briand et de Stresemann aux affaires étrangères de leur pays leur donne un poids supplémentaire dans les décisions gouvernementales?

Enfin, il faudra considérer l'impact de la relation qui s'établit entre Briand et Stresemann au fil des années sur les relations franco-allemandes. De l'accession de Briand au Quai d'Orsay en avril 1925 jusqu'au décès de Stresemann en octobre 1929, les deux ministres se sont retrouvés dans toutes les négociations impliquant les deux pays et ont pu profiter de l'atmosphère de Genève pour tenir des rencontres secrètes, leur réunion à Thoiry en 1926 étant probablement la plus célèbre, pour tenter d'aplanir les difficultés auxquelles ils faisaient face. Est-ce que cette « familiarité » a pu faciliter les compromis qui ont été réalisés entre 1925 et 1929, étant donné l'instabilité politique analogue entre la France et l'Allemagne? À quel point leurs rencontres aux différentes sessions de la SDN, que ce soit au sein des différentes commissions ou en secret, ont fait avancer le processus de détente franco-allemande? Si l'on examine leur relation d'un autre angle, est-ce que la familiarité entre Briand et Stresemann a pu faire naître des attentes particulières dans certaines négociations, comme pour l'évacuation de la Rhénanie?

Sur un sujet tel que les relations franco-allemandes, qui se trouve au cœur de l'évolution européenne de l'entre-deux-guerres et qui conjugue l'histoire française, l'histoire allemande et l'histoire des relations internationales, une historiographie aussi abondante que diversifiée nous précède. Celle-ci est en constante évolution depuis les années 1920 et encore aujourd'hui, de nouvelles interprétations continuent de paraître, ce qui prouve tout l'intérêt et l'importance du sujet à l'étude. La recension des ouvrages qui traitent des années 1920 nous permettra de confronter les thèses avancées par des historiens ayant des horizons et des référents nationaux

différents, ce qui nous permet d'envisager les événements selon différentes perspectives et d'enrichir notre réflexion. De plus, le caractère controversé de l'œuvre de Locarno et de ses principaux architectes (Briand et Stresemann) rend d'autant plus pertinente une analyse comparative des multiples courants d'interprétation, qui ont beaucoup évolué depuis les premiers ouvrages datant du début des années 1930.

Les études scientifiques sur les événements entourant les accords de Locarno ont commencé à paraître dès la fin des années 1920, en raison, entre autres, du décès prématuré de Gustav Stresemann (3 octobre 1929). Les premières biographies de Stresemann datent de 1928-1929 et mettent l'accent sur son évolution politique, sorte de « conversion » qui l'a fait passer de nationaliste annexionniste lors de la Première Guerre mondiale à l'homme de Locarno en 1925¹² et qui explique sa réputation parmi ses partisans de « admired statesman with early European ambitions. »¹³ Par contre, ces présentations élogieuses seront mises à mal par la publication de ses papiers privés en 1932¹⁴, qui coïncide avec la mort d'Aristide Briand (7 mars 1932) et qui sème le doute sur la sincérité de la politique menée par Stresemann. Au centre de la controverse se trouve un document en particulier, la lettre du 7 septembre 1925 que Stresemann envoie au prince héritier de la couronne des Hohenzollern, lettre dans laquelle il explique au *Kronprinz* sa vision de la politique extérieure de l'Allemagne et les moyens qu'il entend utiliser pour y arriver.¹⁵ Selon Stresemann, « Wir müssen den Würger erst vorn Halse haben. Deshalb wird die deutsche Politik, wie Metternich von Österreich wohl noch 1809 sagte, in dieser Beziehung zunächst darin bestehen müssen, zu finassieren und den

¹² Christian Baechler, *Gustave Stresemann (1878-1929) : De l'impérialisme à la sécurité collective*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1996, p. 23.

¹³ Karl Heinrich Pohl, « Gustav Stresemann: New Literature on the Saxon Syndic and Weimar Politician », *Bulletin of the German Historical Institute London*, Vol. XXVI, No. 1, mai 2004, p. 36.

¹⁴ Henry Bernhard (ed.), *Gustav Stresemann. Vermächtnis : Der Nachlass in drei Bänden*, Berlin, Ullstein, 1932.

¹⁵ Christian Baechler, *op. cit.*, p. 23.

grossen Entscheidungen auszuweichen.»¹⁶ L'émoi causé par cette lettre, particulièrement important en France en raison de l'importance du Traité de Versailles, du décès récent de Briand et de la proximité chronologique de la lettre avec les accords de Locarno, remet en cause la relation privilégiée qui unissait Briand et Stresemann : le ministre allemand est désormais perçu comme un politicien à deux visages qui a réussi à bernier Briand.¹⁷ Pour le journaliste français Jules Sauerwein, il n'y a jamais eu de réelle entente entre les deux ministres alors qu'André François-Poncet, qui sera ambassadeur à Berlin pendant les années 1930, dénonce l'hypocrisie et la duplicité de Stresemann.¹⁸

La Deuxième Guerre mondiale et l'arrivée subséquente de la Guerre froide auront un impact marqué sur la façon d'écrire l'histoire des années 1920, tant du côté français que du côté allemand. Du côté français, le traumatisme de la défaite de 1940 va se répercuter sur les interprétations de la politique française de l'entre-deux-guerres en général : les récits du « déclin » seront en vogue pour expliquer la débâcle militaire. Au cœur de ce type d'analyse se trouve la triade déclin-chute-renouveau, inscrite dans la tradition historique française depuis au moins la Révolution française.¹⁹ Cette analyse cyclique de l'histoire explique la chute de 1940 et le renouveau national sous De Gaulle par une longue période de déclin, voire même de décadence, qui afflige les dernières années de la Troisième République : la France est incapable de faire face aux nombreux défis liés à la résurgence de l'Allemagne.²⁰ Du côté allemand, la chute du régime nazi et la séparation du pays en deux régimes

¹⁶ Lettre de Stresemann au Kronprinz du 7 septembre 1925, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 29, Auswärtiges Amt (AA). « Nous devons tout d'abord écarter l'étrangleur. C'est pourquoi la politique allemande, à la manière de Metternich en 1809 en Autriche, doit consister à jouer de finesse et à éviter les grandes décisions. » (Notez que toutes les citations en allemand dans ce mémoire ont été traduites par l'auteur.)

¹⁷ Christian Baechler, *op. cit.*, p. 23.

¹⁸ Jonathan Wright, *Gustav Stresemann Weimar's Greatest Statesman*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 3.

¹⁹ Peter Jackson, « Post-War Politics and the Historiography of French Strategy and Diplomacy Before the Second World War », *History Compass*, 4/5, 2006, p. 870-872.

²⁰ *Ibid.*

idéologiquement antagonistes vont grandement influencer l'écriture de l'histoire et la vision des années 1920. De chaque côté du Rideau de fer, les politiciens vont tenter de s'approprier l'héritage de la République de Weimar pour établir un lien de continuité entre leur Allemagne et les années 1920 : les fondements historiques du socialisme est-allemand et du libéralisme ouest-allemand se trouveront donc au sein de la première république allemande.²¹ La mémoire de Stresemann n'échappera pas à cette confrontation Est-Ouest : l'historien est-allemand Wolfgang Ruge le considère comme le « despised forerunner of the Third Reich »²² alors que, selon l'historien Jonathan Wright, il existait à cette époque une « temptation to promote Stresemann in the early years of the Federal Republic as a pioneer of European unity rather than simply a peaceful Europe of nation states. »²³ L'historien Christian Baechler résume bien les deux tendances historiographiques opposées nées du conflit mondial :

« Pour l'une, Stresemann est un précurseur de la politique européenne et de la démocratie de Bonn et l'on affirme la continuité, par delà le nazisme, entre sa politique de dialogue avec l'ouest et la politique d'Adenauer [chancelier d'Allemagne fédérale de 1949 à 1963]. Pour l'autre tendance, Stresemann est un nationaliste et un monarchiste qui s'est rallié par pur réalisme et par pur opportunisme à la république et à la politique de conciliation, sans rien avoir abandonné de ses convictions d'avant 1918. Certains voient même en lui le maillon d'une continuité menant du *Kaiserreich* et de Ludendorff à Hitler. »²⁴

Les interprétations de la politique de Stresemann connaîtront une nouvelle transformation avec la possibilité pour les historiens de consulter ses papiers privés non publiés à partir des années 1950. Après les éloges des années 1920 et les doutes sur la sincérité des années 1930, les nouvelles analyses produisent un portrait plus nuancé du ministre allemand : on délaisse la conversion brutale ou le statut de grand européen pour présenter Stresemann comme un grand homme d'État et un

²¹ Georges Castellan, *L'Allemagne de Weimar 1918-1933*, Paris, Armand Colin, 1969, p. 8-9.

²² Karl Heinrich Pohl, *loc. cit.*, p. 36.

²³ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 4.

²⁴ Christian Baechler, « La politique de paix de Stresemann : réalisme ou conviction? », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, tome 35, no. 1, 2003, p. 6.

Realpolitiker qui a su s'adapter aux contexte international découlant du Traité de Versailles.²⁵ L'historienne Annelise Thimme décrit Stresemann comme étant déchiré entre une sorte de nationalisme romantique et un réalisme politique imposé à lui par les circonstances politiques de l'époque.²⁶

Un nouveau tournant dans l'analyse des années 1920 survient pendant les années 1970, avec l'ouverture graduelle des archives américaines et européennes. Du côté français, la disponibilité des archives du Quai d'Orsay permet d'étudier, pour la première fois selon Walter A. McDougall, les crises concernant les réparations, la sécurité et l'industrie du point de vue des Français, considérés comme militaristes et intransigeants. Le recul historique, qui sépare les historiens de la Deuxième Guerre mondiale, permet maintenant de voir les années 1920 non pas comme un prélude à la guerre qui s'en vient, mais plutôt dans l'optique de la stabilisation économique et politique de l'après 1914-1918.²⁷ La disponibilité accrue des archives permet de diversifier les angles d'analyse des historiens, qui ne sont plus limités à l'étude de l'histoire nationale, mais qui peuvent envisager des perspectives bilatérales ou européennes, voire transatlantiques.²⁸ Conséquemment, on assiste à une révision de la vision traditionnelle d'une France sur le bord de la chute et paralysée par l'indécision : beaucoup de nouvelles études délaissent le cadre analytique du déclin pour mettre l'emphase sur le rôle des questions financières et industrielles dans la stratégie politique et la diplomatie. En élargissant les frontières de la recherche historique, les historiens soulignent la complexité de l'ordre européen des années 1920 et reconnaissent les difficultés auxquelles les politiciens sont confrontés.²⁹

²⁵ Christian Baechler, *op. cit.*, p. 23.

²⁶ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 4.

²⁷ Walter A. McDougall, *loc. cit.*, p. 5.

²⁸ Jon Jacobson, « Is There a New International History of the 1920s? », *The American Historical Review*, Vol. 88, No. 3 (June 1983), p. 617.

²⁹ Peter Jackson, *loc. cit.*, p. 879

Au même titre que la Deuxième Guerre mondiale et le début de la Guerre froide avaient influencé l'écriture de l'histoire, la fin de la Guerre froide et l'écroulement du système soviétique auront un impact certain sur les historiens. Selon Jacques Bariéty, « La Deuxième Guerre mondiale puis la division de l'Europe et la Guerre froide ont en quelque sorte fixé l'histoire et figé les historiographies, [...]. Depuis 1990, on a vu réapparaître une carte de l'Europe ressemblant fort à celle qui était issue des traités de 1919-1920, et des problèmes que l'on croyait disparus. »³⁰ Ce « dégel » politique consécutif à la fin de la guerre idéologique donne une nouvelle actualité aux années 1920 étant donné certaines similitudes avec la situation d'aujourd'hui, particulièrement dans le cas de l'Europe. La question de l'Union européenne occupe aujourd'hui une place prépondérante dans l'actualité mondiale, ce qui était déjà le cas dans les années 1920 avec le projet d'union fédérale européenne présenté par Briand en septembre 1929.³¹ Pour l'Allemagne, la fin de la Guerre froide signifie avant tout la fin de la division, symbolisée par la chute du Mur de Berlin, et la réunification des deux Allemagnes. Mais plus important encore, l'Allemagne retrouve sa place de nation puissante au centre de l'Europe avec une seule politique extérieure, ce qui n'est pas sans raviver des craintes de velléités hégémoniques chez certains de ses voisins : les derniers souvenirs d'une Allemagne forte au centre de l'Europe renvoyant quasi immédiatement au Troisième Reich.³² En réaction à ces bouleversements internationaux, une multitude d'ouvrages sont parus dans les vingt dernières années, donnant un nouveau souffle à l'étude des années 1920.

Parmi la grande quantité d'ouvrages qui constitue l'historiographie des années 1920, on peut distinguer deux courants d'analyse majeurs. Pour le premier, auquel nous attribuons le nom « d'école des espoirs », il existe de réelles possibilités d'arriver à une paix européenne à la fin des années 1920 : qu'il s'agisse d'une

³⁰ Jacques Bariéty, *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919-1932*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007, p. 14.

³¹ *Ibid.*, p. 14-15.

³² Karl Heinrich Pohl, *loc. cit.*, p. 39.

« fenêtre d'opportunités »³³, d'un « ordre international nouveau »³⁴ ou d'une « nouvelle ère de la diplomatie européenne »³⁵, il y a quelque chose de possible en Europe autour de 1924-1925, et ce, jusqu'à 1929. Pourquoi une telle périodisation et sur quoi repose ces opportunités? Suite à la Première Guerre mondiale, les difficultés de l'établissement de la paix en Europe découlent des relations houleuses entre la France et l'Allemagne, en raison du Traité de Versailles. En effet, l'Allemagne tente autant que possible de résister à l'exécution stricte des clauses du traité mise de l'avant par la France, qui craint toujours pour sa sécurité malgré la victoire de 1918 et qui s'inquiète de la supériorité démographique et industrielle de la République de Weimar.³⁶ Pour Hans Mommsen, « As long as France's security needs had not been adequately addressed, Paris clung tenaciously to its right to impose sanctions on Germany. »³⁷ Cette politique intransigeante française va culminer dans la crise des réparations, qui va mener à l'occupation unilatérale de la Ruhr par les troupes franco-belges en 1923. Cet épisode de la Ruhr va constituer, selon Christian Baechler, le tournant dans la carrière politique de Gustav Stresemann : à ce moment, il comprend la nécessité de dialoguer avec la France et d'éviter toute action qui tendrait à créer une séparation entre les Français et les Anglais. Il réalise que la politique de résistance au Traité de Versailles s'avère inefficace et qu'une possible révision du Traité ne pourrait qu'avoir lieu par le dialogue et de façon pacifique.³⁸ C'est devant le

³³ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 631-632. Ce concept de fenêtre d'opportunités sera repris par la suite par d'autres historiens, dont Raphaëlle Ulrich-Pier dans sa biographie de René Massigli publiée en 2006. Raphaëlle Ulrich-Pier, *René Massigli (1888-1988). Une vie de Diplomate*, Paris, Direction des Archives, Ministère des Affaires étrangères, 2006, vol. 1, p. 234.

³⁴ Peter Krüger, « La diplomatie allemande et l'ordre international nouveau », in Jacques Bariéty, *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919-1932*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007, p. 175.

³⁵ Hans Mommsen, *The Rise and Fall of Weimar Democracy*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1996, p. 181.

³⁶ A. J. P. Taylor, *The Origins of the Second World War*, New York, Simon & Schuster Paperbacks, 2005, p. 40-44; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 610-613; Peter Krüger, *loc. cit.*, p. 176-177; Hans Mommsen, *op. cit.*, p. 197.

³⁷ Hans Mommsen, *op. cit.*, p. 197.

³⁸ Christian Baechler, *L'Allemagne de Weimar 1919-1933*, Paris, Fayard, 2007, p. 265. Voir les biographies de Stresemann écrites par Baechler et Jonathan Wright pour plus de détails. Christian

danger causé par l'évolution de la situation dans la Ruhr qu'un changement dans la politique européenne va se produire.

Pour la plupart des historiens de cette école de pensée, le point tournant qui rend possible une amélioration de la situation européenne se trouve en 1924. Pour Patrick O. Cohrs, ce changement résulte de l'influence déterminante des Anglo-Saxons en réaction à la crise de la Ruhr : la réorientation de la politique américaine et le nouveau mode de coopération anglo-américaine mis en place par le Premier ministre britannique Ramsay MacDonald vont paver la voie au Plan Dawes et à la Conférence de Londres, qui constituent les premiers jalons d'une paix transatlantique.³⁹ Zara Steiner voit dans la participation de la France au processus qui mène à Dawes et à Londres une prise de conscience des politiciens français, qui réalisent que le soutien des Anglo-Saxons leur est nécessaire dans les relations avec l'Allemagne.⁴⁰ Pour sa part, Hans Mommsen voit dans l'adoption du Plan Dawes le début d'une nouvelle ère de la diplomatie européenne, puisqu'une fois la question des réparations réglée temporairement, Stresemann envoie son projet de pacte rhénan qui va devenir, après des mois de négociations, les accords de Locarno.⁴¹ Jacques Bariéty affirme de son côté que le Plan Dawes et la Conférence de Londres de 1924 ont contribué à améliorer la force économique de l'Allemagne face à la France par l'afflux de capitaux américains : tant la France que l'Allemagne étaient sorties ruinées par la guerre, mais l'outil industriel allemand était demeuré intact alors que la France avait subi quatre années de guerre sur son territoire. Dès lors, Stresemann a pu profiter des intérêts financiers américains en Allemagne pour que les États-Unis

Baechler, *Gustave Stresemann (1878-1929) : De l'impérialisme à la sécurité collective*, loc.cit.; Jonathan Wright : *Gustav Stresemann. Weimar's Greatest Statesman*, loc. cit.

³⁹ Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 9-10.

⁴⁰ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 614-616. Voir aussi Peter Krüger, *loc. cit.*, p. 177

⁴¹ Hans Mommsen, *op. cit.*, p. 205-206.

fassent pression sur la France dans les négociations bilatérales.⁴² Enfin, pour Georges-Henri Soutou, l'année 1924 constitue le point tournant de la politique extérieure des années 1920 en France : la victoire du Cartel des Gauches en mai et les résultats de la Conférence de Londres en août font en sorte que la France délaisse sa politique de sécurité unilatérale pour adhérer au concept de sécurité collective, à savoir, assurer sa sécurité en se liant à ses adversaires potentiels par des accords ou traités multilatéraux.⁴³

L'évolution positive de la situation européenne, amorcée en 1924 comme nous venons de le voir, se poursuit en 1925, avec la conclusion des accords de Locarno. Pour A. J. P. Taylor, Locarno constitue le point tournant de l'entre-deux-guerres : sa signature signifie ni plus ni moins que la fin de la Première Guerre mondiale. Il s'agit d'un accord qui est satisfaisant tant pour l'Allemagne, la France et même les deux pays garants (Italie et Grande-Bretagne) : il donne à l'Europe une période d'espoir et de paix grâce à l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations.⁴⁴ Patrick O. Cohrs propose une interprétation semblable, en affirmant que les vrais accords de paix suite à la Première Guerre mondiale ne sont pas les traités signés à Paris en 1919 et 1920, mais plutôt la Conférence de Londres de 1924 et les accords de Locarno d'octobre 1925 : les deux accords dépassent en qualité et en stabilité le Traité de Versailles mais aussi, il s'agit des premiers accords négociés entre les vainqueurs et le vaincu depuis la fin de la guerre.⁴⁵ Peter Krüger abonde dans le même sens, voyant dans les accords de Locarno la deuxième étape du renouveau européen, la première étant le Plan Dawes.⁴⁶ Pour Hans Mommsen, Locarno

⁴² Jacques Bariéty, « La place de la France dans la « *Westorientierung* » de la République de Weimar au cours de sa phase de stabilisation, 1924-1929 », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, 8, 1, 1976, p. 44-47.

⁴³ Jean-Claude Allain, Pierre Guillen, Georges-Henri Soutou et al., *Histoire de la diplomatie française. Tome II. De 1815 à nos jours*, Paris, Éditions Perrin, 2007, p. 317-318.

⁴⁴ A. J. P. Taylor, *op. cit.*, p. 51-57.

⁴⁵ Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 604.

⁴⁶ Peter Krüger, *loc. cit.*, p. 177.

représente un espoir et un « esprit », qui symbolisent le début d'une nouvelle ère d'entente internationale avec l'engagement d'éviter le déclenchement d'une guerre. Toutefois, une lutte tenace entre des intérêts nationaux divergents se cache derrière l'espoir de Locarno, et seul l'avenir pourra montrer s'il existe une possibilité réelle de concilier la volonté française de défendre le statu quo européen et le révisionnisme allemand.⁴⁷ De son côté, Jacques Bariéty affirme que la volonté de négocier était présente tant du côté allemand, parce que Stresemann croit que son pays ne peut pas suivre aucune autre politique extérieure que la négociation pacifique avec la France pour préserver le *Reich* et obtenir la révision du Traité de Versailles, que du côté français, où l'arrivée de Briand au Quai d'Orsay en avril 1925 provoque une certaine réorientation de la politique face à l'Allemagne : le grand dessein de Briand est de consolider la paix européenne par la négociation avec l'Allemagne, voire même par certaines concessions si nécessaire. Cette réorientation de la politique française relève autant de la crainte pour la sécurité que de l'idée que la France n'est désormais plus en mesure de mener une autre politique que celle de la conciliation et du compromis.⁴⁸ Analysant la politique extérieure de Stresemann, Christian Baechler croit que dans sa volonté de rétablir la puissance allemande en Europe, il réalise la nécessité d'agir en coopération étroite avec la France, qui constitue alors la première puissance militaire européenne. Bien au fait de l'importance cruciale accordée à la sécurité en France, Stresemann va envoyer son projet de pacte rhénan à la France, ce qui va éventuellement mener à Locarno et à l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations.⁴⁹ Enfin, selon Georges-Henri Soutou, Briand affirme avec Locarno que la défense de la paix prime sur la défense du statu quo et tente, jusqu'à un certain point, de jouer un double jeu. D'une part, une dynamique de concessions s'instaure dans la relation entre Briand et Stresemann : il est nécessaire pour la France de faire certaines concessions pour soutenir la politique de Stresemann ainsi que la République de

⁴⁷ Hans Mommsen, *op. cit.*, p. 205-206.

⁴⁸ Raymond Poidevin et Jacques Bariéty, *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Paris, Armand Colin, 1977, p. 262-266.

⁴⁹ Christian Baechler, *L'Allemagne de Weimar 1919-1933*, *op. cit.*, p. 265-266.

Weimar, toujours dans un état précaire. Toutefois, Briand cherche aussi à pérenniser le Traité de Versailles : il obtient l'importante garantie britannique qui avait échappé à la France en 1919 et tente d'étendre la couverture de Locarno jusqu'aux frontières orientales de l'Allemagne, ce que refusent les Allemands et les Britanniques.⁵⁰ À la fin de 1925, la coopération franco-allemande est établie sur la base des accords de Locarno. Ces fondations, considérées par certains comme étant fragiles ou instables, sont toutefois bien réelles et permettent aux populations européennes d'espérer la paix et la stabilité.⁵¹

Si certaines divergences concernant le moment exact où les possibilités d'une amélioration des relations franco-allemandes commencent subsistent toujours, il n'en est rien pour la fin. En 1929, avec la crise économique et le décès de Stresemann au mois d'octobre, la fenêtre d'opportunités se ferme. Toutefois, les raisons qui font en sorte que ces deux événements constituent les derniers de cette ère d'espoirs varient d'un historien à l'autre. Pour Zara Steiner, les politiciens qui ont façonné les accords de Locarno sont à la fois réalistes et pragmatiques dans leurs tentatives de faire face aux défis de l'après-guerre, même s'ils n'ont obtenu qu'un succès limité.⁵² Il serait faux d'affirmer que les années 1920 constituent un âge d'illusions où les fondations de la paix sont bâties sur aucune base solide. Au contraire, il s'agit d'un âge d'espoir, bâti sur des fondations certes temporaires et instables, mais qui sont bien réelles : les bases de la reconstruction européenne sont là, mais elles ne durent pas. Personne n'est prêt à garantir le statu quo européen, mais personne non plus n'est en mesure de le défier, ce qui explique l'absence de

⁵⁰ Georges-Henri Soutou, *loc. cit.*, p. 173.

⁵¹ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 631; Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 9-10; Peter Krüger, *loc. cit.*, p. 183; Hans Mommsen, *op. cit.*, p. 205-206; Eberhard Kolb, *The Weimar Republic*, 2^e édition, London and New York, Routledge, 2004, p. 68; Jacques Bariéty, « Aristide Briand et la sécurité de la France en Europe, 1919-1932 », in Stephen A. Schuker (ed.), *Deutschland und Frankreich: Von Konflikt zur Aussöhnung*, Munich, 2000, p. 129-131; Christian Baechler, *L'Allemagne de Weimar 1919-1933*, *op. cit.*, p. 298.

⁵² Zara Steiner, *op. cit.*, p. 614-616.

guerres.⁵³ Pour sa part, Patrick O. Cohrs affirme que la coopération euro-atlantique ouvrait selon lui les meilleures perspectives d'une stabilisation tant de la République de Weimar que de l'Europe en général, mais son succès initial a fait en sorte que les Anglo-Saxons s'y sont désintéressés et n'ont pas été capables de trouver la volonté politique nécessaire pour continuer leur implication avant 1929. Dès lors, l'édifice que l'on tentait de bâtir depuis 1924-1925 n'a pas survécu à la crise de 1929.⁵⁴ Peter Krüger voit dans l'instabilité politique allemande et dans le glissement progressif vers la droite qui s'y produit les causes de l'abandon graduel de la politique de concession et de compromis : avec le décès de Stresemann, Briand perd son partenaire allemand et l'ordre international prend fin.⁵⁵ Enfin, Georges-Henri Soutou attribue l'échec de Locarno à l'indécision de la France, qui n'aura pas su choisir entre la défense ferme du traité ou les concessions ni entre l'entente totale avec les Anglo-Saxons ou l'entente bilatérale avec l'Allemagne.⁵⁶

Face à ce premier courant de pensée, nous considérons que la périodisation qu'ils adoptent rend bien justice aux changements importants qui se déroulent au tournant de 1924-1925 : le règlement des questions de la sécurité française et des réparations permettent à la France et à l'Allemagne d'entamer une politique de conciliation et de coopération au sein de l'Europe, basée sur les accords de Locarno. Le choix de 1929 comme moment final de la période d'opportunités nous apparaît tout à fait justifiable, étant donné l'impact énorme qu'aura le krach boursier sur l'économie européenne et le décès de Stresemann sur la politique allemande. Cependant, à notre avis, la fenêtre d'opportunités qui s'était ouverte au milieu des années 1920 est beaucoup plus courte. En effet, l'échec de l'entretien de Thoiry de septembre 1926 constitue pour nous un point de rupture dans les relations franco-

⁵³ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 631.

⁵⁴ Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 9-10.

⁵⁵ Peter Krüger, *loc. cit.*, p. 183-184. Sur l'impact du décès de Stresemann, voir aussi Christian Baechler, *L'Allemagne de Weimar 1919-1933*, *op. cit.*, p. 298; Gérard Unger, *Aristide Briand : le ferme conciliateur*, Paris, 2005, p. 559-560.

⁵⁶ Georges-Henri Soutou, *loc. cit.*, p. 175.

allemandes puisqu'à partir de ce moment, le momentum qui alimentait la politique de Briand et de Stresemann est stoppé.

Contrairement aux historiens de la première école, ceux de la deuxième, que nous appellerons « l'école des illusions », ne croient pas que les développements survenus dans la deuxième moitié des années 1920 pouvaient permettre une stabilisation de la situation européenne par le biais d'un rapprochement franco-allemand. Ils ne nient pas les efforts déployés par les politiciens de l'époque pour arriver à des résultats positifs, mais ne considèrent pas non plus que les accords, pactes ou traités signés mettaient en place des fondations assez solides sur lesquelles établir une paix durable en Europe.

Pour Sally Marks, il existait, en 1918-1919, des possibilités théoriques pour que l'Allemagne reconnaisse sa défaite et accepte la coexistence avec la Russie soviétique, ce qui aurait pu mener à une paix acceptée de tout le monde. Par contre, une multitude de facteurs ont empêché la concrétisation d'une telle situation : la peur du bolchevisme, la division des Alliés, les mauvais calculs et les préoccupations de la Conférence de Paris en sont quelques uns.⁵⁷ Au lieu de cela, le Traité de Versailles, considéré comme sévère par les Allemands et les Anglo-Saxons, fera naître un sentiment de culpabilité persistant tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne, contribuant ainsi au manque de rigueur dans son application et à son effritement progressif : avec seulement une puissance continentale sur quatre favorable au statu quo hérité de la paix de Versailles (la France), les fondations pour la mise en place d'une paix permanente pendant les années 1920 et 1930 sont tout simplement introuvables.⁵⁸ Par contre, même si les politiciens sont conscients que les fondations de la paix de Versailles manquent de solidité, ils s'efforcent quand même de nourrir leur électorat de faux espoirs et d'illusions de paix : Locarno, Thoiry, le pacte Briand-

⁵⁷ Sally Marks, *op. cit.*, p. 156.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 156-157.

Kellogg, les conférences de la Haye et le concept de la sécurité collective sont autant d'exemples utilisés pour rassurer les populations de la solidité de la paix que l'on est en train d'établir en Europe.⁵⁹ Une des caractéristiques principales de l'Europe de Versailles est l'instabilité, tant politique, économique, sociale et diplomatique. Au niveau politique et social, il faut pratiquement attendre les dictatures pour retrouver un peu de « stabilité ». Au niveau économique, la prospérité qui caractérise la fin des années 1920 repose sur des bases précaires et temporaires, alors qu'au niveau diplomatique, la sécurité collective promue par la SDN s'avère éphémère.⁶⁰

Paul W. Schroeder abonde dans le même sens que Marks en ce qui a trait à l'instabilité européenne. D'après lui, la volonté de la France et de la Grande-Bretagne de prioriser le côté ouest du « problème allemand » d'après-guerre était tout à fait légitime : ils considéraient que ce côté du problème était le plus important, ils étaient les seuls pays ayant la capacité d'agir indépendamment face à l'Allemagne (outre les États-Unis qui se retiraient graduellement d'Europe) et ils croyaient qu'un succès dans la résolution de la situation à l'ouest pourrait influencer positivement ce qui se passait à l'est.⁶¹ Selon lui, la solution est assez facile à trouver, mais difficile à appliquer. L'Europe de l'Ouest doit d'abord assurer sa sécurité face à l'Allemagne par le biais d'accords politique et d'alliances, afin de convaincre cette dernière que tout nouveau conflit qu'elle entreprendrait contre l'ouest se terminerait par une nouvelle défaite allemande. Ensuite, l'Allemagne doit être intégrée politiquement et économiquement au sein de l'Europe de l'Ouest à tel point qu'une rupture avec l'ouest s'avérerait impensable. Enfin, en se basant sur l'intégration allemande et les contraintes qui en découlent, l'Allemagne pourrait prendre la « direction » de la restructuration pacifique de l'Europe de l'Est et des relations avec l'Union

⁵⁹ Sally Marks, *op. cit.*, p. 157.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 158.

⁶¹ Paul W. Schroeder, « The Lights that Failed – and Those Never Lit », *International History Review*, vol. 28, 2006, p. 123-124.

soviétique.⁶² L'argument de Schroeder avec ce plan un peu simpliste n'est pas de montrer que ces actions auraient dues être faites à l'époque, mais plutôt d'insister sur le fait que même si de telles actions ont été envisagées et même tentées dans les années 1920, « under the existing circumstances they could not have been successfully carried out. »⁶³ En effet, la liste des problèmes structurels à régler pour arriver à une reconstruction européenne était très longue, et beaucoup de ces problèmes ne pouvaient pas être résolus par l'action des seuls Européens : la situation unique créée par la Première Guerre mondiale faisait en sorte que l'Europe n'était plus en mesure de se reconstruire par ses seules capacités, et les États-Unis n'étaient pas prêts à coopérer à la paix autant qu'ils l'avaient été pour la guerre.⁶⁴

Pour Jean-Baptiste Duroselle, les événements se déroulant entre 1925 et 1929 peuvent se résumer très simplement : graves erreurs et nobles illusions.⁶⁵ En effet, l'historien affirme d'emblée que pendant ces cinq années, « a certain portion of mankind, like those parched travelers in the desert who think they have glimpsed the oasis which will save them, believed the gate to lasting peace was at hand. This, as we now know, was only a mirage. »⁶⁶ Au même titre que les historiens du premier courant, Duroselle considère que l'année 1924 représente un point tournant dans les relations internationales avec l'abandon des politiques brutales d'après-guerre face à l'Allemagne qui va mener aux accords de Locarno.⁶⁷ Par contre, il voit dans ce que certains appellent « l'esprit de Locarno » une tendance à la multiplication d'accords (traités de limitation des armes, pactes de non-agression, pactes d'arbitrage, etc.), signe de la foi grandissante des gens envers les contrats, foi basée sur l'espoir du

⁶² Paul W. Schroeder, *loc. cit.*, p. 123-124.

⁶³ *Ibid.*, p. 124.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 126.

⁶⁵ Jean-Baptiste Duroselle, « Reconsiderations. The Spirit of Locarno : Illusions of Pactomania », *Foreign Affairs*, 50, 4, July 1972, p. 752.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*, p. 752-754.

progrès et de la paix.⁶⁸ Or, le système des traités s'écroule littéralement en 1929, pour plusieurs raisons : rayonnement limité de la SDN, persistance des nationalismes, échec de la politique économique.⁶⁹

Face à cette deuxième école, nous considérons que les tenants de ce courant sous-estiment l'importance des progrès survenus en Europe suite à l'occupation de la Ruhr. Avec le plan Dawes et la Conférence de Londres, l'Allemagne accepte enfin le paiement des réparations, ce qui permet une amélioration du climat politique européen, symbolisée par les discours de MacDonald et Herriot à la SDN en septembre 1924. Par la suite, le succès des négociations qui mènent aux accords de Locarno, qui accordent la garantie de sécurité britannique recherchée par la France depuis 1919, nous donne la preuve que la coopération franco-allemande est possible malgré les problèmes qui restent à régler entre les deux pays. Les fondations de la paix, que Marks considère introuvables sans toutefois définir ce que seraient de telles fondations, se retrouvent pour nous dans la dynamique de coopération qui s'installe graduellement entre les politiciens français et leurs homologues allemands à partir de 1924, et qui va même les mener à envisager une solution d'ensemble à Thoiry en septembre 1926, seulement trois ans après l'épisode de la Ruhr. Nous devons toutefois reconnaître qu'ils ont raison en ce qui concerne l'instabilité qui sévit en Europe après Versailles, particulièrement aux niveaux économique et politique, mais elle n'empêche pas toute chance de progrès ni ne rend illusoire toute tentative d'accords négociés.

Après ce survol des grandes tendances de l'historiographie concernant les réelles possibilités d'une paix européenne par le biais d'une détente dans les relations franco-allemandes, il est maintenant temps d'apporter notre propre contribution. À notre avis, au même titre que les historiens de l'école des espoirs, une détente franco-

⁶⁸ Jean-Baptiste Duroselle, *loc. cit.*, p. 754-758.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 759-763.

allemande était bel et bien possible entre les années 1924 et 1929 : les nombreux changements au sein des relations internationales pendant l'année 1924 ouvraient la porte à une modification du rapport de forces entre l'Allemagne et la France, qui se trouvait au cœur des problèmes européens de l'après-guerre. Avec la contribution des États-Unis et de la Grande-Bretagne, Français et Allemands allaient s'engager sur la voie des négociations, bilatérales ou multilatérales selon les circonstances, pour tenter d'aplanir les difficultés entre les deux pays. Or, à la différence des historiens de la première école, nous mettons un important bémol aux possibilités offertes grâce à la collaboration franco-allemande. En effet, pour nous, la période 1924-1929 doit être séparée en deux parties distinctes, où les possibilités offertes sont de nature différente et où le contexte dans lequel évoluent les ministres Briand et Stresemann change grandement. De 1924 jusqu'à l'automne 1926, la situation internationale et les relations franco-allemandes évoluent de façon constante, de la mise en place de la nouvelle politique française consécutive à la victoire du Cartel des Gauches et de la Conférence de Londres jusqu'aux accords de Locarno et à l'entrée de l'Allemagne à la SDN en septembre 1926. Pendant cette période, la relation de confiance qui s'installe entre Briand et Stresemann permet un dialogue constant entre la France et l'Allemagne : puisque les deux ministres sont disposés à négocier et à collaborer ensemble, ils vont tenter, autant que possible, de s'aider mutuellement à rester en poste, sachant que la chute de l'autre pourrait mettre fin au processus de détente qui a mené à Locarno. À partir de là, la relation privilégiée entre les ministres va mener ceux-ci à établir une diplomatie parallèle par l'intermédiaire de l'universitaire français Oswald Hesnard, qui agit comme homme de confiance de Briand à Berlin. Graduellement, un plan d'aide financière allemande en retour de concessions politiques françaises importantes va s'esquisser en coulisses, laissant même envisager un règlement total des différends franco-allemands. Or, au lendemain de l'arrivée de l'Allemagne à Genève, les ministres Briand et Stresemann se retrouvent en secret à Thoiry pour discuter face à face de ce plan. Cette rencontre, basée sur des négociations qui durent depuis un an par l'entremise de Hesnard, va ébranler

fortement la relation de confiance qui s'était établie entre les ministres, en raison des interprétations contradictoires que vont tirer Briand et Stresemann de cet entretien et de l'échec des pourparlers qui va en résulter. À partir de ce moment, les relations franco-allemandes demeureront bonnes, comme en font foi les accords qui seront signés entre les deux pays jusqu'à la crise de 1929, sans toutefois que la volonté et la confiance qui alimentaient les relations entre Briand et Stresemann leur permettent de réaliser d'autres tours de force comme les accords de Locarno.

Au niveau historiographique, les objectifs de notre mémoire se situent sur deux niveaux. D'une part, nous voulons proposer une interprétation alternative de la période 1924-1929 qui nuance celle de l'école dite « des espoirs » : il existait bel et bien des possibilités réelles d'une amélioration du climat européen par le biais des relations franco-allemandes pendant la période à l'étude, mais il faut les considérer en deux temps. Dans un premier temps, la volonté de régler les problèmes entre la France et l'Allemagne, présente des deux côtés du Rhin, mène à une succession d'accords négociés entre les ministres Briand et Stresemann, qui établissent une relation de confiance entre eux dont l'entrée triomphale de l'Allemagne à Genève en sera la manifestation la plus éclatante. Par contre, cette relation privilégiée sera gravement atteinte par l'échec des pourparlers de Thoiry, qui mettra un frein au momentum qui alimentait les relations franco-allemandes depuis 1924. Dans un deuxième temps, les négociations entre Français et Allemands vont se poursuivre jusqu'en 1929, menant à des succès comme le traité de commerce franco-allemand de 1927 et l'évacuation de la Rhénanie consécutive à la Conférence de La Haye à l'été 1929. Par contre, les négociations sont plus ardues et la politique de coopération entre la France et l'Allemagne devient de plus en plus difficile à défendre, particulièrement du côté allemand. Ensuite, nous voulons démontrer toute l'importance de l'entretien de Thoiry sur l'évolution des relations franco-allemandes pour la fin des années 1920. Tout au long de notre survol de l'historiographie, nous avons remarqué que la plupart des historiens, à l'exception de Jacques Bariéty et de Jon Jacobson, n'abordent peu ou

pas du tout cet épisode des relations franco-allemandes, qui s'avère crucial à notre avis pour comprendre l'évolution de la relation entre Briand et Stresemann jusqu'au décès de ce dernier en octobre 1929. À cette occasion, les deux ministres ont tenté d'arriver à un règlement total et définitif des problèmes hérités principalement de la Première Guerre mondiale, règlement qui, selon Stresemann, « aurait pu apporter à l'opinion publique les satisfactions nationales qui auraient permis à la République de Weimar de s'enraciner. »⁷⁰ Or, à l'inverse, l'échec de Thoiry a miné la relation entre les deux ministres et nuí grandement aux relations franco-allemandes.

Afin d'étoffer notre argument d'une détente franco-allemande en deux temps, construit à partir de notre étude de l'historiographie, nous avons enrichi notre analyse à partir d'un parcours dans les archives politiques françaises et allemandes, ce qui nous permet d'avoir une vision des enjeux, des inquiétudes et des stratégies mises de l'avant des deux côtés du Rhin. Cette abondance de sources nous a permis d'utiliser une approche comparative entre les archives françaises et allemandes, pour tirer le plus d'informations possibles tout en ayant la possibilité de confirmer ou infirmer les versions qui nous sont données sur des sujets controversés, l'entretien de Thoiry étant probablement une des meilleures illustrations des avantages de cette possibilité de contre-interroger les documents d'archives. Du côté français, nos recherches nous ont mené dans trois centres d'archives différents. Au Ministère des Affaires étrangères (Quai d'Orsay), nous avons consulté les documents concernant Locarno, la Société des Nations et les relations franco-allemandes dans les séries Y (International 1918-1945), Z (Grande-Bretagne 1918-1945 et Allemagne 1918-1945) et Société des Nations. De plus, nous avons parcouru les papiers privés (Papiers d'Archives Agents Privés ou PAAP) des principaux acteurs de la politique extérieure française : Aristide Briand, Édouard Herriot, René Massigli et Jacques Seydoux. Ensuite, notre séjour aux Archives Nationales nous a permis de consulter les procès-verbaux de la

⁷⁰ Raymond Poidevin et Jacques Bariéty, *op. cit.*, p. 270.

Commission des Affaires étrangères pour la totalité des années 1920 ainsi que les papiers privés (Archives Privées ou AP) de Alexandre Millerand et de Paul Painlevé. Enfin, lors de notre passage au Service Historique de la Défense, nous avons examiné les papiers privés (série 1K) des maréchaux Foch et Joffre et du général Guillaumat ainsi que les documents des différentes instances militaires en place pendant la Troisième République (Série N). Du côté allemand, toutes nos recherches se sont déroulées à l'*Auswärtiges Amt* de Berlin. Là-bas, nous avons travaillé avec les papiers privés de Gustav Stresemann (*Nachlass Stresemann*) ainsi qu'avec les documents traitant de notre période tirés des fonds *Büro des Reichsministers*, *Büro des Staatssekretärs*, *Politische Abteilung II* et *Referat Völkerbund*.

Grâce à ce parcours d'archives important, nous avons pu étudier des documents qui nous offrent des perspectives différentes sur les événements significatifs. La correspondance diplomatique entre les différents ambassadeurs français et allemands nous permet d'apprécier d'autant plus l'impact et les réactions que provoquent les événements importants qui se déroulent en Europe. Du côté allemand, les papiers privés de Stresemann nous donnent accès, jusqu'à un certain point évidemment, aux pensées du ministre et aux préoccupations qui se trouvent derrière ses choix politiques. Enfin, du côté français, les archives militaires nous donnent un angle d'analyse différent de l'évolution de la situation européenne, étant donné les désaccords souvent fréquents entre les politiciens et les militaires français.

Pour appuyer notre argument d'une détente franco-allemande en deux temps, nous avons divisé le présent mémoire en trois chapitres. Le premier chapitre présentera l'état des relations franco-allemandes au courant de l'année 1924, en mettant l'accent sur les changements qui se déroulent en Europe et qui rendent possible la mise en place d'un dialogue franco-allemand et d'un engouement pour l'entrée éventuelle de l'Allemagne à la Société des Nations : nous verrons les facteurs qui ont mené à la défaite de Poincaré aux élections françaises et l'impact de l'arrivée

au pouvoir des travaillistes et du Cartel des Gauches sur la politique européenne et sur les activités de la SDN.

Le deuxième chapitre sera entièrement consacré à 1925 et aux négociations pour un pacte de sécurité, consécutives à l'envoi du projet de pacte rhénan de Gustav Stresemann. Il s'agira de voir pour quelles raisons et dans quel contexte Stresemann a décidé de prendre l'initiative des négociations et, inversement, quels sont les facteurs qui expliquent la réticence de Herriot et l'enthousiasme de Briand face à ce projet de pacte. Ensuite, nous suivrons les tractations qui ont eu lieu tout au long de l'été, en présentant l'évolution du projet et les obstacles qui se trouvent sur le chemin des Français et des Allemands. Finalement, nous analyserons le déroulement des négociations lors de la Conférence de Locarno et son impact sur les relations franco-allemandes et européennes.

Le dernier chapitre, qui couvre l'année 1926, traitera principalement du long processus qui va mener à l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations et à l'entretien de Thoiry. Nous examinerons d'abord les raisons qui ont provoqué l'échec de l'admission de l'Allemagne à la SDN en mars et les négociations qui se sont mises en branle pour régler l'épineux dossier de l'élargissement du Conseil de la SDN. Ensuite, nous allons observer l'impact de l'entrée de l'Allemagne à la SDN en septembre et du discours inaugural de Briand, qui annonçait pratiquement l'arrivée d'une nouvelle ère dans les relations internationales. Enfin, nous expliquerons pourquoi, selon nous, l'entretien de Thoiry constitue à la fois le sommet de la détente franco-allemande ainsi que son point de non-retour.

Par le biais de cette étude, basée tant sur l'historiographie que sur les archives françaises et allemandes, nous contribuerons à démontrer ce qui a rendu possible une amélioration du climat politique européen à partir de 1924, ce que cette amélioration du climat a permis aux ministres Briand et Stresemann de réaliser dans le sens d'une

détente franco-allemande par le biais de négociations dans un esprit de conciliation, et ce qui a mis un frein important à cette évolution positive au tournant de 1926-1927, sans toutefois empêcher d'autres réalisations importantes avant le décès de Stresemann et la crise économique d'octobre 1929. Ce mémoire propose ainsi une analyse originale de la courte période de stabilité relative qui permet à l'Europe d'espérer la mise en place d'une paix durable et permanente, si peu de temps après la guerre qui se devait d'être la « der des der » pour une génération qui avait été traumatisée par les horreurs de la Grande Guerre.⁷¹

⁷¹ Pierre Milza, *op. cit.*, p. 19.

CHAPITRE I

1924 : CHANGEMENTS DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

L'année 1924 constitue sans contredit le point tournant de la politique européenne de l'immédiat après-guerre : la traditionnelle politique de force française laisse tranquillement la place aux négociations et à la conciliation et l'Allemagne, suite à l'occupation de la Ruhr, se montre de plus en plus disposée à négocier. Pour encadrer les deux ex-ennemis, les États-Unis et la Grande-Bretagne s'impliquent activement et utilisent leur influence pour s'assurer d'aboutir à des accords négociés, qui permettent une amélioration du climat politique européen. Un tel changement de cap par rapport aux années précédentes nécessite de plus amples explications, et c'est à cette tâche que nous allons consacrer ce chapitre.

Nous présenterons d'abord brièvement ce que nous appelons la « politique de force » française, en mettant l'accent sur la stratégie militaire française telle que défendue par le maréchal Foch et sur l'occupation de la Ruhr. Ensuite, nous aborderons les changements politiques qui affectent tour à tour la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France suite aux élections législatives de décembre 1923 et de mai 1924, et l'idée de pacte de sécurité qui circule déjà en France. Nous poursuivrons notre explication en portant notre attention sur la Conférence de Londres, où la question des réparations sera réglée de concert entre les puissances victorieuses et l'Allemagne, qui est invitée officiellement à négocier avec les autres puissances, sur un pied d'égalité, pour la première fois depuis la guerre. Enfin, nous terminerons ce chapitre en étudiant l'effervescence causée à Genève par la présence des premiers ministres britannique et français à la Ve Assemblée générale de la Société des Nations : le discours de MacDonald sur la nécessité de la présence de l'Allemagne à

Genève et celui de Herriot sur le lien important entre les concepts de sécurité, d'arbitrage et de désarmement auront un impact fondamental sur les travaux ultérieurs de la SDN et sur la situation politique européenne. Voyons maintenant en quoi les changements politiques qui se déroulent tout au long de 1924 vont influencer positivement la conjoncture internationale et ainsi, favoriser le rapprochement franco-allemand.

1.1 La politique de force française

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la France hésite quant à la stratégie à adopter face à l'Allemagne, qui tente par tous les moyens de se soustraire aux clauses du Traité de Versailles. Au niveau politique, la stratégie française fluctue considérablement, au gré des gouvernements qui se succèdent. Tout d'abord, le gouvernement d'Alexandre Millerand, face à la mauvaise volonté allemande, décide d'occuper de façon unilatérale Francfort et Darmstadt en avril 1920, malgré l'opposition britannique. Parallèlement, il tente d'établir de nouvelles relations économiques avec l'Allemagne, dans le simple but d'amener celle-ci à exécuter les clauses de Versailles, ce qui s'avérera toutefois un échec.¹ Son successeur, Aristide Briand, revient à une politique basée sur la stricte exécution du Traité, mais avec l'accord britannique cette fois-ci. Dès lors, lorsque les Français entreprennent une deuxième occupation en territoire allemand, cette fois-ci les villes de Duisbourg, Ruhrort et Düsseldorf en mars 1921, ils ont l'assentiment de Londres. Cette nouvelle occupation se veut un moyen de pression pour que le Reich se conforme aux clauses du désarmement et au paiement des réparations, et ça fonctionne : le chancelier Wirth et le ministre des Affaires étrangères Rathenau acceptent de respecter les termes du désarmement et des réparations en mai 1921, mais finiront par les rejeter à nouveau

¹ Jean-Claude Allain, Pierre Guillen, Georges-Henri Soutou et al, *op. cit.*, p. 312-313; Gérard Unger, *op cit.*, p. 410-411.

en novembre.² Le successeur de Briand, Raymond Poincaré, va lui aussi mettre en place une politique différente face à l'Allemagne. À partir de l'été 1922, Poincaré préconise un retour à la politique d'occupation unilatérale en cas de manquements de l'Allemagne : par contre, c'est la région de la Ruhr, le cœur industriel de l'Allemagne, qui ferait les frais de l'occupation. Poincaré met sa politique en application dès janvier 1923, lorsque les troupes françaises et belges pénètrent dans la Ruhr.³ Pour expliquer cette occupation, Poincaré déclare à la Chambre, le 11 janvier 1923, que les Français s'en vont dans la Ruhr pour chercher du charbon, sans plus : si par hasard ils rencontraient des Allemands prêts à négocier, ils ne refuseraient pas la discussion.⁴ La riposte allemande ne tarde pas à venir, puisque dès le 15 janvier, la résistance s'organise face aux occupants, une résistance « passive ». Cette forme de résistance résidait dans l'idée de nuire autant que possible aux forces d'occupation sans recourir aux armes : elle pouvait aller du refus de coopérer avec les autorités jusqu'aux actes de sabotage. Déclenchée spontanément à l'origine, elle devient rapidement sous la direction et le financement du gouvernement allemand, qui subventionne les travailleurs pour qu'ils ne travaillent pas ou qu'ils soient le moins efficaces possible.⁵ C'est donc une épreuve de force qui est engagée entre les gouvernements français et allemand, dans l'espoir de voir l'autre plier en premier.

Au courant de l'été, la situation économique de l'Allemagne se détériore grandement, en raison des coûts élevés de la résistance passive : le chômage et l'inflation sont en hausse et la démoralisation de la population met en danger l'avenir de la jeune République de Weimar. C'est dans ce contexte précis que Gustav

² Jean-Claude Allain, Pierre Guillen, Georges-Henri Soutou et al, *op. cit.*, p. 313-314; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 428-431.

³ Jean-Claude Allain, Pierre Guillen, Georges-Henri Soutou et al, *op. cit.*, p. 316; Pierre Milza, *op. cit.*, p. 61; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 468. Pour plus de détails, voir Stanislas Jeannesson, *Poincaré, la France et la Ruhr, 1922-1924 : histoire d'une occupation*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998, 432p; Conan Fischer, *The Ruhr Crisis, 1923-1924*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 312p.

⁴ Raymond Poidevin et Jacques Bariéty, *op. cit.*, p. 251

⁵ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 223; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 468; Pierre Milza, *op. cit.*, p. 61.

Stresemann devient chancelier et ministre des Affaires étrangères le 13 août.⁶ Celui-ci prend l'initiative et affirme le 2 septembre, dans un discours à Stuttgart, que l'Allemagne est prête à coopérer avec la France si celle-ci est sincère dans ses négociations.⁷ Par contre, Poincaré est fermé à toutes les ouvertures venant de l'Allemagne à moins que celle-ci ne mette fin à la résistance passive. Dès lors, Stresemann tente une autre ouverture : « On 26 September the German chancellor, showing that pragmatic sense and tactical flexibility that marked his subsequent career, gave way, stopping the subsidies to the Ruhr while maintaining most of the other measures of resistance. »⁸ Par contre, Poincaré refuse toujours de négocier tant que toutes les formes de résistance n'ont pas été arrêtées par les Allemands, et l'occupation de la Ruhr se poursuit.

Comparativement aux politiciens qui hésitent face à la politique à adopter pour contrer l'Allemagne, les militaires français n'ont pas ce problème, ils savent sur quel dossier ils doivent concentrer leur énergie : la Rhénanie. Dans une série de notes allant du 28 novembre 1918 au 31 mars 1919, le maréchal Foch affirme toute l'importance que la frontière du Rhin doit avoir dans l'après-guerre, tant pour contrôler le territoire allemand que pour la défense du territoire français :

« L'Europe occidentale, avec ses institutions parlementaires et démocratiques, ne poursuit aucune idée d'annexions, mais si elle veut avoir une Paix assurée vis-à-vis d'une Allemagne animée jusqu'à présent d'un désir incontestable de conquêtes, au mépris des traités les mieux établis, elle ne peut l'attendre que de sûretés matérielles effectives, que des conditions suivantes :

- 1) une frontière naturelle, le Rhin, dont les places seront tenues sur la rive gauche par des contingents alliés;

⁶ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 227-228; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 217.

⁷ Extraits du discours de Gustav Stresemann à Stuttgart, 2 septembre 1923, Politische Abteilung II, Frankreich, Beiheft zu Politik 2 10, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 218.

⁸ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 229. Voir aussi Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 219.

- 2) l'organisation militaire à charges égales de tous les pays à l'ouest du Rhin, avec l'appui éventuel de la Grande-Bretagne. »⁹

Pour Foch, le contrôle de la ligne du Rhin est une garantie à laquelle on doit tenir à tout prix : « La fortune des armes a mis entre nos mains la ligne du Rhin, grâce à un concours de circonstances et à une réunion de forces alliées, qui ne peuvent se reproduire de longtemps. Abandonner aujourd'hui cette solide barrière naturelle [...], c'est, dans le domaine militaire, courir au-devant des plus grands risques.»¹⁰ Dans la note du 31 mars 1919, Foch tente de démontrer que toute garantie de sécurité autre que la mainmise sur la ligne du Rhin s'avèrerait soit inefficace ou prendrait trop de temps à être déployée : la neutralisation des provinces rhénanes n'empêcherait en rien les troupes allemandes, une fois reconstituées, de prendre le contrôle sans péril de la ligne du Rhin et de préparer une attaque face à la France qui, elle, ne dispose d'aucun obstacle naturel pour pouvoir camoufler d'éventuelles manœuvres militaires. De plus, le secours d'un allié, que ce soit l'Angleterre, les États-Unis ou la Russie, ne serait pas suffisant pour contenir l'attaque d'une armée allemande dont le potentiel en hommes est supérieur à celui de la France.¹¹ Foch résume bien sa position en ajoutant que « Si nous ne tenons pas le Rhin d'une façon permanente, il n'y a pas de neutralité, de désarmement, de clause écrite d'une nature quelconque qui puissent empêcher l'Allemagne de se saisir du Rhin et d'en déboucher avec avantage.»¹² Cette fixation du maréchal Foch pour la frontière du Rhin est un élément de continuité de la politique française tout au long des années 1920 : tant et aussi longtemps que la France ne trouve pas de garantie de sécurité qui surpasse en efficacité la mainmise sur la ligne du Rhin, elle doit tout faire pour rester bien en selle en Rhénanie. Toutefois, il ne s'agit pas d'une opinion partagée de tous : elle se limite plutôt aux militaires et à une partie de la droite politique.

⁹ Note du maréchal Foch, 28 novembre 1918, 4N92, Service Historique de la Défense (SHD)

¹⁰ Note du maréchal Foch aux plénipotentiaires des puissances alliées, 10 janvier 1919, 1K129-1, SHD.

¹¹ Note du maréchal Foch, 31 mars 1919, 4N92, SHD.

¹² *Ibid.*

Au tournant de 1923-1924, les troupes françaises sont stationnées dans la Ruhr et en Rhénanie, et Poincaré refuse de négocier avec les Allemands. Toutefois, un vent de changement va souffler sur l'Europe et provoquer des développements favorables à une amélioration du climat politique européen.

1.2 Les changements du climat européen

Au moment où la situation de Stresemann et de l'Allemagne atteint un point critique, en raison de l'occupation de la Ruhr qui se poursuit, des intrigues séparatistes en Rhénanie et des troubles révolutionnaires frappent la Saxe, la Thuringe et la Bavière. En effet, la situation économique difficile dans les territoires occupés de Rhénanie favorise le développement d'un courant séparatiste, alors que l'arrivée des communistes aux gouvernements de Saxe et de Thuringe fait craindre à Stresemann une possible guerre civile avec la Bavière.¹³ Devant cette situation, les États-Unis et la Grande-Bretagne décident de s'impliquer de façon active dans les affaires européennes afin de favoriser un règlement négocié entre la France et l'Allemagne. Pour Patrick O. Cohrs, le retour des Anglo-Saxons représente le « turning-point at which previous British "neutrality" and US aloofness in the face of the Franco-German imbroglio gave way to intervention and active pursuits of European stabilisation. »¹⁴ Face à ce changement important dans la politique anglaise et américaine, la question des motifs derrière une telle intervention se pose d'elle-même : pourquoi maintenant et pas plus tôt? Cohrs nous offre une partie de la réponse :

« By the end of 1923, it was becoming drastically obvious not only in London and Washington that there were not even rudiments of a functioning international system to master the new geo-political and structural challenges that the war had left in its wake. Above all, Anglo-American policymakers

¹³ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 233-237.

¹⁴ Patrick O. Cohrs, *op. cit.* p. 100.

realised that while the resolution of the most pressing problems depended on Weimar Germany's co-operation *and survival*, no ground-rules had been found to engage it or even to preserve its integrity.¹⁵

Pour les Américains et surtout les Britanniques, il fallait d'une part s'assurer de la survie proprement dite de la République de Weimar, aux prises avec des troubles politiques et économiques importants, sans parler de la pression française liée à la Ruhr. Dans le même ordre d'idées, il fallait empêcher la France de se placer en position d'hégémonie politique et économique sur le continent européen, elle qui représentait déjà la première puissance militaire continentale depuis 1919. Dès lors, la stratégie déployée par les Anglo-Américains sera de soutenir l'Allemagne face à la France en travaillant à l'établissement d'un régime de réparations viable et en essayant de renforcer la position des hommes politiques allemands qui se déclaraient prêts à jouer le jeu selon les règles mises en place par Londres et Washington, Stresemann en tête.¹⁶ En effet, Stresemann avait adressé, le 24 octobre 1923, une note à la Commission des réparations affirmant la volonté allemande de recommencer à payer les réparations selon ses moyens, et demandant un examen de ses capacités de paiement. Selon Christian Baechler, « Stresemann prend l'initiative sur le seul terrain possible face au refus de Poincaré de négocier après l'arrêt de la résistance passive. Il se place dans le cadre du traité de Versailles en s'adressant à la Commission des réparations pour réviser. Il espère une intervention des États-Unis et de la Grande-Bretagne. »¹⁷ Le 30 novembre, le jour où Stresemann prend place à titre de ministre des Affaires étrangères dans le nouveau gouvernement centriste de Wilhelm Marx (le gouvernement de coalition qu'il dirigeait ayant été battu par un vote de défiance une semaine auparavant), la Commission des réparations annonce la mise sur pied d'un

¹⁵ Patrick O. Cohrs, *op. cit.* p. 100.

¹⁶ *Ibid.*, p. 604-605; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 232-233.

¹⁷ Christian Baechler, *L'Allemagne de Weimar 1919-1933*, *op. cit.*, p. 189.

Comité d'experts sur le paiement des réparations, dirigé par le banquier américain Charles G. Dawes, dont les travaux s'échelonnent jusqu'en avril 1924.¹⁸

Alors que les travaux du Comité Dawes se mettent en branle, les élections législatives du 6 décembre en Grande-Bretagne mènent à la formation, en janvier 1924, du premier gouvernement travailliste de l'histoire britannique, sous la direction de Ramsay MacDonald. Pour Leopold von Hoesch, nouvellement nommé ambassadeur allemand à Paris¹⁹, l'arrivée au pouvoir des travaillistes constitue une bonne nouvelle pour l'Allemagne. En effet, Hoesch croit que le nouveau Cabinet anglais va travailler à la mise en place d'une atmosphère de conciliation dans les relations entre la France et l'Allemagne :

« Die Grundzüge der Politik Macdonald's, die sich wohl zusammenfassen lassen in die Worte : "Völkerbund, Abrüstung, internationale Konferenz", in schärfsten Widerspruch zu der bisherigen französischen Politik stehen, in einem viel stärkeren Widerspruch als die seinerzeit von dem konservativen Kabinett verfolgten Richtlinien. »²⁰

Hoesch est convaincu que le gouvernement travailliste va prendre l'offensive au niveau des réparations dès le dépôt du rapport du Comité Dawes. À ce moment, la France sera en pleine campagne électorale, et l'ambassadeur ne cache pas ses préférences quant aux résultats des élections françaises : « so bleibt die begründete Hoffnung, dass die französischen Wahlen einen anderen Mann, der nicht so sehr durch seine eigenen Erklärungen belastet und nicht so starrsinnig ist, an die Spitze der Französischen Regierung führen. »²¹ Toutefois, même avant les élections françaises

¹⁸ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 260-261; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 237-240.

¹⁹ Schubert à Köpke, 28 janvier 1924, Politische Abteilung II, Frankreich, Politik 2 10, AA.

²⁰ Hoesch à Auswärtiges Amt, 14 février 1924, Politische Abteilung II, Frankreich, Politik 2 10, AA. « Les traits de base de la politique de MacDonald, que l'on pourrait résumer aux mots : " Société des Nations, désarmement, conférence internationale", se trouvent en vive opposition avec la politique française actuelle, en opposition encore plus forte que pouvait se trouver la politique défendue par le précédent gouvernement conservateur. »

²¹ *Ibid.* « Il est raisonnable d'espérer que les élections françaises vont mener un autre homme, moins accablé par ses propres explications et pas si entêté, à la tête du gouvernement français. »

prévues pour le mois de mai, la politique française commence déjà à changer. Dans une note du 21 février 1924, transmise un mois plus tard par Poincaré au Ministre de la Guerre, l'idée d'un pacte de non-agression réciproque entre les Alliés, l'Allemagne et ses voisins orientaux (Pologne et Tchécoslovaquie) est envisagé par les Français, dans l'optique d'une garantie collective mise en application en cas d'une attaque individuelle. Par un tel pacte, la France cherche à mettre en place d'autres moyens pour assurer sa sécurité (en complément au Traité de Versailles), mais elle garde bien à l'esprit qu'elle doit éviter de donner l'impression qu'elle souhaite établir sa prédominance sur le continent européen, ce dont la Grande-Bretagne se méfie grandement.²² Par contre, Poincaré est bien conscient de la position de MacDonald concernant la question de la sécurité française : l'Angleterre est peu disposée à entrer dans un quelconque pacte de garantie militaire et considère que le règlement des réparations doit précéder et faciliter celui de la sécurité.²³

Lors des élections législatives françaises du 11 mai, le Cartel des Gauches triomphe, menant le chef du parti radical Édouard Herriot à la tête du gouvernement français et du ministère des Affaires étrangères. Suivant la tradition en place depuis le début des années 1920, il rejette la politique de son prédécesseur et met son empreinte personnelle sur l'orientation de la politique extérieure française. Soutou le décrit de la façon qui suit : « Très méfiant à l'égard de l'Allemagne, mais hostile aux solutions de force et tenu par le programme électoral du Cartel qui comporte l'évacuation de la Ruhr, Herriot va démonter la politique de Poincaré et revenir, au fond, à ce qu'envisageait Briand en janvier 1922, dans de moins bonnes conditions. »²⁴ Du côté allemand, l'élection du Cartel et le départ de Poincaré sont bien reçus par la classe

²² Note des Services de la Direction Politique du 21 février 1924, transmise par Poincaré au Ministre de la Guerre, 29 mars 1924, 7N3531, SHD. Voir aussi la note du 14 avril 1924, 7N3531, SHD.

²³ Discours de Poincaré rapporté dans Hoesch à Auswärtiges Amt, 3 avril 1924, Politische Abteilung II, Frankreich, Politik 2 10, AA.

²⁴ Jean-Claude Allain, Pierre Guillen, Georges-Henri Soutou et al, *op. cit.*, p. 319.

politique, particulièrement par l'ambassadeur Hoesch, qui voit d'énormes possibilités offertes grâce à la victoire de la gauche française :

« [...] Eintritt in Völkerbund unter möglichen Bedingungen kann vielleicht auch später in Frage kommen. Spätere Räumung Rheinlands, die nach Poincaré'scher Politik sozusagen überhaupt nicht mehr in Frage kam, rückt wieder in Bereich Möglichkeit. Kurz gesagt, Traum einer vollständigen Herstellung Souveränität Deutschlands über seine Gebiete kann Gestalt gewinnen. »²⁵

À partir de ce qu'il entend et voit à Paris, Hoesch pousse Stresemann à adopter une politique extérieure qui soit de nature à inspirer confiance en l'Allemagne chez ses voisins et à saisir toutes les opportunités possibles de paix : « By freely adopting a policy of understanding, of peace and of international solidarity there was a real prospect for Germany to regain, if not its old power, at least sovereignty, equal rights, and freedom. »²⁶ En se basant sur les nouvelles qui lui arrivent de Paris par le biais de Hoesch²⁷, Stresemann affirme à la Commission des Affaires étrangères que les changements de gouvernement, autant en France qu'en Grande-Bretagne, ouvrent de nouvelles possibilités diplomatiques pour l'Allemagne : sous Poincaré, il n'y avait plus rien à faire, il fallait seulement espérer son départ et travailler avec son successeur.²⁸

À l'été 1924, la situation européenne présente un portrait passablement différent de celui de la fin de 1923 : les États-Unis sont impliqués dans les affaires

²⁵ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 15 mai 1924, Politische Abteilung II, Frankreich, Politik 2 10, AA. « Il peut même être question, plus tard, d'une entrée à la Société des Nations sous certaines conditions. L'évacuation éventuelle de la Rhénanie, qui n'était plus du tout envisageable sous la politique de Poincaré, revient dans le domaine du possible. En résumé, le rêve d'un rétablissement complet de la souveraineté allemande sur son territoire peut prendre forme. » Voir aussi le télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 5 juin 1924, *loc. cit.*

²⁶ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 283.

²⁷ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 17 juin 1924, Politische Abteilung II, Allgemein, Politik 4 Sicherheitsfrage 1, AA.

²⁸ Discours de Stresemann à l'Auswärtiger Ausschuss, 17 juin 1924, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 270, AA.

européennes, la gauche a pris le pouvoir tant en Grande-Bretagne qu'en France, l'idée d'un pacte de sécurité (qui inclurait l'Allemagne) fait son chemin en France et le Plan Dawes, présenté au mois d'avril, va servir de base de négociations lors de la Conférence de Londres, qui doit décider des modalités d'application du plan. Le climat politique européen s'améliore peu à peu et l'Allemagne peut envisager l'avenir avec optimisme.

1.3 La conférence de Londres (16 juillet-16 août 1924)

À la base de la conférence de Londres, où sera discuté la question du paiement des réparations allemandes, se trouvent les travaux du Comité Dawes, que nous avons brièvement évoqués précédemment. Après quatre mois d'études sur les capacités de paiement de l'Allemagne, le Comité Dawes dévoile ses conclusions le 9 avril 1924. Pour le financier américain Owen D. Young, qui a participé à toutes les délibérations du comité, le rapport constitue « the "irreducible maximum" of what concessions the interested powers could make without risking renewed conflict. »²⁹ En effet, au sein des différentes délégations participant aux travaux, des divergences persistent, à tel point qu'une rupture entre la France et la Grande-Bretagne a failli se produire. Alors que les Britanniques souhaitent régler la crise des réparations au lieu d'en maximiser le montant, les Français, appuyés par les Belges et les Italiens, tentent de soutirer le maximum possible de réparations par le biais d'un accord se conformant à Versailles. Dans cette situation délicate, ce sont finalement les Américains qui agissent en médiateurs et proposent le plan qui devient la seule option possible à la dislocation économique et à une hausse des tensions européennes.³⁰ Ce plan, comparativement aux autres accords sur les réparations mis en place depuis 1919, ne définit pas le montant total que l'Allemagne aura à payer dans l'avenir, ni sur combien de temps seront échelonnés les paiements. Par contre, il met l'emphasis sur les paiements

²⁹ Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 137.

³⁰ *Ibid.*, p. 137-138; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 241.

annuels que l'Allemagne aura à faire : il s'intéresse au montant, aux sources de paiement et à la garantie des annuités pour les années à venir.³¹ Pour l'historien allemand Eberhard Kolb, un tel plan comporterait trois avantages importants pour l'Allemagne. Il remplace tout d'abord les annuités très élevées prévues lors des accords de Londres de 1921 par des montants plus tolérables pour les premières années, ce qui devrait faciliter le paiement de l'Allemagne et indirectement, assainir les relations avec les Alliés. Ensuite, le plan implique un prêt initial à l'Allemagne pour faciliter le paiement de la première annuité, exigée pour le 31 août 1925, lui laissant ainsi une certaine marge de manœuvre financière, d'autant plus que les paiements annuels seront inférieurs à ceux prévus à Londres jusqu'en 1928-1929. Enfin, il met sur pied un organe de contrôle qui va s'occuper des opérations de transfert en définissant précisément quelles sources de revenus seront utilisées, afin de s'assurer de la stabilité du mark allemand.³²

Dévoilé le 9 avril, le rapport Dawes est rapidement adopté par Londres, Washington et Berlin. Du côté allemand, Stresemann considère que par ce plan, « What is now taking place, in this report, is [...] the initiation of Anglo-American world-economic tendencies against French imperialism. »³³ Il apprécie aussi particulièrement que les experts financiers insistent sur le fait que « Germany's economic unity is a cardinal precondition for German payments. »³⁴ En France, Poincaré accepte le plan sans enthousiasme, le considérant comme un mauvais marché pour son pays. Il aurait voulu respecter ses engagements économiques et politiques, c'est-à-dire, laisser les troupes françaises dans la Ruhr jusqu'à ce que l'Allemagne recommence à payer les réparations. L'occupation continua certes, mais tous les leviers de contrôle sur le commerce et les industries des territoires occupés

³¹ Eberhard Kolb, *op. cit.*, p. 62; Stephen A. Schuker, *The End of French Predominance in Europe : The Financial Crisis of 1924 and the Adoption of the Dawes Plan*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1976, p. 181.

³² Eberhard Kolb, *op. cit.*, p. 62-63; Stephen A. Schuker, *op. cit.*, p. 183-185.

³³ Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 138.

³⁴ *Ibid.*, p. 139.

durent être abandonnés.³⁵ Toutefois, après les élections françaises du 11 mai et la victoire du Cartel des Gauches, le nouveau Président du Conseil Édouard Herriot hérite de la tâche de négocier la mise en application du plan Dawes. En effet, certaines clauses du Traité de Versailles devant être modifiées pour permettre l'entrée en vigueur du plan, une conférence internationale sur le sujet devait être appelée et c'est à Londres qu'elle se tiendra, à partir du 16 juillet.³⁶ En préparation à cette conférence, Herriot expose sa position devant les commissions des Finances et des Affaires étrangères, le 4 juillet 1924. Le point le plus important à tenter d'aller chercher à Londres reste, selon Herriot, la garantie de sécurité britannique. Pour ce faire, il évoque l'idée d'un pacte à trois (France, Grande-Bretagne, Belgique), auquel l'Allemagne pourrait ultérieurement adhérer, en plus d'un pacte de non-agression : les deux pactes seraient par la suite incorporés au pacte de la SDN.³⁷ L'espoir que la garantie britannique, que la France cherche depuis le rejet du Traité de Versailles par le Sénat américain, puisse être obtenue à Londres, repose dans la personne de Ramsay MacDonald. En effet, Herriot ne tarit pas d'éloges à l'égard de son homologue britannique : « Nous avons, dans la personne de M. MacDonald, l'homme le plus favorable que nous puissions rencontrer à la solution des problèmes franco-anglais. C'est ma conviction profonde. »³⁸ Pour Herriot, qui est beaucoup trop optimiste à notre avis, le succès de la délégation française dépend exclusivement de l'obtention de cette garantie britannique : advenant le cas contraire, la conférence serait simplement sans objet. Aristide Briand, alors membre de la Commission des Affaires étrangères, renchérit en ajoutant : « Évidemment, ce pacte de garantie doit prédominer sur toutes les autres préoccupations françaises, car il est comme la condition sine qua none de tout le reste. »³⁹

³⁵ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 241-242; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 469-470.

³⁶ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 244; Pierre Milza, *op. cit.*, p. 66-68; Stephen A. Schuker, *op. cit.*, p. 295.

³⁷ Procès-verbal, 4 juillet 1924, Commission des Finances et des Affaires étrangères, C/14762, Archives Nationales (AN); Zara Steiner, *op. cit.*, p. 247-248

³⁸ Procès-verbal, 4 juillet 1924, Commission des Finances et des Affaires étrangères, *loc. cit.*

³⁹ *Ibid.*

Lorsque la conférence de Londres s'ouvre officiellement, le 16 juillet, l'Allemagne n'est pas présente en Grande-Bretagne : la conférence se déroule d'abord entre les Alliés seuls, et une invitation sera par la suite envoyée à l'Allemagne si une entente survient entre les Alliés. Pour Patrick O. Cohrs, trois questions importantes se trouvaient au cœur des travaux de la conférence : l'autorité future de la Commission des réparations et la façon dont seraient sanctionnés les manquements allemands, la participation de l'Allemagne à la conférence et le niveau de reconnaissance internationale qui lui serait attribué ainsi que le calendrier et les modalités d'évacuation de la Ruhr par la France.⁴⁰ Dans la phase « interalliée » de la conférence, qui se déroule du 16 juillet au 2 août, les négociations sont centrées sur la question des sanctions à enclencher en cas de défaut de paiement des Allemands et de l'instance décisionnelle à qui reviendrait la tâche de décider si l'Allemagne se trouve effectivement en faute face aux Alliés. Sur cette question, la France souhaite qu'une instance d'arbitrage demeure en place, que ce soit la Commission des Réparations elle-même (dont la France est en contrôle depuis le retrait américain) ou le comité financier de la SDN, en cas de désaccord au Comité de transfert nouvellement créé. À l'opposé, les banquiers américains impliqués dans les négociations veulent maximiser le rôle du Comité de transfert, afin de réduire l'influence politique de la France.⁴¹ Après d'intenses négociations, un compromis est finalement trouvé le 1^{er} août : « If no unanimity could be reached in the Reparations Commission the ultimate decision would lie with a new panel established under the Dawes scheme, the Transfer Committee. Crucially, reflecting the shift in the postwar power-constellation, it would be headed by a US representative. »⁴² Le représentant attribué à cette tâche sera le financier Parker Gilbert, nommé agent général pour le paiement des réparations.

⁴⁰ Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 157-158.

⁴¹ *Ibid.*, p. 166-167; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 244-245. Pour une étude détaillée des négociations, voir Stephen A. Schuker, *op. cit.*, p. 300-318.

⁴² Patrick O. Cohrs, *loc. cit.*, p. 168.

Suite à ce compromis, les délégations alliées invitent l'Allemagne à se joindre aux travaux en cours pour discuter des modalités de l'application du Plan Dawes. La délégation allemande arrive à Londres le 5 août et la deuxième phase de la conférence débute le lendemain : pour la première fois depuis la fin de la guerre, l'Allemagne participe activement à des négociations avec les puissances alliées.⁴³ Au même titre que pendant la première phase de la conférence, les points de discorde sont nombreux, particulièrement entre la France et l'Allemagne, étant donné que l'essentiel des négociations tourne autour de l'évacuation de la Ruhr et du retour de l'intégrité politique et économique de l'Allemagne. Dans cette situation, les Américains et les Britanniques agissent en quelque sorte comme les médiateurs pour sortir de l'impasse de la Ruhr : l'Allemagne veut obtenir une date d'évacuation totale et définitive de la Ruhr pour accepter l'accord sur les réparations alors que la France souhaite un délai de deux ans pour évacuer, réduit à un an si l'Allemagne répond à toutes les exigences de Dawes de façon prompte.⁴⁴ Pour Cohrs, la réussite des négociations lors de cette deuxième phase dépend d'un double processus :

« Thus, the Ruhr settlement had to reveal how far not only German but also French policymakers had advanced, or been compelled, to accept new international bargaining-rules. No less, it had to show how far the Anglo-American mediators, chiefly MacDonald and Kellogg could not only exert pressure but also provide such rules to expedite this difficult process. »⁴⁵

Après une dizaine de jours de négociations, le protocole final, qui compte en fait quatre accords différents⁴⁶, est signé par les diverses délégations le 16 août 1924. Le

⁴³ Zara Steiner, *op. cit.*, 245; Stephen A. Schuker, *op. cit.*, p. 318-319.

⁴⁴ Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 173; Stephen A. Schuker, *op. cit.*, p. 325-334; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 245.

⁴⁵ Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 173.

⁴⁶ Protocole final de la Conférence de Londres, 16 août 1924, AP 470, vol. 66, AN.

Annexe I : Arrangement entre la Commission des Réparations et le gouvernement allemand (9 août)

Annexe II : Accord entre les Gouvernements alliés et le Gouvernement allemand concernant l'Arrangement du 9 août 1924 entre le Gouvernement allemand et la Commission des Réparations.

Annexe III : Arrangement entre les Gouvernements alliés et l'Allemagne

Annexe IV : Arrangement entre les Gouvernements alliés.

plan Dawes entrera en vigueur au moment où toutes les législations nécessaires auront été adoptées par les pays concernés, particulièrement l'Allemagne. Au niveau de la Ruhr, l'évacuation débutera dans les plus brefs délais et devra être terminée à l'intérieur d'une année. Déjà au moment des négociations, l'impact des accords de Londres est en partie perçu par MacDonald, qui affirme lors de la dernière session plénière : « We are now offering the first really negotiated agreement since the War. [...] This agreement may be regarded as the first Peace Treaty, because we sign it with a feeling that we have turned our backs on the terrible years of war and war mentality. »⁴⁷ Une fois les accords ratifiés non sans difficultés au Reichstag le 29 août, en raison de l'opposition massive au Reichstag que Stresemann réussit à surmonter⁴⁸, l'influence de la Conférence de Londres sur les relations internationales se verra dans l'atmosphère qui entoure la Ve Assemblée générale de la SDN.

1.4 Un vent de renouveau à la Société des Nations

À Londres, les questions des réparations et de l'occupation de la Ruhr ont été réglées par la négociation entre tous les pays concernés, pour la première fois depuis la guerre : cet « esprit de coopération » entre les vainqueurs et les vaincus de 1918 va désormais prendre de l'importance au fur et à mesure que les points de discorde vont être abordés et surmontés, grâce à une volonté commune de régler les problèmes de façon concertée. Cette volonté se transposera dans les projets défendus par la France et la Grande-Bretagne lors de la Ve Assemblée générale de la Société des Nations.

Du côté français, Herriot affirme dès le 22 août qu'il souhaite la tenue d'une conférence sur la question de la sécurité, avec en tête l'évacuation de la zone de Cologne prévue pour janvier 1925, et qu'il entend présenter une version française du

⁴⁷ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 248.

⁴⁸ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 290-292.

projet de pacte d'assistance mutuelle actuellement discuté à Genève.⁴⁹ Pour sa part, MacDonald, dans une lettre privée qu'il envoie au chancelier allemand Marx, évoque son prochain objectif en politique extérieure : « The next piece of work that I should like to accomplish is to get Germany into the League of Nations, and if we could arrange how that is to be done, I should be particularly happy. »⁵⁰ En réponse à cette ouverture britannique, Marx confirme le 30 août la présence du Comte Harry Kessler à Genève, où il assistera aux travaux de la SDN à titre d'observateur non-officiel pour le gouvernement allemand.⁵¹ Au moment où débute la session de septembre, l'opinion internationale se tourne vers Genève, où l'on assiste à une première dans l'histoire de la Société des Nations : les premiers ministres MacDonald et Herriot sont présents pour les travaux et prennent la tête de leur délégation respective.⁵² Profitant de leur présence à Genève, les deux chefs de gouvernement vont prononcer des discours qui auront une grande portée sur le déroulement des relations internationales pour les mois et les années à venir.

Le premier à prendre la tribune est Ramsay MacDonald, le 4 septembre. Il expose tout d'abord la position de l'Angleterre face aux discussions en cours sur la sécurité internationale :

« Nous ne croyons pas que des alliances militaires donneront la sécurité. Nous croyons, au contraire, qu'une alliance militaire, dans un accord visant la sécurité, ressemble au grain de moutarde. Tout petit, au début, il se développe, il croît jusqu'au moment où l'arbre qui en est sorti cache dans son ombre toute la voûte du ciel. [...] Le gouvernement britannique, désireux de remplir à la lettre, jusqu'à la dernière virgule de chaque phrase, toute obligation à laquelle

⁴⁹ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 22 août 1924, Büro des Reichsministers, Frankreich, 7 4, AA.

⁵⁰ Lettre de MacDonald à Marx, 24 août 1924, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 15, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 294;

⁵¹ Télégramme de Marx à Londres, 30 août 1924, Büro des Reichsministers, Völkerbund, 18 3, AA; Christoph M. Kimmich, *Germany and the League of Nations*, Chicago, The University of Chicago Press, 1976, p. 55-56.

⁵² Jean-Michel Guieu, « Genève, 1926 : capitale de la paix? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, No. 12, automne 2001, p. 7; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 380.

il appose sa signature, ne peut pas et ne veut pas mettre sa signature sur un document vague. Si nous devons accepter des obligations et si nous déclarons que nous allons les remplir, nous désirons les connaître exactement. »⁵³

Ensuite, MacDonald insiste sur la nécessité d'universalité de la Société des Nations. Pour pouvoir être efficace et bien remplir son rôle dans la recherche de la paix, l'organisation genevoise doit accueillir en son sein le plus de nations possible et parmi elles, les grandes puissances qui sont présentement absentes : les résultats de la conférence de Londres font penser à MacDonald que l'Amérique rejoindra un jour les rangs de la SDN. Pour la Russie, la situation est un peu différente en raison de l'idéologie révolutionnaire soviétique, mais une évolution de la politique de Moscou est en cours et laisse la porte ouverte à un retour effectif au sein de l'Europe. Enfin, en ce qui concerne l'Allemagne,

« L'Allemagne ne peut demeurer hors de la Société des Nations. S'il m'est permis d'employer une formulé que je ne voudrais pas voir mal interpréter, je dirai que nous ne pouvons pas nous permettre de la laisser hors de la Société. Il ne nous est pas possible de discuter des armements, des conditions de la paix, de la sécurité, des garanties de l'existence des petites nations, il ne nous est pas possible, je le répète, de discuter une seule question, si nous avons au milieu de nous la menace d'un siège vide. »⁵⁴

Pour MacDonald, la question de la sécurité dépend de l'état des armements nationaux et de la mise en place de tribunaux d'arbitrage, qui sont les plus à même de juger qui constitue l'agresseur dans un conflit donné. « Notre intérêt s'attache bien plus à la paix qu'à la création d'un mécanisme de défense. Un mécanisme de défense est facile à constituer, mais en le constituant, craignez de détruire toute chance de paix. »⁵⁵

Le lendemain, c'est au tour de Herriot de prendre la parole devant l'Assemblée. Il affirme d'emblée le lien important qui unit la réduction des

⁵³ Discours de Ramsay MacDonald à la Société des Nations, 4 septembre 1924, 7N3533, SHD.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 478.

armements et la sécurité : c'est au sein même du Pacte de la Société des Nations, à l'article 8, que l'on prévoit la réduction des armements nationaux au niveau minimum compatible avec les impératifs de la sécurité nationale.⁵⁶ Il évoque ensuite avec satisfaction la reconnaissance de l'importance de l'arbitrage, dont il s'est fait le défenseur pendant la Conférence de Londres, par la Grande-Bretagne lors du discours de MacDonald : si la Ve Assemblée générale pouvait reconnaître la notion qu'en cas de conflit, l'agresseur serait celui qui refuse l'arbitrage, le problème de définir l'agresseur ne serait plus important.⁵⁷ Toutefois, « L'arbitrage est nécessaire, il n'est pas suffisant. C'est un moyen, ce n'est pas un but. Il ne répond pas complètement aux intentions de l'article 8 du Pacte, intentions que je rappelle à mon tour : sécurité et désarmement. Pour nous, Français, ces trois termes : arbitrage, sécurité, désarmement, sont solidaires.»⁵⁸ Par rapport à l'entrée éventuelle de l'Allemagne à la SDN, Herriot se fait plus modéré que MacDonald : la France a certes combattu les forces allemandes et son militarisme pendant la guerre, mais elle ne voue pas une haine au peuple allemand ni ne souhaite son malheur. Les conditions d'entrée d'un pays à Genève sont définies par le Pacte de la SDN, et il n'en tient qu'à l'Allemagne de les respecter et de n'exiger ni conditions ni privilèges spéciaux. Herriot reconnaît toutefois l'importance de la Conférence de Londres, où Français et Allemands sont entrés en relation directe et l'Allemagne a accepté de ses obligations de réparations.⁵⁹

Les discours de MacDonald et de Herriot vont avoir une influence tant sur les travaux de cette Ve Assemblée générale que sur l'évolution de la situation internationale. D'une part, la quête de la sécurité française, qui a fait défaut à Herriot lors des négociations à Londres, revient à la surface avec la triade « arbitrage, sécurité, désarmement ». Grâce au soutien britannique en faveur de l'arbitrage, les délibérations vont mener au « Protocole pour le règlement pacifique des différends

⁵⁶ Discours de Édouard Herriot à la Société des Nations, 5 septembre 1924, 7N3533, SHD

⁵⁷ *Ibid*; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 478

⁵⁸ Discours de Édouard Herriot à la Société des Nations, 5 septembre 1924, *loc. cit.*

⁵⁹ *Ibid.*

internationaux », aussi appelé Protocole de Genève.⁶⁰ Selon les termes de l'accord, les signataires s'engagent entre autres à ne pas recourir à la guerre ou à toute autre mesure pouvant être considérée comme agressive envers un autre État, l'essence du protocole étant le règlement pacifique des différends. Advenant qu'un conflit se déclare, l'agresseur serait défini comme celui qui a engagé les hostilités ou qui a violé les clauses du Pacte de la SDN ou du présent Protocole, si la faute commise est évidente. Par contre, dans certains cas bien précis, le simple fait de refuser de soumettre un différend à l'arbitrage constitue un critère suffisant pour désigner l'agresseur.⁶¹ Présenté à l'Assemblée le 1^{er} octobre 1924, le protocole est adopté à l'unanimité par les différentes délégations : il doit maintenant être adopté par les différents gouvernements pour qu'il entre en vigueur. Du côté français, il est signé au début octobre par Briand, qui affirme alors : « Nous disons au monde : il n'est pas admissible que demain la paix soit troublée, il n'est pas admissible qu'il puisse y avoir un problème qui ne soit pas résolu par des voies pacifiques, il n'est pas admissible que par la volonté d'un pays une nouvelle catastrophe comme celle que nous avons traversée [...]. »⁶² Par contre, la défaite des travaillistes aux élections britanniques du 29 octobre provoque le retour au pouvoir des conservateurs, moins favorables que leurs prédécesseurs à l'égard du protocole. Il est toutefois intéressant de souligner que la courte présence du *Labour* à la tête de l'Angleterre aura permis une réorientation de sa politique extérieure et un certain rapprochement avec les Français, ce qui contraste avec 1923.

Outre le protocole de Genève, les discours de MacDonald et de Herriot vont créer un engouement chez les Occidentaux pour la présence de l'Allemagne à Genève. Devant l'effervescence et les nombreuses prises de position qui fusent de partout, l'Allemagne prend l'initiative à la fin de septembre. Dans des

⁶⁰ Protocole de Genève, 1^{er} octobre 1924, PAAP 335 : Papiers privés d'Aristide Briand, vol. 19, Quai d'Orsay (QO).

⁶¹ *Ibid.*; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 380-381.

⁶² Gérard Unger, *op. cit.*, p. 479.

correspondances diplomatiques du 22 et du 23 septembre, l'Allemagne se déclare disposée à une entrée éventuelle à la Société des Nations, quand les circonstances favorables le permettront.⁶³ Une semaine plus tard, soit le 29 septembre, le gouvernement allemand envoie un mémorandum aux dix puissances représentées au Conseil de la SDN pour sonder le terrain par rapport à quatre points importants liés à l'arrivée possible de l'Allemagne à Genève : l'égalité des droits de l'Allemagne à Genève et un siège permanent, la question de la participation aux sanctions en cas de conflit (article 16 du Pacte), le respect des engagements internationaux et l'admissibilité aux mandats coloniaux.⁶⁴ L'Allemagne se déclare prête à demander l'admission à la SDN, mais veut le faire sous certaines conditions. Pour les membres du Conseil, qui répondent un à un en octobre et novembre, l'admission de l'Allemagne et l'octroi d'un siège permanent ne posent pas de problèmes. Par contre, sur les autres questions, ils ne peuvent pas se prononcer puisque les cas soumis par l'Allemagne relèvent de l'autorité de la SDN.⁶⁵ Dans cette optique, Stresemann envoie, le 12 décembre, une note au Secrétaire Général de la Société des Nations, sir Eric Drummond, pour avoir des éclaircissements concernant la position particulière de l'Allemagne face aux obligations liées à l'article 16 du Pacte.⁶⁶

Jusqu'à maintenant, nous avons vu l'ampleur des changements qui ont transformé la situation européenne et internationale depuis la fin de 1923. L'Allemagne, au bord du gouffre à l'automne 1923 en raison de troubles intérieurs et de l'occupation de la Ruhr, se retrouve un an plus tard à négocier librement avec les Alliés et à même songer à adhérer à la Société des Nations, tout ça grâce au règlement

⁶³ Télégramme de Müller à Auswärtiges Amt, 22 septembre 1924, Büro des Reichsministers, Völkerbund, 18 4, AA et Télégramme de Margerie à Paris, 23 septembre 1924, 7N3530, SHD.

⁶⁴ Mémorandum du gouvernement allemand, 29 septembre 1924, Série SDN, Sous-série 1B, vol. 52, QO; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 57-60.

⁶⁵ Bülow à Schubert, 21 novembre 1924, Referat Völkerbund, Deutschland 8, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 60-61.

⁶⁶ Note de Stresemann à sir Eric Drummond, 12 décembre 1924, Büro des Reichsministers, Beiheft zu 18 5, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 60-61.

de la question des réparations par le Plan Dawes et la Conférence de Londres. Pour la France, les changements sont aussi nombreux. La politique de force de Poincaré et la chambre « bleu horizon », surnommée ainsi en raison de la présence massive de vétérans de la guerre au Parlement, ont laissé leur place à la conciliation de Herriot et au Cartel des Gauches. L'accord sur les réparations, que nous considérons comme défavorable à la France mais qui constitue peut-être le maximum de concessions qu'elle pouvait espérer, assure une stabilité dans les paiements allemands et permet la mise en place d'un dialogue avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Symbolisant l'amélioration du climat européen, la présence de MacDonald et de Herriot à Genève donne l'impulsion à deux projets qui promettent de faciliter le règlement des tensions européennes de façon pacifique : le protocole de Genève et l'entrée de l'Allemagne à la SDN. Par contre, avant que ces deux entreprises ne portent fruit, les Européens ont d'autres soucis à régler : l'évacuation de la première zone rhénane (Cologne) doit se faire en janvier 1925, si les puissances alliées considèrent que l'Allemagne a satisfait à toutes les clauses de désarmement. De plus, les élections allemandes du 7 décembre n'ont pas donné aux parlementaires un Reichstag propice à une coalition évidente, et les négociations pour la formation du prochain gouvernement sont longues et ardues.

CHAPITRE II

1925 : UNE TOUTE PETITE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉS

Si l'année 1924 a constitué, pour le ministre Stresemann, « seit dem Jahre 1918 das erste Jahr der Nachkriegszeit »¹, 1925 représente pour nous le début d'une période d'une vingtaine de mois où les possibilités d'une détente européenne sont bien réelles. En effet, la mise en place d'un dialogue franco-allemand, consécutif aux nombreux changements qui ont transformé le climat politique en 1924, permet d'espérer une baisse des tensions et une amélioration des relations européennes, au cœur desquelles se trouve le « problème allemand » depuis la fin de la guerre. Dès avril 1925, avec le retour de Briand au Quai d'Orsay, une relation privilégiée va s'installer graduellement entre les ministres des Affaires étrangères français et allemand, permettant ainsi le début de pourparlers qui vont s'échelonner sur des mois et mener aux accords de Locarno, un des symboles les plus marquants de la détente européenne.

Dans ce chapitre, nous allons analyser les différentes étapes de la mise en place du dialogue franco-allemand, les motifs qui poussent tant les Français que les Allemands à s'investir dans une politique de concertation et de conciliation et l'impact que le rapprochement des ex-ennemis va avoir sur le climat politique européen. Pour ce faire, nous aborderons tout d'abord le contexte particulier auquel Stresemann est confronté au début de 1925, en raison de la non-évacuation de la première zone rhénane par les troupes d'occupation alliées et de la crise politique qui sévit en Allemagne, pour comprendre ce qui incite le ministre à présenter son projet

¹ Discours de Gustav Stresemann, 30 décembre 1924, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 18, AA. « la première année d'après-guerre depuis 1918 »

de pacte rhénan, point de départ des négociations à venir. Parallèlement, nous étudierons les réactions provoquées par le projet de pacte en France et la position qu'adopte le gouvernement Herriot, jusqu'à sa chute en avril. Ensuite, nous évaluerons l'impact que provoque le retour de Briand au Quai d'Orsay et le momentum qui s'installe dans les négociations bilatérales et trilatérales (avec la Grande-Bretagne) sur le pacte de sécurité, sans toutefois négliger les difficultés intérieures et extérieures que les politiciens ne peuvent pas ignorer. Nous continuerons notre analyse en nous arrêtant plus longuement sur le déroulement et l'évolution des pourparlers qui ont lieu à Locarno du 5 au 16 octobre. Bien que les travaux de Locarno aient été « facilités » par la conférence des juristes qui s'est tenue à Londres un mois plus tôt, certains points problématiques étaient restés en suspens et nécessitaient des négociations directes pour pouvoir les surmonter. Enfin, nous terminerons ce chapitre en présentant les différentes perceptions des accords de Locarno et ses effets, autant symboliques que concrets, sur les opinions publiques et sur les politiciens qui en sont les architectes.

2.1 Une ouverture pour des négociations de sécurité

À la fin de 1924, la situation de l'Allemagne s'est grandement améliorée par rapport à l'année précédente : les troupes franco-belges quittent graduellement la région de la Ruhr suite à la mise en vigueur du Plan Dawes, la Conférence de Londres a permis à l'Allemagne de négocier d'égal à égal avec les puissances alliées et on souhaite même son entrée prochaine à la Société des Nations. Or, bien évidemment, tous les problèmes allemands ne sont pas réglés pour autant. Au tournant de 1924-1925, trois questions retiennent principalement l'attention du ministre Stresemann lorsqu'il prend l'initiative au niveau diplomatique : l'idée d'un pacte de sécurité entre les Alliés, la possibilité que la zone de Cologne (première zone rhénane) ne soit pas évacuée comme prévu le 10 janvier 1925 et la crise parlementaire au Reichstag.

Pour les politiciens français, la recherche de garanties de sécurité complémentaires à celles de Versailles revient sporadiquement au cœur des discussions. Comme nous l'avons vu précédemment², l'idée d'un pacte de sécurité, d'abord entre les Alliés puis élargi à l'Allemagne, circule toujours en France. Dans la note du 4 août 1924, qui passe en revue les garanties de sécurité prévues dans le traité de paix, celles qui sont encore en opération en 1924 et celles que l'on pourrait implanter pour compléter Versailles, les raisons qui motivent la recherche d'un tel pacte de sécurité sont bien expliquées. Dès 1919, le rejet du traité de paix par le Sénat américain avait rendu caduques les garanties d'assistance militaire britannique et américaine, la première étant subordonnée à la deuxième. Aussi, lors des négociations de paix, les négociateurs américains et britanniques croyaient que le développement de la Société des Nations allait un jour permettre à celle-ci d'assurer la sécurité française, mais ils étaient bien conscients que ça prendrait un certain temps.³ Pour pallier à cette lacune, le premier ministre britannique David Lloyd George proposa de faire revivre le traité d'assistance militaire en 1922 et un projet de pacte d'assistance mutuelle fut présenté à la Société des Nations la même année par les délégations alliées, sans toutefois qu'un des deux projets aboutissent à quelque chose de concret.⁴ Relancée sous Poincaré et reprise par Herriot, qui en a fait son objectif prioritaire lors de la Conférence de Londres, la recherche de la garantie britannique occupe une place importante dans les calculs politiques français : « Le Gouvernement français considère que la conclusion d'un pacte de ce genre [pacte de garantie] avec le Gouvernement britannique constituerait un élément essentiel de cette garantie complémentaire qui est nécessaire à la France. »⁵ Pour la France, il s'agirait d'un pacte défensif dans l'optique d'offrir un front commun franco-britannique, voire

² Voir, par exemple, Poincaré au Ministre de la Guerre, 29 mars 1924, *loc. cit.*, ou le procès-verbal, 4 juillet 1924, Commission des Finances et des Affaires étrangères, *loc. cit.*

³ Note, sans auteur (Laroche?), 4 août 1924, 7N3531, SHD; Pierre Milza, *op. cit.*, p. 28-30; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 183.

⁴ Note, sans auteur (Laroche?), 4 août 1924, *loc. cit.*; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 208-209; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 460-462.

⁵ Note, sans auteur (Laroche?), 4 août 1924, *loc. cit.*

anglo-franco-belge, advenant une agression allemande. Aux côtés de ce pacte, il faudrait aussi conclure des accords similaires avec les autres nations alliées, voisines de l'Allemagne, pour compléter un système d'alliances qui serait placé sous l'égide de la SDN. Une fois le système bien implanté, les différentes nations devraient être prêtes à s'engager réciproquement avec l'Allemagne dans un accord de non-agression, soumis lui aussi au contrôle de la SDN.⁶ Alors que le Protocole de Genève, avec son projet de sécurité collective et d'arbitrage obligatoire, a monopolisé l'attention des politiciens et des militaires français pendant l'automne 1924, le projet de pacte de sécurité a continué à faire son chemin. En effet, dans une communication du 20 janvier 1925, l'ambassadeur français à Londres, Aimé de Fleuriau, relate un entretien sur la sécurité française qu'il a eu avec le nouveau ministre des Affaires étrangères britannique Austen Chamberlain. Selon l'ambassadeur, « cet entretien fait entrevoir la possibilité d'un accord franco-britannique ou franco-anglo-belge coïncidant avec un Protocole de Genève très mitigé que la France et la Grande-Bretagne soutiendraient ensemble à la Société des Nations. »⁷

Parallèlement aux discussions sur un possible pacte de sécurité, la question de l'évacuation de la première zone rhénane par les troupes d'occupation alliées s'avère un enjeu très important pour l'Allemagne. Prévus à la date du 10 janvier 1925 par le Traité de Versailles, l'évacuation de la zone de Cologne dépend toutefois du respect des clauses de désarmement imposées à l'Allemagne par le traité de paix, que la Commission militaire interalliée de contrôle (CMIC) a pour tâche de vérifier.⁸ Lorsque l'ambassadeur anglais à Berlin, Lord d'Abernon, demande au Secrétaire d'État de l'*Auswärtiges Amt* son opinion sur l'évacuation de la zone de Cologne, la

⁶ Note, sans auteur (Laroche?), 4 août 1924, *loc. cit.*; Peter Jackson, « France and the Problems of Security and International Disarmament after the First World War », *The Journal of Strategic Studies*, Vol. 29, No. 2 (April 2006), p. 266-268.

⁷ Fleuriau à Herriot, 20 janvier 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 72, QO.

⁸ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 302; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 389.

réponse de Carl von Schubert est sans équivoque et fait forte impression sur l'ambassadeur :

« Ich erwiderte, dass die Räumungsfrage von ausserordentlicher Bedeutung für uns sei, uugleich bedeutender als die Ruhrfrage. Denn es handeln sich um einen im Vertrage selbst festgesetzten Termin und um eine der wenigen Bestimmungen, die zu unseren Gunsten erlassen sei. Wenn die Zone am 10. Januar nicht geräumt würde, so würde dies derjenigen Opposition in Deutschland eine ungeheuere Stärkung geben, die bisher stets gegen die sogenannte Erfüllungspolitik gekämpft habe. »⁹

Face à l'idée de d'Abernon de concilier l'évacuation de la Ruhr avec celle de la première zone, Schubert pousse l'argument plus loin en affirmant qu'en raison d'une injustice (la Ruhr), les Alliés allaient en commettre une autre en ne respectant pas les termes de leur propre traité.¹⁰ Par contre, pour Hoesch, qui écrit à Schubert de Paris le 8 décembre, les chances que l'évacuation de la première zone se déroule comme prévu le 10 janvier sont nulles : « [...] man sich schwer vorstellen kann, wie die Französische Regierung in einem Monat der hierauf noch gar nicht vorbereiteten öffentlichen Meinung die gleichzeitige Räumung des Ruhrgebiets und der ersten Rheinzone servieren sollte. »¹¹ Suite à la parution d'un rapport préliminaire de la CMIC à Paris, le journal « Matin » du 12 décembre corrobore la position de Hoesch : « d'après les renseignements qui sont actuellement en possession des alliés, une chose est certaine : c'est que la Conférence des Ambassadeurs devra constater que le Reich n'a pas rempli les conditions militaires et qu'il n'y a donc pas lieu jusqu'à

⁹ Schubert à Stresemann, 11 novembre 1924, Büro des Reichsministers, P. A. 4, AA. « Je répliquai que la question de l'évacuation [de la zone de Cologne] est pour nous d'une extrême importance, beaucoup plus importante que l'évacuation de la Ruhr, car elle concerne une date fixée par le Traité lui-même et une des seules dispositions qui soit promulguée en notre faveur. Si la zone n'était pas évacuée le 10 janvier, ça provoquerait un renforcement énorme de l'opposition en Allemagne, qui s'est constamment battue jusqu'à maintenant contre la politique dite "d'exécution". »

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Citation de Hoesch, tirée de Schubert à Stresemann, 11 décembre 1924, Büro des Reichsministers, P. A. 4, AA. « On peut difficilement se figurer comment le gouvernement français pourrait, dans un mois, servir à une opinion publique qui n'est absolument pas préparée l'évacuation simultanée du territoire de la Ruhr et de la première zone rhénane. »

nouvel ordre de modifier l'occupation rhénane. »¹² Pour Stresemann, qui s'adresse à la presse étrangère le 30 décembre, l'évacuation de zone de Cologne relève de l'article 429 du Traité de Versailles, qui stipule que la première zone d'occupation rhénane sera évacuée si l'Allemagne remplit fidèlement les obligations de désarmement qui lui sont imposées : tels sont les termes du traité. Or, selon lui, la formule même de l'article 429 est vague et imprécise puisque l'expression « remplir fidèlement » porte à confusion et nécessite interprétation.¹³ Dès lors, Stresemann affirme que le respect des obligations qui découlent du Traité de Versailles varie selon que l'on fasse partie des vainqueurs ou des vaincus de 1918 : la possibilité que les Alliés refusent d'évacuer la première zone rhénane en constitue un exemple frappant.¹⁴ Malgré les objections de Stresemann, les troupes d'occupation ne quitteront pas Cologne le 10 janvier comme le prévoyait le Traité, les Alliés ayant basé leur décision sur l'avis de la CMIC, qui déclare que l'Allemagne n'a pas respecté ses obligations de désarmement.¹⁵

Alors que la sécurité française et l'évacuation de la Rhénanie occupent l'avant-scène en politique extérieure, la situation précaire au Reichstag accapare l'attention au niveau domestique en Allemagne. En effet, depuis au moins les élections législatives de mai 1924, la configuration des partis politiques rend difficile la constitution d'un gouvernement disposant d'une majorité parlementaire : les deux partis les plus représentés au Reichstag, avec respectivement 100 et 96 sièges, sont le SPD (parti social-démocrate allemand) et le DNVP (parti national du peuple allemand). Or, la distance idéologique entre les deux partis les empêche d'entrer ensemble au gouvernement, laissant ainsi trois types de coalition possibles : la Grande Coalition, qui va du SPD au DVP (parti populaire allemand), la coalition de

¹² Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 12 décembre 1924, Politische Abteilung II, Frankreich, Politik 2 11, AA.

¹³ Discours de Gustav Stresemann, 30 décembre 1924, *loc. cit.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Jean-Claude Allain, Pierre Guillen, Georges-Henri Soutou et al, *op. cit.*, p. 320; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 302; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 389.

droite, qui va du DDP (parti démocrate allemand) au DNVP, et le bloc du milieu, qui va du DDP au DVP mais qui est minoritaire et qui dépend de la tolérance des sociaux-démocrates ou des nationalistes.¹⁶ Après les élections de mai 1924, le gouvernement centriste de Marx est reconduit au pouvoir au début du mois de juin, après des négociations infructueuses avec le DNVP. L'échec des négociations tient en grande partie au Plan Dawes : le gouvernement ne veut pas interrompre les pourparlers qui se déroulent présentement et le DNVP ne veut pas être impliqué de quelque façon que ce soit au plan.¹⁷ Une fois le Plan Dawes adopté à la fin août, grâce à l'appui de la moitié des députés nationalistes, l'entrée du DNVP au gouvernement redevient un sujet de discussion au Reichstag. En effet, Stresemann, à la fin septembre, croit que le parti nationaliste doit maintenant accepter les responsabilités du pouvoir.¹⁸ Pourquoi? Selon Jonathan Wright, « The main reason for Stresemann's new attitude was the desire to protect the coalition, and in particular the DVP, from the kind of attack which the DNVP was able to mount in opposition. [...] Stresemann believed that they would be less trouble as part of the government. »¹⁹

À l'opposé, le chancelier Marx se méfie des nationalistes et croit que leur entrée au gouvernement nuirait aux relations établies sur de nouvelles bases avec la Grande-Bretagne et la France. Toutefois, lorsque le DVP fait la demande formelle d'inclure le DNVP au gouvernement, Marx accepte d'ouvrir des négociations simultanément avec les socialistes et les nationalistes.²⁰ L'entrée en bloc des deux partis les plus représentés au Reichstag dans le gouvernement Marx, pour élargir le Cabinet à gauche et à droite en même temps, ne se réalise pas. Dès lors, les possibilités offertes au chancelier restent les mêmes qu'en mai, mais aucune d'entre elles ne permet de régler le problème : il ne reste donc qu'à provoquer de nouvelles

¹⁶ Robert P. Grathwol, *Stresemann and the DNVP. Reconciliation or Revenge in German Foreign Policy*, Lawrence, University Press of Kansas, 1980, p. 16-17; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 279-281.

¹⁷ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 281-282; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 22-25.

¹⁸ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 290-296; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 55-56.

¹⁹ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 296.

²⁰ Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 55-56; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 296-297.

élections, ce que le Président Ebert va faire après l'échec des négociations entre les partis.²¹ Après le scrutin du 7 décembre, la configuration du Reichstag est très peu modifiée, le SPD et le DNVP gagnant quelques sièges aux dépens des partis extrémistes. Après que le Cabinet ait démissionné le 15 décembre et que Marx ait renoncé à former un nouveau gouvernement, la tâche revient à Hans Luther, ministre des Finances depuis 1923. Après discussion avec les différents chefs de partis, Luther réussit à mettre sur pied une coalition de droite, du *Zentrum* (parti du centre catholique) jusqu'au DNVP.²² La crise politique se termine donc avec la formation du gouvernement Luther, qui reçoit la confiance du Reichstag le 22 janvier 1925 grâce à l'abstention du DDP et malgré le fait que le support du DNVP demeure précaire. Stresemann conserve son poste de ministre des Affaires étrangères, et constitue, selon Lord d'Abernon, « the politician behind the throne ».²³

Face à la menace d'un pacte franco-britannique ou anglo-franco-belge (dirigé contre l'Allemagne) et dans la foulée de la décision des Alliés de ne pas évacuer Cologne le 10 janvier, Stresemann prend l'initiative au niveau diplomatique. Sur les conseils de Lord D'Abernon, qui s'oppose à l'idée d'une alliance entre la Grande-Bretagne et la France, Stresemann décide d'apporter ses propres idées en ce qui a trait à la sécurité européenne. Pour ce faire, il s'inspire de l'offre de garantie de la frontière rhénane que l'ex-chancelier Cuno avait soumise à la France en décembre 1922 et qu'il avait lui-même présentée à Poincaré en 1923.²⁴ En reprenant les grandes lignes du projet Cuno et en l'adaptant aux nouvelles circonstances auxquelles l'Allemagne est confrontée, Stresemann conçoit un projet de pacte de sécurité qu'il

²¹ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 297; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 56; Heinrich A. Winkler, *Histoire de l'Allemagne, XIX-XXe siècle. Le long chemin vers l'Occident*, trad. O. Demange, Paris, Fayard, 2005 [2000], p. 382.

²² Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 60-61; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 300-301; Heinrich A. Winkler, *op. cit.*, p. 382-383.

²³ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 301.

²⁴ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 302; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 62-63.

envoi à Londres le 20 janvier et à Paris le 9 février.²⁵ Dans ce mémorandum, le ministre allemand propose que les puissances intéressées au Rhin (Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie) signent un pacte et s'engagent devant le gouvernement des États-Unis à ne pas se faire la guerre pendant une période dont la durée serait déterminée plus tard. Ensuite, l'Allemagne se déclare prête à conclure un traité d'arbitrage avec la France et avec toute puissance européenne qui le désire, afin de privilégier le règlement pacifique des conflits. Enfin, les signataires pourraient accepter de reconnaître le statu quo territorial sur le Rhin et garantir autant collectivement qu'individuellement le respect des frontières actuelles.²⁶

Devant une telle initiative de la part de l'Allemagne, qui constitue pour nous le premier acte qui va mener à la détente européenne²⁷, il importe de s'interroger sur les raisons qui motivent Stresemann à envoyer son mémorandum. Outre les facteurs circonstanciels, comme la non-évacuation de la zone de Cologne et le risque d'un pacte dirigé contre l'Allemagne, il apparaît nécessaire de pousser notre recherche un peu plus loin en nous attardant aux principes qui dictent la politique étrangère du ministre allemand. À notre avis, depuis la fin de 1923, Stresemann défend une politique extérieure basée en grande partie sur l'exécution du Traité de Versailles.²⁸ Lors de l'épisode de la Ruhr, qui atteint son paroxysme au moment même où il occupe les postes de chancelier et de ministre des Affaires étrangères, il réalise à quel

²⁵ Mémorandum du gouvernement allemand au gouvernement français, 9 février 1925, Politische Abteilung II, Allgemein, Politik 4 Sicherheitsfrage 2, AA. Le texte original du mémorandum et sa traduction française se trouvent en intégrale aux appendices A et B à la fin du mémoire.

²⁶ *Ibid.*; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 302-303.

²⁷ Pour une interprétation semblable, voir Raphaëlle Ulrich-Pier, *op. cit.*, p. 140.

²⁸ Notre position face à la politique extérieure de Stresemann se trouve dans la lignée des travaux de Christian Baechler et de Jonathan Wright. En plus des biographies de Stresemann parues respectivement en 1996 (Baechler) et en 2002 (Wright), voir aussi Christian Baechler, « La politique de paix de Stresemann : réalisme ou conviction? », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, tome 35, no. 1, 2003, p. 5-17, et Jonathan Wright & Julian Wright, « One mind at Locarno? Aristide Briand and Gustav Stresemann », in Steven Casey & Jonathan Wright, *Mental Maps in the Era of Two World Wars*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2008, p. 58-76.

point une politique de résistance face au traité de paix peut être néfaste pour l'Allemagne : il décide donc de mettre fin à la « résistance passive » et lance un appel aux Anglo-Saxons dans l'espoir d'enclencher des pourparlers sur la question des réparations. Par contre, bien qu'il soit en faveur de l'exécution du traité, il souhaite quand même, comme tout nationaliste allemand, la révision de certaines clauses de Versailles, particulièrement celles concernant la situation en Europe de l'Est.²⁹

Comment concilier à la fois le respect et la volonté de changer le traité? Pour Stresemann, l'Allemagne doit d'abord se plier aux exigences du traité de paix pour inspirer la confiance chez les puissances alliées, particulièrement en France, qui est le pays le plus concerné par la situation allemande. En démontrant sa bonne foi et sa volonté de respecter ses engagements, l'Allemagne espère mettre en place un dialogue avec les Alliés afin de rendre possible une forme de coopération européenne, nécessaire et vitale pour les objectifs de révision de Stresemann. Il faut par contre distinguer deux « niveaux » au dialogue qui s'établit graduellement entre les Allemands et les Alliés. D'une part, Stresemann souhaite s'entretenir directement avec les Français sur des questions comme les réparations et la sécurité, qui créent des difficultés entre les deux pays depuis la guerre. Or, au même moment, il tente d'utiliser ses bonnes relations avec les Britanniques et les Américains pour que ceux-ci mettent de la pression sur la France, afin qu'elle accepte de faire des compromis: l'exemple le plus probant est probablement la Conférence de Londres, où la France a dû céder sur plusieurs points afin de sécuriser l'accord sur les réparations.³⁰

Cette politique de révision pacifique s'avère la seule possible pour l'Allemagne dans les circonstances d'après-guerre : en l'absence de forces militaires suffisantes pour tenter quoi que ce soit à l'Ouest comme à l'Est, la conciliation et les

²⁹ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 267-270; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 67.

³⁰ Jacques Bariéty qualifie cette stratégie de négociations à deux niveaux de « génie politique de Stresemann ». Jacques Bariéty, « La place de la France dans la « *Westorientierung* » de la République de Weimar au cours de sa phase de stabilisation, 1924-1929 », *loc. cit.*, p. 44.

négociations constituent les meilleures stratégies. Il ne faut toutefois pas considérer Stresemann comme étant un pacifiste du fait qu'il renonce à faire la guerre pour réaliser ses objectifs. Au contraire, il s'agit plutôt d'une appréciation réaliste des moyens dont dispose l'Allemagne : dans le contexte actuel, une guerre ne pourrait mener qu'à une nouvelle défaite allemande. Dès lors, la recherche de la révision de Versailles doit passer par des moyens pacifiques. Pour expliquer la politique de Stresemann, les historiens A. J. P. Taylor et Robert P. Grathwol font un parallèle intéressant avec la situation de l'Allemagne dans les années qui suivent l'unification allemande. Selon eux, la stratégie de Stresemann ressemble à celle employée par Bismarck après 1871, alors que le chancelier avait renoncé à utiliser de nouveau la force puisque le maintien de la paix servait mieux, à son avis, les intérêts allemands.³¹

De façon générale, l'objectif à long terme de la politique de révision de Stresemann demeure le retour de l'Allemagne au statut de grande puissance européenne.³² Le premier pas à accomplir dans cette direction est de reprendre le contrôle politique et économique du territoire allemand. Dans ce sens, le départ des troupes franco-belges de la Ruhr, consécutif aux accords sur les réparations signés à Londres, représente un premier succès pour Stresemann. L'étape suivante de ce processus doit être l'évacuation de la Rhénanie, et c'est dans cette optique aussi que le projet de pacte rhénan a été envoyé en Grande-Bretagne et en France.

Chez les historiens, les appréciations du mémorandum de février varient selon l'angle sous lequel on analyse le document. Certains historiens le considèrent comme une initiative défensive ou une contre-offensive, pour contrer les développements internationaux défavorables des derniers mois qui pourraient mener à l'isolement

³¹ A. J. P. Taylor, *op. cit.*, p. 51; Robert P. Grathwol, « Gustav Stresemann : Reflections on His Foreign Policy », *The Journal of Modern History*, vol. 45, no. 1, 1973, p.63.

³² Pour une analyse de la politique révisionniste allemande, voir Carole Fink, « German Revisionpolitik, 1919-1933 », *Historical Papers*, Vol. 21, no. 1, 1986, p. 134-145.

diplomatique de l'Allemagne.³³ D'autres, comme Pierre Jardin, présentent le document comme une étape de la politique de Stresemann sur le chemin qui va mener à l'évacuation de la Rhénanie.³⁴ Pour sa part, Hans Mommsen intègre les deux courants précédents au sein de son explication : le mémorandum possède à la fois un aspect défensif, en raison des circonstances défavorables dans lesquelles l'Allemagne se trouve en janvier 1925, et offensif, puisque le processus que Stresemann souhaite enclencher pourrait mener à l'évacuation de la Rhénanie et de la Sarre.³⁵ Enfin, pour Sally Marks, le projet de pacte rhénan représente simplement la meilleure solution trouvée par Stresemann pour espérer l'entrée de l'Allemagne à la SDN sur ses termes, l'échec du pacte de sécurité anglo-franco-belge et l'évacuation de la Rhénanie malgré un rapport négatif de la CMIC et en désarmant le moins possible.³⁶ Au regard des ces différents courants d'analyse, notre position s'apparente à celle de Hans Mommsen : par le mémorandum de février, Stresemann propose une solution au problème de la sécurité française autant pour établir les bases d'un dialogue avec les Alliés qu'en raison de la situation délicate qui résulte de la non-évacuation de la zone de Cologne.

Suite à la remise officielle du mémorandum le 9 février, l'ambassadeur Leopold von Hoesch rend visite à Herriot le 17 pour préciser les grandes lignes de la proposition allemande au Président du Conseil. Par cette initiative, l'Allemagne souhaite qu'un échange de vues, et non pas des négociations effectives, s'enclenche avec les Alliés sur la question de la sécurité. Aussi, l'Allemagne est prête à conclure des conventions d'arbitrage avec la Pologne et la Tchécoslovaquie mais refuse de garantir ses frontières orientales : elle admet toutefois qu'elle n'envisage aucunement

³³ Manfred J. Enssle, « Stresemann's Diplomacy Fifty Years After Locarno : Some recent Perspectives », *The Historical Journal*, vol. 20, no. 4, 1977, p.942; Christian Baechler, *Gustave Stresemann (1878-1929) : De l'impérialisme à la sécurité collective*, *op. cit.*, p. 585; Eberhard Kolb, *op. cit.*, p. 63. Pour Kolb, l'envoi même du mémorandum constitue une preuve que le climat international a changé depuis la mise en application du Plan Dawes.

³⁴ Pierre Jardin, « À l'Est du nouveau? La question des frontières orientales de l'Allemagne à la fin des années vingt », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, tome 38, no. 2, 2006, p. 199.

³⁵ Hans Mommsen, *op. cit.*, p. 198.

³⁶ Sally Marks, *loc. cit.*, p. 129.

l'utilisation de la force pour modifier ses frontières.³⁷ De cette visite, Hoesch retient les quelques éléments qui suivent. Herriot démontre beaucoup d'intérêt pour le projet de pacte rhénan, étant donné qu'il recherche toujours plus de façons pour assurer la sécurité de la France. Aussi, un tel pacte devrait être éventuellement placé sous les auspices de la Société des Nations, à laquelle l'Allemagne aurait adhéré. Enfin, Hoesch est convaincu de la sincérité personnelle de Herriot face à la proposition allemande, mais il tempère son optimisme en rappelant qu'il reste beaucoup de problèmes à régler avant même de pouvoir espérer conclure un tel pacte de sécurité.³⁸

La première réaction officielle de la France face au projet de pacte survient le 20 février, mais il s'agit seulement d'un accusé de réception.³⁹ Par contre, une première étude détaillée du projet de pacte allemand est produite le 26 février.⁴⁰ Dans cette note, l'analyse du mémorandum se fait en trois étapes, dont la disposition n'est pas sans intérêt pour l'historien. La première partie de la note est consacrée aux objectifs qui *pourraient* se trouver derrière l'envoi du mémorandum par l'Allemagne : trouver une solution face au refus des Alliés d'évacuer la zone de Cologne, tenter de s'entendre avec la Grande-Bretagne en ce qui concerne les autres zones d'occupation rhénane, essayer de rendre inutile le contrôle militaire en Rhénanie, se donner du temps pour compléter le relèvement économique et utiliser un règlement négocié avec les Alliés à des fins de politique intérieure.⁴¹ Ensuite, la note présente les précautions à prendre lorsque l'on fait l'analyse des propositions allemandes. La garantie réciproque avancée par l'Allemagne pourrait créer un vent défavorable dans l'opinion publique si un pacte était signé sans préalablement avoir

³⁷ Visite de l'Ambassadeur d'Allemagne au Président du Conseil, 17 février 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 72, QO; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 303-304.

³⁸ Télégramme de Hoesch à Schubert, 17 février 1925, Büro des Reichsministers, P. A. 5, AA.

³⁹ Ministère des Affaires Étrangères de France à l'Ambassade d'Allemagne, 20 février 1925, Politische Abteilung II, Allgemein, Politik 4 Sicherheitsfrage 2, AA.

⁴⁰ Note sur les propositions allemandes, 26 février 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 73, QO.

⁴¹ *Ibid.*

établi une alliance avec la Belgique et la Grande-Bretagne. Cette même garantie ne devrait pas empêcher la France d'utiliser ses prérogatives inscrites dans le Traité de Versailles ou ses obligations relevant du Pacte de la SDN. Il ne faudrait pas que le pacte nuise aux traités entre la France et ses alliés de l'Est (Pologne et Tchécoslovaquie) ni ne facilite l'éclatement d'un conflit germano-polonais ou germano-tchèque, pas plus qu'il ne devrait rendre possible l'Anschluss avec l'Autriche.⁴² Finalement, occupant une infime portion de la note, la dernière partie évoque les avantages que la France pourrait tirer des propositions. La valeur d'un traité signé par la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et peut-être l'Italie serait très grande, tout comme son impact moral. Aussi, accepter un tel pacte ajouterait une autre garantie de sécurité et de paix, alors que le refuser rendrait presque impossible toute alliance avec Londres. Enfin, la renonciation de l'Allemagne au territoire de l'Alsace-Lorraine aurait un effet important sur l'opinion publique française.⁴³

Devant une telle analyse du mémorandum allemand, on peut constater toute la crainte qui habite les diplomates français face à l'Allemagne, particulièrement dans le cas de Herriot, que Georges-Henri Soutou voit comme quelqu'un de « toujours méfiant envers Berlin ».⁴⁴ Les explications de Herriot face au projet de pacte, lors de la séance du 11 mars de la Commission des Affaires étrangères de France, confortent notre position. Après avoir exposé le contenu du mémorandum, il affirme : « L'état d'esprit du gouvernement est le suivant : Il y a de grandes raisons de se méfier. [...] Si l'Allemagne continue à se renforcer, si la démocratie s'y affaiblit encore, l'Allemagne montrera peut-être une certaine arrogance dont déjà elle n'est pas loin [...] »⁴⁵ Il rajoute ensuite : « Je crois donc qu'il faut se méfier beaucoup, regarder d'infiniment près les propositions précises qui pourront nous être faites. [...] Je crois

⁴² Note sur les propositions allemandes, 26 février 1925, *loc. cit.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Jean-Claude Allain, Pierre Guillen, Georges-Henri Soutou et al, *op. cit.*, p. 321.

⁴⁵ Procès-verbal, 11 mars 1925, Commission des Affaires Étrangères, C/14762, AN.

qu'aucun gouvernement ne serait autorisé à ne pas examiner ces propositions [...] »⁴⁶ Outre la méfiance, l'insistance sur l'entrée de l'Allemagne à la SDN constitue une autre facette de la politique de Herriot en regard au mémorandum allemand. Selon Christoph M. Kimmich, le projet de pacte rhénan avait comme objectif, entre autres, de contourner la SDN pour éviter de nuire aux relations entre l'Allemagne et l'URSS. Or, tant Herriot que Chamberlain font de l'arrivée de l'Allemagne à Genève une condition pour la signature d'un éventuel pacte de sécurité.⁴⁷ Dans un discours devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat que Hoesch transmet à Berlin, Herriot présente sa position : « Tout pacte nouveau d'arbitrage ne pourrait être ni une correction forcée, ni une confirmation inutile de ce traité [de Versailles]; il n'en pourrait devenir qu'un complément utile à sa propre sécurité. L'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations reste toujours la condition préalable et essentielle de tout accord définitif. »⁴⁸ À ce moment, l'adhésion de l'Allemagne à la SDN se trouve de nouveau d'actualité, étant donné que la réponse du Conseil à la lettre de Stresemann du 12 décembre 1924 parvient à Berlin le 14 mars.⁴⁹ Par cet envoi, le Conseil se déclare heureux de la démarche entreprise par l'Allemagne et souhaite son admission éventuelle au sein de l'organisation genevoise. Toutefois, l'entrée devrait se faire sans conditions ni privilèges, les modalités d'admission étant fixées dans le Pacte de la SDN. Enfin, sur la question de la participation aux sanctions internationales en cas de conflit (article 16 du Pacte), le Conseil rappelle toute l'importance de cet article pour le bon fonctionnement de l'organisation : on ne peut donc pas permettre à un membre de s'y soustraire. Par contre, la participation des membres est décidée en fonction de leur situation respective, et l'Allemagne aurait pouvoir de décision en tant que membre du Conseil.⁵⁰

⁴⁶ Procès-verbal, 11 mars 1925, *loc. cit.*

⁴⁷ Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 64-65.

⁴⁸ Discours de Herriot rapporté dans le télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 29 mars 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 5, AA.

⁴⁹ Mémorandum du Conseil de la Société des Nations à Stresemann, 14 mars 1925, Büro des Reichsministers, Beiheft zu Völkerbund 18 5, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 65.

⁵⁰ *Ibid.*

À l'hiver 1925, les circonstances auxquelles fait face l'Allemagne poussent Stresemann à envoyer son projet de pacte rhénan, qui cadre très bien dans la stratégie politique qu'il met en place depuis son arrivée au pouvoir. Face à ces propositions, les Français se montrent intéressés mais aussi très méfiants, cherchant sans cesse à percer les arrière-pensées des Allemands. Conditionnel à l'entrée de l'Allemagne à la SDN, le projet de pacte rhénan va mener à des développements importants et se retrouvera à la base des négociations trilatérales (avec la Grande-Bretagne) qui vont s'engager lorsque Aristide Briand revient au Quai d'Orsay en avril 1925.

2.2 La mise en place du dialogue franco-allemand

Avec le mémorandum de février, l'Allemagne se déclarait prête à collaborer au règlement de la question de la sécurité française, qui occupe une place importante dans les débats politiques européens depuis la fin de la guerre. Pour Stresemann, cette initiative constitue une ouverture, un point de départ pour permettre d'entamer des discussions avec la France et la Grande-Bretagne.⁵¹ Du côté français, le gouvernement de Herriot reçoit le projet de pacte rhénan avec un certain intérêt, mais surtout avec une grande méfiance : on cherche d'abord à percer les réelles intentions allemandes et les avantages que l'Allemagne pourrait en retirer avant de regarder les points positifs pour la situation française.⁵² À Londres, où le gouvernement conservateur de Stanley Baldwin s'apprête à rejeter le Protocole de Genève, la proposition allemande est bien accueillie par Chamberlain, qui voit en elle « an appropriate route to peace and security ».⁵³ Malgré cette apparente divergence

⁵¹ Voir Christian Baechler, *Gustave Stresemann (1878-1929) : De l'impérialisme à la sécurité collective*, *op. cit.*, p. 588. Pour Baechler, et nous partageons cet avis, la « méthode » de Stresemann est simple : la discussion mène plus ou moins toujours à l'atteinte d'un compromis.

⁵² Voir Note sur les propositions allemandes, 26 février 1925, *loc. cit.*; Note de Massigli, 6 mars 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 73, QO.

⁵³ Sally Marks, *op. cit.*, p. 71. L'opinion de Chamberlain sur le Protocole et le projet de pacte rhénan est aussi rapportée dans le télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 8 mars 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 5, AA.

d'opinion, les homologues français et britannique s'accordent sur deux points : des négociations avec l'Allemagne ne doivent pas être entreprises avant que celle-ci ne demande l'admission à la Société des Nations et la signature d'un éventuel pacte de garantie ne doit en aucune façon nuire aux prérogatives que les Alliés tiennent du Traité de Versailles.⁵⁴ Toutefois, la position française face au projet de pacte rhénan va considérablement changer avec la chute du gouvernement Herriot et l'arrivée de Briand au Quai d'Orsay, qui va donner le coup d'envoi à des négociations trilatérales de sécurité et permettre la mise en place d'un dialogue constant avec Stresemann, symbole fort et point d'ancrage du rapprochement franco-allemand.

Le 10 avril 1925, le gouvernement de Herriot est renversé au Sénat en raison de la situation financière difficile dans laquelle se trouve la France : la valeur du franc a chuté considérablement depuis le départ de Poincaré et l'impôt sur le capital qu'il songe à proposer, à la suggestion des socialistes, causera finalement sa perte.⁵⁵ Pour Hoesch, la chute du gouvernement est une situation regrettable pour l'Allemagne, étant donné l'amélioration marquée des relations avec la France depuis l'arrivée du Cartel des Gauches. Toutefois, le successeur de Herriot n'étant pas encore connu, l'ambassadeur espère que le futur gouvernement soit lui aussi issu des partis du Cartel.⁵⁶ Après une semaine de tractations entre les différents partis de la gauche, c'est finalement l'ancien Président de la Chambre Paul Painlevé qui forme le nouveau gouvernement français le 17 avril, avec Briand comme ministre des Affaires étrangères.⁵⁷ Pour Briand, c'est un retour au gouvernement, plus de trois ans après sa démission surprise au milieu des négociations de Cannes, où un pacte de garantie

⁵⁴ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 8 mars 1925, *loc. cit.*

⁵⁵ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 483-484; Jacques Bariéty, « Aristide Briand et la sécurité de la France en Europe, 1919-1932 », *loc. cit.*, p. 126; Edward David Keeton, « Economics and Politics in Briand's German Policy, 1925-1931 », in C. Fink, I. Hull & M. Knox (eds.), *German Nationalism and the European Responses, 1890-1945*, Norman, University of Oklahoma Press, 1985, p. 159.

⁵⁶ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 11 avril 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 6, AA.

⁵⁷ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 485; Jacques Bariéty, « Aristide Briand et la sécurité de la France en Europe, 1919-1932 », *loc. cit.*, p. 126.

franco-britannique était discuté. Attaqué de toutes parts par l'opposition et se sentant désavoué par ses propres collègues, Briand avait alors simplement quitté la tribune d'où il s'adressait à la Chambre sur ces mots : « D'autres feront mieux. »⁵⁸

Dès son retour au Quai d'Orsay, Briand annonce les grandes orientations qu'il entend donner à la politique extérieure française, qui va poursuivre le travail commencé par Herriot. Dans un discours à la Chambre du 21 avril, il réaffirme le souci premier de la France depuis la fin de la guerre : la recherche d'une meilleure sécurité. Celle-ci passe tout d'abord par le contact constant avec les alliés et l'importance de ne rien faire sans s'être préalablement mis d'accord avec eux. Ensuite, malgré les critiques qu'elle subit, la Société des Nations procure elle aussi de fortes garanties, dont le droit d'investigation militaire et le soutien des autres nations en cas d'agression non provoquée (article 16 du Pacte).⁵⁹ Par rapport à l'Allemagne, Briand se réjouit qu'elle ait commencé à faire les démarches pour entrer à la SDN, même si elle l'a fait en y mettant des conditions, qui ont été poliment refusées. Selon lui, la discussion entre les nations constitue un aspect important de la diplomatie : il se considère comme un homme de conversation, qui parle volontiers sans nécessairement que ça l'oblige à s'engager à quoi que ce soit.⁶⁰ Il considère tout à fait normal qu'en discutant avec l'Allemagne, celle-ci ne soit pas portée à défendre les intérêts français, mais plutôt qu'elle tente d'utiliser la ruse ou toute son ingéniosité pour tirer le maximum de bénéfices dans des négociations. Dans de tels cas, c'est à la France de ne pas se laisser duper, tout simplement. Ça ne s'avère toutefois pas une raison suffisante pour refuser la conversation.⁶¹ De ce discours de Briand, Hoesch en retire la conclusion suivante : « Im übrigen hervorgeht aus Ausführungen Briands klar, daß er bereit ist, in Sicherheitsfrage mit uns zu sprechen, und daß er außerdem

⁵⁸ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 462.

⁵⁹ Discours de Briand à la Chambre, 21 avril 1925, rapporté dans le télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 22 avril 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 6, AA.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

bestrebt war, durch sehr rücksichtsvolle Fassung seiner Worte Deutschland nicht zu verstimmen.»⁶² Pour sa part, Stresemann se montre satisfait de la nomination de Briand au Quai d'Orsay et réitère la volonté allemande, analogue à celle de la France, de travailler au développement pacifique des relations franco-allemandes.⁶³ C'est sur leur désir commun de régler les problèmes par la discussion que va se bâtir une collaboration sincère entre les deux ministres, qui ouvre les possibilités pour une amélioration sensible des relations entre la France et l'Allemagne.

Avant même d'avoir pu mettre en action les principes de sa politique extérieure, Briand doit, tout comme Stresemann, faire face à un défi diplomatique de taille dès la fin avril. En effet, suite à la mort du Président Friedrich Ebert le 28 février 1925, l'Allemagne se retrouve en campagne électorale présidentielle, quelques semaines seulement après l'envoi du mémorandum de février.⁶⁴ Pour Stresemann, le défi est de trouver un candidat présidentiel qui serait favorable au maintien de la politique extérieure actuelle et qui n'inspirerait pas la méfiance hors de l'Allemagne : il refuse donc de soutenir la candidature du démocrate Otto Gessler, qu'il considère trop près du Général von Seeckt, ce qui causerait des problèmes dans les pourparlers avec la France. Son soutien va finalement à Karl Jarres, membre du DVP, qui récolte 38% des voix au premier tour, ce qui est toutefois insuffisant pour remporter l'élection : un deuxième tour est donc nécessaire.⁶⁵ Alors que le SPD, le DDP et le *Zentrum* se rallient à la candidature de l'ex-chancelier Wilhelm Marx pour le deuxième tour, les nationalistes se tournent vers le maréchal Hindenburg et Jarres se retire de la course. Dès lors, Stresemann se trouve devant un dilemme : s'opposer à Hindenburg et risquer de briser la coalition (le DNVP étant au gouvernement depuis

⁶² Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 22 avril 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 6, AA. « D'ailleurs, il ressort clairement des exposés de Briand qu'il est prêt à discuter de la question de la sécurité avec nous, et qu'il s'efforçait de pas fâcher l'Allemagne en étant prévenant dans le choix de ses mots »

⁶³ Stresemann à de Margerie, 24 avril 1925, Politische Abteilung II, Frankreich, Politik 2 12, AA.

⁶⁴ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 307; Heinrich A. Winkler, *op. cit.*, p. 383.

⁶⁵ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 307-308; Heinrich A. Winkler, *op. cit.*, p. 385.

janvier) ou soutenir la candidature du maréchal malgré l'impact négatif que cela aurait à l'étranger.⁶⁶ En coulisses, Stresemann tente de négocier les retraits simultanés de Marx et de Hindenburg à la faveur d'un tiers candidat, le chancelier Luther par exemple, afin de minimiser les conséquences d'une possible élection du maréchal, particulièrement en France et aux États-Unis : « Ich hätte auf Hoesch weniger Wert gelegt, weil er sich den französischen Impressionen zu sehr hingibt. Dagegen ist das Telegramm von Maltzan [ambassadeur aux États-Unis] viel bedenklicher, weil von der Entscheidung der Vereinigten Staaten unser Schicksal abhängt. »⁶⁷ Or, le 26 avril, Hindenburg est élu avec 900 000 voix d'avance sur Marx.⁶⁸

L'élection de Hindenburg comme Président du Reich laisse entrevoir des complications dans les relations entre l'Allemagne et les Alliés : le vieux maréchal, symbole de l'Allemagne de Guillaume Ier et ancien chef d'état-major de Guillaume II, semble peu prédisposé à être le garant de la République et de la constitution de Weimar. Au lendemain de l'élection, Stresemann se montre à la fois surpris et craintif face aux résultats du scrutin, redoutant l'impact négatif que pourrait avoir l'arrivée de Hindenburg à la tête de l'Allemagne et les conséquences entraînées sur sa politique extérieure.⁶⁹ Par contre, les craintes du ministre se dissipent rapidement lorsque Luther lui fait part d'un entretien qu'il a eu avec le Président : « Er hat die Empfindung, dass Hindenburg lediglich konstitutionell regieren wolle und keine Schwierigkeiten machen würde. »⁷⁰ Sur le pacte de sécurité, « hat er einige Einwendungen erhoben, von denen Luther sagte, dass sie etwa die allgemeinen Bedenken wiedergäben, die die Deutschnationalen gegen diesen aussenpolitische

⁶⁶ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 308-309; Heinrich A. Winkler, *op. cit.*, p. 385-386.

⁶⁷ Journal de Stresemann, 15 avril 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA. « J'aurais mis moins d'emphase sur Hoesch, étant donné qu'il accorde trop d'importance aux impressions françaises. Par contre, le télégramme de Maltzan est plus préoccupant, parce que notre destin dépend de la décision des États-Unis. »

⁶⁸ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 309; Heinrich A. Winkler, *op. cit.*, p. 386.

⁶⁹ Journal de Stresemann, 27 avril 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA.

⁷⁰ Journal de Stresemann, 28 avril 1925, *ibid.* « Il a le sentiment que Hindenburg veut juste gouverner en fonction de la constitution et qu'il ne ferait aucune difficulté au gouvernement. »

Vorgehen vorzubringen pflegen. Er nimmt aber nicht an, dass Hindenburg daraus irgendwelchen praktischen Folgerungen ziehen wird. »⁷¹ Stresemann finit même par affirmer que le choix de Hindenburg s'avère peut-être meilleur pour l'Allemagne que celui de Marx, étant donné que la popularité du maréchal n'est pas limitée à un électorat défini comme c'est le cas pour l'ex-chancelier.⁷² Initialement, l'élection de Hindenburg constitue une défaite pour Stresemann. Toutefois, l'attitude favorable du nouveau président lui permet de surmonter cet échec électoral avec brio et de maintenir sa politique extérieure basée sur la coopération avec la France.

Pour Briand, le projet de pacte rhénan proposé par l'Allemagne en février se veut une offre sérieuse et sincère à laquelle la France se doit de répondre, après s'être assurée de l'assentiment de ses Alliés : l'accord interallié demeure un facteur important dans la politique française.⁷³ Face aux propositions allemandes, le gouvernement français ne rejette pas l'idée d'un pacte de sécurité régionale, mais veut être sûr que celui-ci ne nuise pas à sa liberté d'action. Concrètement, la France ne peut pas admettre que la garantie de la frontière du Rhin l'empêche de porter secours à ses alliés d'Europe de l'Est, advenant qu'un conflit éclate ou que les termes d'un traité soient violés.⁷⁴ Aussi, avant qu'un tel pacte de sécurité puisse entrer en vigueur, l'Allemagne devra avoir rejoint la SDN et accepté les droits et devoirs qui reviennent aux membres de l'organisation genevoise. Dès lors, Briand ne croit pas que les négociations aboutiront à la conclusion d'un accord et à des résultats concrets avant au moins un an.⁷⁵ Malgré les risques que cela implique, le ministre réitère à nouveau sa volonté de discuter avec l'Allemagne devant le Sénat. Pour lui, « se

⁷¹ Journal de Stresemann, 28 avril 1925, *loc. cit.* « Il a élevé quelques objections, que Luther considère comme la répétition des réserves que les nationaux-allemands s'affairent à entretenir à l'égard de notre manière d'agir en politique extérieure. Il ne croit toutefois pas que Hindenburg va en tirer quelques conclusions pratiques que ce soit. »

⁷² Journal de Stresemann, 12 mai 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA.

⁷³ Discours de Briand, rapporté dans le télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 13 mai 1925, Referat Völkerbund, Locarno Vorverhandlungen 1, AA.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

refuser à certaines discussions, ce n'est pas mettre son pays dans une bonne position. Par conséquent, dans ces pourparlers qui ne sont pas sans danger, je suis tout à fait disposé, en prenant toutes les précautions désirables, à m'engager. »⁷⁶ Pour régler les problèmes de la France, Briand est prêt à prendre le risque de discuter directement avec les Allemands, ce qui contraste beaucoup avec l'attitude de ses prédécesseurs.

De la même façon que nous l'avons fait pour Stresemann, il importe de nous arrêter sur les raisons qui motivent Briand à donner suite à l'initiative de sécurité allemande. Pour nous, la décision du ministre français de saisir l'opportunité offerte par le mémorandum de février, qui permet la mise en place du dialogue franco-allemand primordial à l'amélioration du climat politique européen, relève de plusieurs facteurs. Il faut tout d'abord considérer la question de la sécurité française, qui occupe une place importante dans les calculs politiques français depuis la fin de la guerre : la France a été envahie militairement par l'Allemagne à deux reprises en moins de cinquante ans, elle est en droit d'exiger des garanties. Suite au rejet américain du Traité de Versailles, qui rendait caduques les garanties de sécurité britannique et américaine, les politiciens français ont tenté à maintes reprises de s'entendre avec la Grande-Bretagne pour se réapproprier la garantie britannique : pensons entre autres à la conférence de Cannes, où les négociations entre Briand et Lloyd George n'ont finalement pas abouti.⁷⁷ Le même constat peut être fait en ce qui concerne la sécurité par le biais de la Société des Nations. Outre les garanties incluses dans le Pacte, les membres de l'organisation n'ont toujours pas réussi à s'entendre sur les différents projets d'assistance ou de garantie mutuelle présentés année après année, le dernier en lice étant le Protocole de Genève, rejeté par la Grande-Bretagne en mars 1925. Pour Sally Marks, c'est justement l'échec du Protocole qui pousse Briand à accepter de négocier à partir des suggestions allemandes puisque

⁷⁶ Discours de Briand au Sénat, rapporté dans le télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 27 mai 1925, Politische Abteilung II, Frankreich, Politik 2 12, AA.

⁷⁷ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 462; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 208-209.

Chamberlain s'y était montré ouvert : la peur de perdre la garantie britannique prenait donc le dessus sur les autres considérations de politique extérieure.⁷⁸ À notre avis, une telle interprétation exagère l'ampleur du « désespoir » de la France face à la nécessité de l'alliance britannique. Nous partageons plutôt la position des historiens Gérard Unger et Raphaëlle Ulrich-Pier qui affirment que Briand cherche certes la garantie britannique, mais par le biais d'une relation nouvelle avec l'Allemagne.⁷⁹ En effet, Briand démontre un grand intérêt pour les propositions allemandes, qu'il considère comme étant sérieuses et nécessitant une réponse française, plutôt que de poursuivre l'idée d'un pacte défensif avec la Grande-Bretagne et possiblement la Belgique, auquel l'Allemagne pourrait éventuellement se joindre.

En plus de la sécurité, la situation politique européenne influence aussi Briand dans sa décision d'accepter l'initiative allemande comme base de discussion. En effet, l'échec de la politique de force de Poincaré et les résultats de la Conférence de Londres font en sorte que l'Allemagne reprend graduellement sa place dans le concert des puissances européennes : les politiciens français peuvent alors difficilement soutenir une politique qui cherche encore à tenir l'Allemagne à l'écart des décisions qui touchent l'Europe. C'est dans ces conditions particulières que Briand, continuant la politique amorcée par Herriot, va favoriser une politique de paix basée sur l'entente et la réconciliation avec l'Allemagne. Était-ce la seule politique possible pour la France à ce moment? Un retour à la politique « militariste »⁸⁰ de Poincaré s'avère peu probable : la France n'a plus la force nécessaire pour imposer ses idées à l'Europe et le relèvement graduel de l'Allemagne met en évidence la supériorité de son potentiel

⁷⁸ Sally Marks, *loc. cit.*, p. 129.

⁷⁹ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 604.; Raphaëlle Ulrich-Pier, *op. cit.*, p. 172.

⁸⁰ Voir John Keiger, « Poincaré, Briand and Locarno : Continuity in French Diplomacy in the 1920s », in Gaynor Johnson (ed.), *Locarno Revisited. European Diplomacy 1920-1929*, London and New York, Routledge, 2004, p. 95-107. Keiger s'oppose à la dichotomie traditionnelle entre la représentation de Poincaré le militariste et de Briand le pacifiste, qu'il considère, avec raison selon nous, trop simpliste. Sa théorie d'une continuité dans la politique extérieure française tout au long des années 1920 nous apparaît toutefois inexacte, étant donné l'ampleur des changements survenus entre 1924 et 1926, alors que Poincaré n'est plus à la Présidence du Conseil.

économique et militaire.⁸¹ Dès lors, dans l'intérêt de la France, Briand choisit une politique pacifique de conciliation, ce qui ne fait pas automatiquement de lui un pacifiste : la sécurité reste toujours sa priorité, mais il est prêt à faire des concessions pour l'obtenir.⁸² Les raisons derrière ce choix politique de Briand sont sujettes à interprétation. Pour Anthony P. Adamthwaite, le ministre français cherche vraiment la pacification et la réconciliation européenne par le biais d'une entente franco-allemande. Toutefois, à la base, il se méfie de l'Allemagne et c'est par manque d'alternative viable qu'il accepte la proposition de pacte de sécurité. Advenant que la conciliation échoue, il pourra toujours se rabattre sur les pactes et les traités pour la sécurité française.⁸³ À l'opposé, des historiens comme Georges-Henri Soutou et Andrew Barros mettent l'accent sur le fait que Briand prend un certain risque en acceptant de prendre l'initiative allemande comme base de négociations. Face à la menace allemande à long terme, il prend le pari de chercher un accord profond avec Stresemann pour assurer la sécurité française, en collaboration avec l'Allemagne.⁸⁴ De notre côté, nous croyons que Briand, au même titre que Stresemann lorsqu'il a décidé d'envoyer son mémorandum, a saisi l'opportunité que le contexte européen particulier lui offrait afin de poser un geste qui établissait clairement ses intentions en politique extérieure. Alors que Stresemann s'était servi de la situation difficile de l'Allemagne pour motiver son initiative diplomatique, Briand bénéficie, à l'inverse, de la collaboration britannique et de la présence en Allemagne d'un gouvernement disposé à négocier, comme en fait foi le mémorandum de février. Selon l'ambassadeur Pierre de Margerie, la France doit profiter de l'occasion qui se

⁸¹ Raymond Poidevin & Jacques Bariéty, *op. cit.*, p. 266; Edward David Keeton, *loc. cit.*, p. 158.

⁸² Maurice Vaisse, *Sécurité d'abord. La politique française en matière de désarmement, 9 décembre 1930 – 17 mai 1934*, Paris, Pédone, 1981, p. 31-33.

⁸³ Anthony P. Adamthwaite, *Grandeur and Misery : France's Bid for Power in Europe 1914-1940*, London; New York; Sydney, Arnold, 1995, p. 111. Voir aussi l'interprétation de Jean-Michel Guieu, qui présente la politique de Briand comme une tentative « d'enserrer l'Allemagne dans un réseau de liens et d'engagements internationaux limitant sa marge de manœuvre révisionniste. » Jean-Michel Guieu, *loc. cit.*, p. 6.

⁸⁴ Jean-Claude Allain, Pierre Guillen, Georges-Henri Soutou et al, *op. cit.*, p. 321-322; Andrew Barros, « Briand, l'Allemagne et le « pari » de Locarno », in Jacques Bariéty, *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919-1932*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007, p. 172.

présente à elle : « Cette occasion me paraît essentiellement résulter du fait que le Ministère Luther-Stresemann exerce jusqu'ici une influence exclusive modératrice sur l'esprit du nouveau Président et que l'action subversive des éléments de droite plus intransigeants ne se fait pas encore sentir. »⁸⁵ Stresemann partage l'analyse de l'ambassadeur car selon lui, en ce qui concerne le président, « Die Hauptsache ist, dass nicht unkontrollierbare Leute Einfluss auf ihm gewinnen. »⁸⁶

Le 16 juin, soit deux mois après l'arrivée de Briand au Quai d'Orsay, la France remet à l'Allemagne sa réponse au mémorandum de février. Comment expliquer le délai de quatre mois qui s'est écoulé entre l'envoi du projet de pacte rhénan et la réplique française? Comme nous l'avons vu, le gouvernement de Herriot s'était d'abord montré réticent face à l'initiative allemande, sans oublier que le Protocole de Genève était toujours en discussion à ce moment. Ensuite, les crises politiques en France et en Allemagne ont considérablement ralenti les discussions. Enfin, la volonté exprimée par Briand que la France se trouve en accord avec ses alliés avant toute réponse officielle à l'Allemagne vient compléter l'explication. En effet, les pourparlers franco-britanniques, entrepris sous la direction de Herriot avant sa chute (il défendait déjà l'idée d'une réponse commune à la fin mars⁸⁷), se sont poursuivis de façon intensive jusqu'à ce qu'un accord intervienne entre Briand et Chamberlain au début de juin.⁸⁸ Dans ces négociations, le principal point de discorde concernait les frontières orientales de l'Allemagne, que celle-ci refuse de garantir au même titre que ses frontières occidentales, mais propose plutôt la signature de traités d'arbitrage avec la Pologne et la Tchécoslovaquie. La France exige un certain droit de

⁸⁵ Télégramme de Margerie à Paris, 24 mai 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 76, QO.

⁸⁶ Journal de Stresemann, 19 mai 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA. « L'important, c'est que des gens incontrôlables ne parviennent pas à gagner de l'influence sur lui. »

⁸⁷ Télégramme de Herriot à Fleuriau, 27 mars 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 74, QO.

⁸⁸ Au cours de notre parcours dans les archives, nous avons trouvé sept versions différentes du projet de réponse français au mémorandum allemand de février, le premier datant du 2 avril 1925. Voir les volumes 75 à 77 dans la Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, QO.

regard sur ces traités : elle souhaite pouvoir traverser la zone rhénane démilitarisée, qui serait garantie par le pacte à signer, afin de porter secours à ses alliés en cas de conflit militaire.⁸⁹ Du côté britannique, Chamberlain est catégorique : son gouvernement n'a pas l'intention de prendre d'engagements autre que la garantie de la frontière occidentale de l'Allemagne.⁹⁰ Au final, l'accord entre les positions française et britannique se fait sur le point suivant : la France serait la puissance garante des traités d'arbitrage germano-polonais et germano-tchèque à être conclus en parallèle au pacte de sécurité.⁹¹ L'entente franco-britannique qui découle de ces pourparlers contraste grandement avec la situation de 1923 et 1924, où la Grande-Bretagne avait tendance à s'opposer à la France en faveur de l'Allemagne : l'épisode de la Ruhr et la Conférence de Londres en sont de bons exemples.

Dans sa réponse du 16 juin, la France reconnaît l'intérêt qu'elle a porté aux suggestions contenues dans le mémorandum de février : les intentions pacifiques qui s'y trouvaient rejoignent celles de la France et de ses alliés. Toutefois, avant de répondre directement aux propositions faites par l'Allemagne, elle désire obtenir des éclaircissements sur certains points : c'est dans cette optique qu'elle a, de concert avec ses alliés, rédigé la présente réponse.⁹² Pour la France, le mémorandum allemand ne traite qu'indirectement de la Société des Nations, qui doit jouer un rôle important dans le maintien de la paix. Les puissances impliquées dans les négociations étant membres de la SDN, avec les droits et les obligations que cela implique, un accord de sécurité tel que proposé par l'Allemagne n'est réalisable que si celle-ci joint les rangs

⁸⁹ Télégramme de Briand à Fleuriau, 13 mai 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 74, QO; Télégramme de Hoesch à AA, 31 mai 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 6, AA; Télégramme de Schubert à Paris, 2 juin 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 6, AA; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 491; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 392.

⁹⁰ Lettre de Chamberlain à Lord Crewe [Ambassadeur britannique à Paris], 28 mai 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 76, QO; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 491; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 392.

⁹¹ Lettre de Chamberlain à Briand, 8 juin 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 277, AA; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 393.

⁹² Note du gouvernement français au gouvernement allemand, 16 juin 1925, PAAP 89 : Papiers privés Édouard Herriot, vol. 19, QO.

de l'organisation genevoise, selon les conditions qui lui ont été présentées en mars 1925.⁹³ Dans la recherche de nouvelles garanties de sécurité, à laquelle la Belgique devrait être partie prenante, toute révision des traités de paix ou modification de certaines de ses clauses est expressément exclue : les Alliés n'ont pas l'intention de renoncer aux droits qu'ils possèdent, que ce soit concernant l'occupation des territoires rhénans ou toute autre disposition en lien avec celle-ci.⁹⁴ Concernant les traités d'arbitrage que l'Allemagne propose à la France et à tous les états intéressés, ceux-ci devraient être garantis conjointement et individuellement par les signataires du pacte rhénan, dans le but de faciliter leur intervention en cas de conflit si l'une des parties refuse l'arbitrage. Enfin, le pacte rhénan et les différents traités d'arbitrage ne devraient en rien affecter les privilèges et les devoirs des états membres de la Société des Nations puisqu'ils seraient placés sous les auspices de l'organisation.⁹⁵

Les premières réactions ne tardent pas à venir du côté allemand. Dès le lendemain, l'ambassadeur Margerie affirme que dans l'entourage du ministre des Affaires étrangères, le caractère juridique et le ton sérieux du document, exempt de tout reproche, a fait bonne impression. Par contre, on déplore l'emphase sur la nécessité d'adhérer à la Société des Nations le plus tôt possible comme condition pour la signature d'un pacte. Bien que l'entrée à la SDN apparaisse comme inévitable, l'opinion publique allemande ne semble pas adéquatement préparée à cette éventualité.⁹⁶ Le 18 juin, après avoir rencontré le ministre, l'ambassadeur rapporte que Stresemann a apprécié la rédaction serrée et hautement juridique de la note et semble, somme toute, en avoir retiré une impression favorable. Même si elle provoquera sûrement des doutes et des réserves, il ne croit toutefois pas que les

⁹³ Note du gouvernement français au gouvernement allemand, 16 juin 1925, *loc. cit.*

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ Télégramme de Margerie à Paris, 17 juin 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 77, QO.

opposants à un tel type de pacte vont la rejeter catégoriquement.⁹⁷ Dans son compte-rendu de la même rencontre, Stresemann affirme d'abord sa satisfaction de voir que les problèmes soulevés par le mémorandum ont provoqué des échanges de vues sérieux entre l'Allemagne et les Alliés. Ensuite, il relève certaines conditions posées par la note française qui soulèvent des doutes en Allemagne : en premier lieu se trouvent la question de l'entrée de l'Allemagne à la SDN et la réponse qui lui a été adressée par le Secrétariat-général en mars 1925, qui ne satisfait pas le gouvernement allemand et qui n'apporte pas non plus de solutions au problème.⁹⁸ Stresemann réitère la situation particulière de son pays, qui se retrouverait désarmé à Genève face à des nations en armes, pour s'assurer que les obligations qui incomberaient à l'Allemagne en vertu de l'article 16 du Pacte soient définies en tenant compte de l'état de ses forces militaires et de sa situation géographique au cœur de l'Europe.⁹⁹ Pour sa part, le juriste allemand Friedrich Gaus considère que la garantie de la France sur les traités d'arbitrage avec l'Est constitue le problème le plus difficile à régler parmi ceux que la réponse française met en évidence : « La Wilhelmstrasse comprenait fort bien que le Gouvernement français fût désireux de s'assurer les moyens de porter éventuellement secours à la Pologne; mais l'opinion publique allemande inclinerait toujours à mettre en doute la complète impartialité de la garantie française. »¹⁰⁰

Malgré l'impression relativement favorable de Stresemann par rapport à la réponse française, celle-ci place le ministre allemand dans une situation délicate, en raison d'un double problème qui menace la bonne marche de sa politique extérieure. Tout d'abord, la perspective d'un pacte de sécurité entre l'Allemagne et les Alliés ravive les craintes de l'URSS quant à l'orientation de la politique allemande : le rapprochement en cours avec l'Ouest pourrait mener l'Allemagne à adhérer à la

⁹⁷ Télégramme de Margerie à Paris, 18 juin 1925, *Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 77, QO.*

⁹⁸ Note de Stresemann, 18 juin 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 6, AA.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Télégramme de Margerie à Paris, 24 juin 1925, *Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 78, QO.*

Société des Nations, que l'Union soviétique considère comme une alliance impérialiste dirigée contre elle, mettant ainsi en péril l'entente germano-soviétique en cours depuis le traité de Rapallo de 1922.¹⁰¹ En effet, dès que la question de l'arrivée de l'Allemagne à Genève prend de l'ampleur suite à la Ve Assemblée générale de septembre 1924, l'URSS met de la pression sur l'Allemagne pour que celle-ci repousse les avances de l'Ouest, qui veut en faire un pays satellite dans le combat contre le bolchevisme.¹⁰² À ce moment, Stresemann croyait que l'entrée de son pays à la SDN allait ouvrir de nouvelles possibilités d'action au niveau international :

« Es ist sogar fraglich, ob es nicht viel besser wäre, uns mehr Möglichkeiten, zu operieren, geben würde, wenn Russland, gerade, wenn wir in den Völkerbund gehen, draussenbleibt. Wir hätten dann mit dem aussenstehenden Russland als Druckmittel auf den Völkerbund und umgekehrt. Mit zwei Armen schwimmt man leichter als mit einem. »¹⁰³

On peut voir clairement que pour Stresemann, la situation géographique de l'Allemagne joue un rôle crucial dans la définition de sa politique extérieure : il favorise certes un rapprochement à l'Ouest qui pourrait le mener à la SDN, mais il ne veut pas abandonner l'amitié avec l'URSS qui lui permet de mettre de la pression sur les occidentaux. À cet effet, dans le mémorandum qu'il envoie aux membres du Conseil le 29 septembre 1924, Stresemann exprime les réserves de l'Allemagne face à l'article 16 du Pacte de la SDN, qui prévoit les sanctions auxquelles doivent participer tous les membres de l'organisation en cas de conflit. Pour les Allemands (et les Alliés le soupçonnent fortement aussi), la question ainsi soulevée de l'article 16 concerne en premier lieu l'Union soviétique. Il s'agit de savoir comment, advenant un conflit entre l'URSS et un membre de la SDN (probablement la Pologne),

¹⁰¹ Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 59; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 310.

¹⁰² Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 59; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 295.

¹⁰³ Stresemann sur l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations, septembre 1924, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 15, AA. « Il est à se demander si ça ne serait pas beaucoup mieux, si ça ne nous donnerait pas plus de possibilités d'action, que la Russie demeure en dehors de la Société des Nations au moment où nous y entrons. Nous aurions donc, avec la Russie à l'extérieur, un moyen de pression sur la SDN et vice versa. On nage plus facilement avec deux bras qu'avec un seul. »

l'Allemagne peut à la fois respecter ses obligations en tant que signataire du Pacte sans toutefois nuire à ses relations avec les Soviétiques.¹⁰⁴

Face aux perspectives de l'entrée de l'Allemagne à la SDN, l'URSS prend l'initiative en décembre 1924. Le ministre des Affaires étrangères Georgi Tchitcherine propose aux Allemands un accord politique : chaque pays refuserait de prendre part à toute coalition économique ou politique dirigée contre l'autre et une garantie ou une reconnaissance des frontières polonaises serait rejetée par les signataires. Les Allemands, en pleine préparation de leur propre initiative de sécurité, décident toutefois de prioriser les relations avec l'Ouest et la proposition soviétique est mise à l'écart.¹⁰⁵ À mesure que les négociations entre l'Allemagne et les Alliés sur le pacte s'intensifient, les craintes soviétiques augmentent. Dès avril 1925, l'ambassadeur soviétique à Berlin, Nikolai Krestinski, réitère la position de son pays dans un entretien avec Stresemann : l'URSS ne doute pas de la bonne volonté allemande dans ses négociations avec les puissances alliées, pas plus qu'elle ne croit que le pacte de sécurité discuté serait pointé vers l'Union soviétique. Par contre, elle craint que si un pacte devait résulter des pourparlers avec les Alliés, l'Allemagne devrait faire certaines concessions, l'entrée à la SDN étant probablement la plus importante : ce faisant, elle se retrouverait membre d'une organisation résolument tournée contre l'Union soviétique.¹⁰⁶ Devant cette possibilité, l'URSS remet de l'avant l'idée d'un pacte germano-soviétique où les deux signataires s'engageraient à ne prendre part à aucune action de quelque nature qui soit dirigée contre l'autre, visant indirectement la Société des Nations.¹⁰⁷ Pour tenter de rassurer les Soviétiques sur les intentions de l'Allemagne, Stresemann affirme plus tard à l'ambassadeur que

¹⁰⁴ Télégramme de Hoesch à Paris, 5 octobre 1924, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 4, AA; Note du Comte Kessler, 7 octobre 1924, Referat Völkerbund, Deutschland 8, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 296; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 58-59; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 389-390.

¹⁰⁵ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 390; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 311.

¹⁰⁶ Note tirée d'un entretien entre Stresemann et Krestinski, 15 avril 1925, Büro des Reichsministers, 15-2 1, AA

¹⁰⁷ *Ibid.*; Journal de Stresemann, 15 avril 1925, *loc. cit.*

la position allemande par rapport à la SDN n'a pas changé. Bien qu'elle soit prête à adhérer à l'organisation, elle veut le faire avec précaution : sa situation particulière, tant militaire que géographique, nécessite d'être considérée avant même sa demande d'admission. Pour l'Allemagne, les allègements qu'elle recherche par rapport à l'article 16 du Pacte lui permettraient d'être reçue comme membre sans toutefois laisser tomber l'URSS.¹⁰⁸ Lorsque la réponse française à l'initiative allemande de février est reçue à Berlin le 16 juin, les mêmes appréhensions soviétiques reviennent à l'avant-plan : craintes relatives à la SDN et à l'orientation de l'Allemagne vers l'ouest et nécessité de signer un pacte de garantie germano-soviétique.¹⁰⁹ Toutefois, à ce moment-là, un autre problème plus grave va accaparer l'attention de Stresemann.

Au moment où la réponse française était parvenue à Berlin, les premières impressions générales s'avéraient assez favorables : Stresemann ne croyait pas, selon ce que Margerie rapporta à Paris, que l'opposition serait suffisamment forte pour demander le rejet catégorique de la note.¹¹⁰ Par contre, la réaction provoquée au Reichstag par la note française, lors de la séance du 24 juin du Cabinet, laisse présager une forte opposition au processus de négociations, particulièrement de la part du DNVP. En effet, suite à l'introduction de Stresemann, qui indique les points sur lesquels devrait se concentrer la diplomatie allemande (la garantie française sur le traité d'arbitrage germano-polonais, l'insistance de la France sur le droit de sanctions relevant de Versailles et l'entrée de l'Allemagne à la SDN), les opposants défilent et attaquent la position du ministre. Le ministre de la Justice Joseph Frenken propose d'abandonner le mémorandum de février comme base de négociations : on peut permettre la libre reconnaissance des frontières occidentales en ce qui concerne

¹⁰⁸ Note tirée d'un entretien entre Stresemann et Krestinski, 25 avril 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 6, AA.

¹⁰⁹ Note tirée d'un entretien entre Stresemann et Litvinov [suppléant au Commissaire Chicherin], 13 juin 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 6, AA; Télégramme de Margerie à Paris, 25 juin 1925, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 53, QO : Voir Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 316; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 67-69.

¹¹⁰ Télégramme de Margerie à Paris, 18 juin 1925, *loc cit.*

l'Alsace-Lorraine, mais certainement pas pour Eupen-Malmédy, qui appartenait à l'Allemagne avant même que la Belgique existe.¹¹¹ Ensuite, le général von Seeckt affirme que le pacte de sécurité n'apporte que des avantages à la France car espérer récupérer des territoires pacifiquement, que ce soit l'Alsace-Lorraine ou les cantons belges, va à l'encontre des leçons de l'histoire : les frontières changent en raison de la force des armes, jamais en signant des traités.¹¹² Pour sa part, le ministre de l'Intérieur Martin Schiele croit que l'Allemagne se retrouve prise dans sa propre toile, en raison de la possibilité de signer des traités d'arbitrage avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, qui va à l'encontre de la volonté allemande d'accroître sa liberté d'action à l'Est. Tant Seeckt que Schiele sont d'accord pour que les négociations se poursuivent, mais ils ne cachent pas leur espoir que celles-ci échouent.¹¹³ Face à cette opposition virulente, le chancelier Luther se range derrière la position de Stresemann, tout comme le ministre de la Défense Otto Gessler et le ministre du Transport Rudolf Krohne. Ce dernier attaque même la position du DNVP, qui tente par tous les moyens de soustraire son parti de la responsabilité des négociations, malgré sa présence au gouvernement.¹¹⁴ Sur ce point, on ne peut pas accuser Schiele de cacher ses intentions. Lors d'une rencontre avec Stresemann et Luther, il affirme clairement sa volonté de laisser tomber le mémorandum de février comme base de discussion et de se retourner contre les exigences faites par Briand dans la réponse du 16 juin.¹¹⁵

Dans leur opposition au mémorandum et aux négociations d'un pacte de sécurité, les députés du DNVP essaient de nuire, autant que possible, à la position de Stresemann au sein du gouvernement. Pour ce faire, ils veulent démontrer que

¹¹¹ Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 86.

¹¹² *Ibid.*; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 316-317; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 69.

¹¹³ Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 86-87; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 316; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 69.

¹¹⁴ Journal de Stresemann, 26 juin 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 87-88; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 317.

¹¹⁵ Note tirée d'un entretien entre Stresemann, Luther et Schiele, 25 juin 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 276, AA.

l'initiative de février dépend exclusivement du ministre, que le reste du Cabinet, incluant le chancelier, n'était pas au courant.¹¹⁶ Ce faisant, il serait possible de se débarrasser du ministre sans mettre en cause la survie du gouvernement. Or, le chancelier Luther refuse de laisser le DNVP décharger l'entière responsabilité du mémorandum sur Stresemann, rappelant qu'il avait lui-même abordé le sujet dans un discours du 30 janvier et donc, que le gouvernement était informé des plans de son ministre.¹¹⁷ La crise atteint son paroxysme le 1^{er} juillet, lorsque le Comte Westarp, membre du DNVP, réitère les attaques de son parti à l'endroit de Stresemann et de sa politique devant le Comité des Affaires Étrangères du Reichstag, sans que Luther n'intervienne.¹¹⁸ Plus tard dans la journée, le chancelier, tentant de garder son gouvernement en place avec le DNVP, propose à Stresemann le poste d'ambassadeur en Grande-Bretagne, ce qu'il refuse immédiatement.¹¹⁹ Suite à cet incident, Luther va réaffirmer son support à l'endroit de Stresemann, dont la position de force au sein du gouvernement apparaît renouvelée, à un point tel que les membres du DNVP décident de cesser momentanément les attaques à son endroit. Selon eux, il vaut mieux attendre le moment propice avant de reprendre l'offensive contre lui, ou tout simplement quitter le gouvernement.¹²⁰ Maintenant que la crise s'est résorbée, l'emphase peut revenir sur la réponse à formuler au gouvernement français.

Pour Stresemann, outre la question de l'entrée de l'Allemagne à la SDN, qui se discute déjà depuis des mois, un aspect de la note française du 16 juin devait retenir particulièrement l'attention des négociateurs allemands : la garantie française

¹¹⁶ Journal de Stresemann, 26 juin 1925, *loc. cit.*; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 89; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 317.

¹¹⁷ Document sans auteur, 29 juin 1925, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 26, AA; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 89.

¹¹⁸ Séance du Comité des Affaires Étrangères du Reichstag, 1^{er} juillet 1925, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 26, AA; Télégramme de Margerie à Paris, 2 juillet 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 79, QO; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 92.

¹¹⁹ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 318; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 394.

¹²⁰ Document sans auteur [Stresemann?], 3 juillet 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 96; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 318.

au traité d'arbitrage germano-polonais. Cette volonté française de se poser en tant que puissance garante laisse craindre qu'elle pourrait, si elle croit que l'Allemagne viole les termes du traité, agir sans consulter les autres puissances signataires du pacte rhénan.¹²¹ En sachant qu'une alliance existe déjà entre la France et la Pologne, l'inquiétude allemande apparaît d'autant plus fondée. De plus, Stresemann rappelle que l'idée de base derrière le pacte rhénan est une garantie multilatérale de la frontière occidentale de l'Allemagne et la possibilité de conventions d'arbitrage à l'Est. Or, une garantie française de l'arbitrage germano-polonais serait unilatérale, et Stresemann refuse d'accorder un droit spécial à la France.¹²² Malgré l'opposition catégorique que cette demande engendre du côté allemand, elle n'est pas de nature assez grave pour rompre les négociations: le ministre allemand souhaite poursuivre les pourparlers avec les Alliés.¹²³ Stresemann craint toutefois que la teneur de la réponse allemande crée une impression défavorable à l'étranger : « Die Hauptsache ist die Aufnahme der Note im Ausland selbst. Sie ist so ablehnend gegenüber der Briand'schen Note, dass ich mich nicht wundern würde, wenn die ganze Frage, fiele. Es wird schon grösster Diplomatie bedürfen, um sie überhaupt durchzubringen. »¹²⁴

L'Allemagne ne prend que quelques semaines pour préparer sa réponse, qui est remise à Paris le 20 juillet. Le gouvernement allemand affirme d'abord sa satisfaction face à l'évolution de la situation européenne : la réponse française met en évidence le fait que tant les Allemands que les Alliés sont disposés à travailler

¹²¹ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 21 juin 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 6, AA; Télégramme de Stresemann à Londres, 22 juin 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 6, AA; Discours de Stresemann, 1^{er} juillet 1925, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 26, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 315.

¹²² Télégramme de Stresemann à Hoesch, 23 juin 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 6, AA; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 394; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 86.

¹²³ Note tirée d'un entretien entre Stresemann et Hindenburg, 24 juin 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 6, AA; Télégramme de Schubert à Londres, 23 juin 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 6, AA.

¹²⁴ Journal de Stresemann, 19 juillet 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA. « L'important, c'est la réception de la note à l'étranger. Elle est tellement opposée à celle de Briand que je ne m'étonnerais même pas si toute la question était abandonnée. Ça va prendre de la très grande diplomatie pour vraiment réussir à la faire passer. »

ensemble pour mettre en place les bases d'une paix durable et le gouvernement allemand se propose d'examiner les suggestions françaises globalement.¹²⁵ Dans un premier temps, l'Allemagne ne comprend pas l'insistance des Alliés sur le fait qu'un pacte de sécurité ne devrait pas impliquer de modifications aux traités en vigueur, alors qu'il n'en a jamais été fait mention dans le mémorandum de février. Il est par contre important de ne pas exclure la possibilité d'adapter les accords selon les changements qui peuvent survenir, comme c'est le cas avec le Pacte de la SDN.¹²⁶ Par exemple, l'Allemagne reconnaît que la conclusion d'un pacte n'est pas subordonnée à la modification de certaines clauses des traités existants, mais considère que l'importance d'un tel accord de sécurité pourrait avoir une influence sur les modalités de l'occupation rhénane.¹²⁷ Ensuite, le gouvernement allemand s'est montré ouvert à signer des conventions d'arbitrage avec tout pays intéressé, comme ceux conclus récemment par l'Allemagne ou d'autres puissances. Or, dans sa réponse de juin, le gouvernement français propose un système tout autre, qui ouvre la possibilité d'une action militaire légitime d'un État envers un autre sans passer par le processus d'arbitrage.¹²⁸ Face à cette situation, l'Allemagne craint qu'une nation garante puisse décider d'agir unilatéralement contre une autre après l'avoir désignée comme agresseur, particulièrement dans le cas où celle-ci soit liée par une alliance avec un des pays impliqués dans le conflit. Si un tel système était mis en place, le gouvernement allemand croit qu'il serait exclusivement préjudiciable à son égard, et demande donc des précisions pour dissiper ses appréhensions.¹²⁹ Enfin, les Alliés considèrent que l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations constitue un préalable à tout pacte de sécurité, alors que le gouvernement allemand n'en voit pas la nécessité pour réaliser les objectifs fixés dans le mémorandum de février : il est toutefois prêt à accepter le lien entre les deux problèmes, vu l'importance qu'il

¹²⁵ Note du gouvernement allemand au gouvernement français, 20 juillet 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 7, AA.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

accorde à la question de sécurité.¹³⁰ Par contre, pour l'Allemagne, la question de son adhésion au Pacte de la SDN n'a pas été éclaircie. Une fois admise, l'Allemagne se retrouverait entourée de voisins armés alors qu'elle se trouve désarmée par suite de Versailles : l'égalité des droits ne serait reconnue par elle que lorsque le désarmement général serait en vigueur. Dès lors, il faut trouver une solution intérimaire.¹³¹ Pour le gouvernement allemand, un rapprochement des visions est perceptible. Il reste certes des divergences, mais les gouvernements peuvent y arriver s'ils restent animés d'une volonté de conciliation et de réciprocité.¹³²

Les premières réactions françaises face à la réponse allemande sont assez modérées. Briand considère qu'il y a encore des difficultés considérables à surmonter et que les opinions française et allemande divergent sur beaucoup de points, mais le chemin reste toujours ouvert pour des pourparlers.¹³³ Pour sa part, Philippe Berthelot, Secrétaire Général au Quai d'Orsay, rappelle que la note a été rédigée en sachant qu'elle serait publiée et donc, qu'il ne faut pas considérer les positions allemandes comme étant non-négociables. Dès lors, il considère que le document présente bien la volonté allemande de continuer les négociations et l'espoir que celles-ci vont pouvoir apporter la sécurité et la paix en Europe.¹³⁴ Après un examen approfondi de la note allemande, les réserves françaises les plus importantes touchent l'interprétation à faire de l'article 16 du Pacte de la SDN et les objections de l'Allemagne concernant l'arbitrage. Comme Briand l'avait fait avant de présenter sa réponse au mémorandum de février, il compte s'entendre avec ses alliés pour l'envoi d'une réponse

¹³⁰ Note du gouvernement allemand au gouvernement français, 20 juillet 1925, *loc. cit.*

¹³¹ *Ibid.*

¹³² *Ibid.*

¹³³ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 22 juillet 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 7, AA.

¹³⁴ Télégramme de Berthelot aux Ambassades, 23 juillet 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 80, QO. Lors de la remise officielle de la note par Hoesch, celui-ci fait part aux Français que la rédaction a été influencée par l'état de l'opinion publique allemande. L'ambassadeur français à Berlin rapporte une remarque semblable faite par le jurisconsulte Friedrich Gaus dans le télégramme de Margerie à Paris, 19 juillet 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 79, QO.

concertée.¹³⁵ Du côté britannique, Chamberlain s'avère surpris du contenu de la note: il espérait une réponse générale qui aurait permis dès maintenant une rencontre entre ministres des Affaires étrangères. Toutefois, puisque la France considère qu'une réponse écrite est nécessaire, elle doit la rédiger de telle façon qu'une nouvelle note allemande soit inutile.¹³⁶ Par la suite, Chamberlain souhaite que les juristes Cecil Hurst, Henri Fromageot et Friedrich Gaus se rencontrent, afin de chercher un moyen de résoudre les difficultés juridiques qui émanent des négociations et ainsi en arriver à la rédaction d'un projet acceptable pour tous.¹³⁷

Pour préparer la réponse française, Briand se rend à Londres les 11 et 12 août pour s'entretenir avec Chamberlain. À ce moment, les ministres se mettent d'accord sur la teneur de la réplique à soumettre aux Allemands, qui doit permettre la fin des échanges de notes et la tenue de négociations directes.¹³⁸ Pour la suite des discussions, ils espèrent qu'une réunion des juristes va faire en sorte que les difficultés les plus importantes vont être surmontées, de sorte que les ministres des Affaires étrangères pourraient se rencontrer ultérieurement et n'auraient qu'à régler des questions de détails et entériner les décisions.¹³⁹ À cet effet, Briand et Chamberlain s'entendent sur un projet de traité de garantie mutuelle, qui servira de bases de discussion pour les juristes lors de leur éventuelle rencontre.¹⁴⁰

¹³⁵ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 23 juillet 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 7, AA; Hoesch à Auswärtiges Amt, 25 juillet 1925, Politische Abteilung II, Allgemein, Politik 4 Sicherheitsfrage 3, AA.

¹³⁶ Entretien avec Chamberlain relaté dans le télégramme de Sthamer à Auswärtiges Amt, 28 juillet 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 7, AA; Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 5 août 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 7, AA.

¹³⁷ Entretien avec Chamberlain relaté dans le télégramme de Sthamer à Auswärtiges Amt, 28 juillet 1925, *loc. cit.*

¹³⁸ Entretien entre Briand et Chamberlain relaté dans le télégramme de Albert Dufour von Feronce [Conseiller d'ambassade allemand à Londres] à Auswärtiges Amt, 11 août 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 6, AA; Télégramme de Dufour à Auswärtiges Amt, 13 août 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 7, AA.

¹³⁹ Télégramme de Dufour à Auswärtiges Amt, 15 août 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 7, AA.

¹⁴⁰ Avant-projet de traité de garantie mutuelle, 12 août 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 81, QO; Patrick O. Cohrs, *op. cit.*, p. 254-255.

Après la concertation des vues françaises et britanniques, la réponse française parvient finalement à Berlin le 24 août. Le gouvernement français réitère sa satisfaction face au rapprochement en cours et il s'attardera seulement aux trois points de litige soulevés par l'Allemagne dans sa réponse de juillet, prenant ainsi pour acquis que les autres aspects de sa précédente note ne posent pas de problèmes majeurs.¹⁴¹ La France est heureuse de constater que le gouvernement allemand ne subordonne pas la conclusion d'un pacte de sécurité à la modification des clauses du traité de Versailles. Selon elle, le respect des engagements internationaux est primordial et elle n'entend pas se soustraire aux obligations qu'elle a hérité du traité de paix, pas plus qu'elle ne souhaite renoncer à ses droits.¹⁴² De plus, les Alliés demeurent convaincus que l'entrée de l'Allemagne à la SDN constituerait pour elle le moyen le plus sûr pour faire valoir ses droits et pour l'Europe, la seule base d'une garantie de sécurité. Une fois membre de l'organisation, l'Allemagne aurait la possibilité de soumettre et de défendre ses opinions au Conseil alors qu'en restant à l'extérieur, elle ne peut qu'exprimer des réserves et des conditions qui sont vues comme irrecevables.¹⁴³ Les gouvernements alliés insistent sur le fait que l'arrivée des Allemands à Genève constitue la base de toute entente sur la sécurité européenne, et que c'est justement ce manque de sécurité qui empêche le désarmement général invoqué dans la note du 20 juillet.¹⁴⁴ Ensuite, la France constate que l'Allemagne, face aux conventions d'arbitrage, présente des réserves de nature à en limiter la portée et le caractère obligatoire. Ce faisant, les dispositions envisagées dans le mémorandum de février seraient grandement entravées et laisseraient ouverte la possibilité de conflits armés.¹⁴⁵ Pour la France, les appréhensions allemandes face à la garantie des conventions d'arbitrage ne sont pas fondées : la puissance garante n'a pas la prérogative d'identifier unilatéralement l'agresseur, celui-ci se désigne lui-

¹⁴¹ Note du gouvernement français au gouvernement allemand, 24 août 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 6, AA.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

même par le refus d'une solution pacifique. Dans ce sens, le garant usera de son influence pour empêcher toute violation des accords, d'un côté comme de l'autre.¹⁴⁶ La France conclut en invitant l'Allemagne à engager des négociations directes avec les Alliés dans l'espoir d'aboutir à la signature d'un traité.¹⁴⁷

La note du 24 août vient mettre un terme aux échanges diplomatiques qui s'étaient amorcés en février par l'envoi du mémorandum allemand et qui ont permis un rapprochement entre les Français et les Allemands, particulièrement après l'arrivée de Briand au Quai d'Orsay en avril. Face à la proposition allemande d'un pacte de garantie qu'il trouve à son retour au gouvernement, il déclare en juillet : « il faut jouer la partie, si l'Allemagne s'engage vis-à-vis des autres frontières, n'est-il pas possible de tout concilier? »¹⁴⁸ Malgré les difficultés qui affectent ponctuellement les scènes politiques française et allemande, les deux ministres des Affaires étrangères persistent dans leur volonté d'arriver à un accord de sécurité et c'est dans ce sens que l'Allemagne accepte, le 27 août, la tenue d'une réunion entre les juristes Fromageot, Gaus et Hurst.¹⁴⁹ Lors de cette rencontre, qui doit se tenir le plus tôt possible, les experts alliés pourront présenter à leur homologue allemand le projet de traité préparé à Londres en août et tenter de concilier les points de vue des trois gouvernements, de façon à mettre la table pour la conférence des ministres des Affaires étrangères qui suivra plus tard. Les négociations prennent donc un nouveau tournant et c'est à Locarno que Briand et Stresemann vont avoir l'occasion de sceller le rapprochement franco-allemand qui se dessine depuis le début de l'année et qui n'aurait pas été possible sans les changements majeurs qui ont modifié la conjoncture internationale sur une si courte période de temps depuis 1924.

¹⁴⁶ Note du gouvernement français au gouvernement allemand, 24 août 1925, *loc. cit.*

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ Procès-verbal, 1^{er} juillet 1925, Commission des Affaires Étrangères, C/14762, AN.

¹⁴⁹ Note du gouvernement allemand au gouvernement français, 27 août 1925, Série Y : Internationale 1918-1940, vol. 28, QO.

2.3 La conférence de Locarno (5-16 octobre 1925)

Comme convenu dans le dernier échange de notes, les juristes des gouvernements alliés et de l'Allemagne se réunissent, dès les premiers jours de septembre à Londres, pour travailler au texte du pacte de garantie qui sera soumis ultérieurement à la conférence des ministres des Affaires étrangères : le document de base de ces discussions se trouve à être le projet de traité franco-anglais élaboré quelques semaines auparavant, lors des entretiens entre Briand et Chamberlain.¹⁵⁰ Réunis du 31 août au 4 septembre, les juristes Fromageot (France), Gaus (Allemagne), Hurst (Grande-Bretagne), Massimo Pilotti (Italie) et Henri Rollin (Belgique) discutent de l'aspect juridique du pacte à être conclu, sans toutefois que des décisions soient prises ou que les nations soient liées de quelque façon : il s'agit plutôt d'une rencontre informelle entre experts. Advenant qu'un consensus se dessine à la suite de ces entretiens, il reviendrait à chaque gouvernement d'approuver ou non le résultat de ces travaux.¹⁵¹ Suite à la présentation du projet de traité franco-anglais aux juristes allemand, belge et italien, les experts étudient un à un les onze articles et le préambule, qui explique le contexte dans lequel le présent accord doit être placé. Au cours de cette étude, les problèmes d'ordre purement politique en lien avec le pacte ne sont pas abordés par les juristes, qui laissent aux ministres le soin de les régler. Dès lors, des sujets comme l'entrée de l'Allemagne à la SDN, le désarmement ou l'évacuation de la Rhénanie ne sont pas à l'ordre du jour à Londres.¹⁵²

Alors que certains articles ne soulevaient peu ou pas d'opposition parmi les juristes, d'autres se sont avérés plus problématiques et ont nécessité une plus grande attention : le rapport entre le pacte de sécurité et le traité de Versailles est un de ceux-

¹⁵⁰ Avant-projet de traité de garantie mutuelle, 12 août 1925, *loc. cit.*

¹⁵¹ Rapport de Hurst, 4 septembre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 275, AA; Note de Fromageot, 4 septembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 82, QO.

¹⁵² Rapport de Gaus sur la réunion des juristes de Londres, 18 septembre 1925, Büro des Reichsministers, P. A. 9, AA.

là. Pour les Allemands, la signature du pacte impliquait que tout différend entre les signataires serait soumis à l'arbitrage, même si un traité existant donnait le droit à une des nations impliquées d'agir sans consultation.¹⁵³ Initialement, Hurst et Fromageot se sont objectés à cette interprétation, arguant que les clauses du Traité de Versailles ne devaient pas être modifiées d'aucune façon : le peuple français n'accepterait jamais de changements au traité et ce serait imprudent de la part du gouvernement allemand de l'exiger.¹⁵⁴ Face à la position franco-britannique, Gaus affirme qu'un traité d'arbitrage qui permettrait d'exclure certaines clauses de Versailles ne serait d'aucun intérêt pour l'Allemagne, étant donné que l'esprit de réciprocité d'un tel traité disparaîtrait.¹⁵⁵ Après discussion, c'est la position allemande qui va triompher : toute dispute au sujet de l'interprétation des clauses du traité de paix devra être soumise au processus d'arbitrage. Concrètement, cela signifie qu'en cas de conflit, comme ce fut le cas dans la Ruhr, la France n'aurait pas le droit de prendre des mesures à l'égard de l'Allemagne sans avoir préalablement fait appel à l'arbitrage.¹⁵⁶

La garantie française sur le traité germano-polonais constitue un autre point de discordance important entre les juristes, même s'il s'agit d'une question politique qui ne devait pas originalement être abordée. En effet, les experts des gouvernements alliés ont insisté sur les avantages qu'une telle discussion pourrait avoir, étant donné que les pourparlers n'engageaient aucun gouvernement et que cette question ne relevait pas de leurs compétences propres.¹⁵⁷ Pour les Allemands, Gaus affirme que la garantie française sur les traités orientaux va soit donner un privilège à la France face à l'Allemagne en cas de conflit, ce qui est inacceptable, ou bien il s'agit simplement d'une garantie superflue qui apparaît comme un coup d'éclat politique et dont la

¹⁵³ Rapport de Gaus sur la réunion des juristes de Londres, 18 septembre 1925, *loc. cit.*

¹⁵⁴ Note tirée de la réunion des juristes, 2 septembre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 275, AA.

¹⁵⁵ Note tirée de la réunion des juristes, 2 septembre 1925, *loc. cit.*

¹⁵⁶ *Ibid.*; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 108.

¹⁵⁷ Note tirée de la réunion des juristes, 2 septembre 1925, *loc. cit.*

pertinence est douteuse.¹⁵⁸ Du côté britannique (et français), Hurst rappelle que l'alliance franco-polonaise est une réalité que personne n'ignore et dont il ne faut pas questionner le bien-fondé ou les intentions. Pour lui, la garantie française, qui peut s'appliquer autant en faveur de la Pologne ou de l'Allemagne, ne perd en rien de sa valeur du fait de l'alliance franco-polonaise. Au contraire, la France serait en mesure, le cas échéant, de freiner les ardeurs agressives polonaises en sa position de puissance garante. De plus, la Pologne refuse expressément de signer un traité d'arbitrage avec l'Allemagne s'il n'est pas garanti par la France.¹⁵⁹ Gaus reconnaît tout l'intérêt et la valeur des arguments franco-britanniques, mais ne voit pas comment ils pourraient réussir à convaincre les Allemands de la justesse de leur position puisque « Kein Mensch in Deutschland werde sich jemals davon überzeugen lassen, dass die französische Garantie einen auch für Deutschland günstigen Effekt haben könne. »¹⁶⁰ Selon lui, le pacte rhénan ne coupe pas la France du reste de l'Europe tout en laissant la liberté d'action à l'Allemagne face à la Pologne. Au contraire, par la signature d'une convention d'arbitrage et en adhérant librement à la Société des Nations, l'Allemagne offre à la France toute la sécurité voulue par rapport à ses intérêts légitimes de protection de la Pologne.¹⁶¹ Questionné par Hurst concernant les projets futurs de l'Allemagne face à ses frontières orientales, Gaus réplique que son pays n'a pas l'intention de mener une guerre d'agression contre la Pologne, mais ne voit pas la nécessité d'ajouter quelque clause que ce soit dans les traités, la différence entre les frontières occidentales et orientales de l'Allemagne restant un enjeu très important.¹⁶² Suite à la discussion informelle sur la délicate question de la garantie française des traités d'arbitrage, aucun consensus n'a été atteint, ce qui n'a en rien nui au bon

¹⁵⁸ Note tirée de la réunion des juristes, 2 septembre 1925, *loc. cit.*; Rapport de Gaus sur la réunion des juristes de Londres, 18 septembre 1925, *loc. cit.*

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ Note tirée de la réunion des juristes, 2 septembre 1925, *loc. cit.* « Aucun Allemand ne se laissera convaincre que la garantie française pourrait aussi avoir des effets favorables pour l'Allemagne. »

¹⁶¹ *Ibid.*; Rapport de Gaus sur la réunion des juristes de Londres, 18 septembre 1925, *loc. cit.*; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 108.

¹⁶² *Ibid.*

déroulement de la conférence puisqu'il avait été clairement établi que la décision relèverait des ministres. Par contre, cette discussion, tout comme l'ensemble des travaux des juristes, nous donne un bon aperçu des dernières difficultés qui devront être surmontées par les politiciens tout en soulignant les progrès importants qui ont été accomplis en si peu de temps sur la question de la sécurité européenne.

Au terme de la réunion des experts, qui prend fin le 4 septembre, une nouvelle version du pacte de garantie mutuelle élaboré à Londres prend forme.¹⁶³ Ayant pris en considération l'avis des juristes, le nouveau texte va servir de document de base pour les négociations entre ministres. À ce sujet, les représentants alliés vont profiter de la session de septembre de la SDN pour préparer les modalités de la future conférence et en informer l'Allemagne. Ils conviennent qu'en plus des pays présents à la conférence des juristes, la Pologne et la Tchécoslovaquie prendront aussi part à une partie des travaux, afin que les traités d'arbitrage avec l'Allemagne soient conclus en même temps que le pacte de sécurité.¹⁶⁴ Dans la note du 15 septembre, qui constitue en quelque sorte une « invitation » adressée à l'Allemagne, les Alliés considèrent que les développements survenus grâce aux échanges de notes et à la réunion des juristes permettent la tenue d'une conférence entre ministres. Dès lors, ils proposent que cette rencontre ait lieu à la fin de septembre ou au début d'octobre en territoire neutre : une ville suisse, à être déterminée plus tard, serait un endroit tout désigné.¹⁶⁵

Dès que l'ambassadeur français lui remet la note, Stresemann affirme sa volonté personnelle d'accepter la proposition d'une conférence des ministres, même

¹⁶³ Projet de traité de garantie, 4 septembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 82, QO.

¹⁶⁴ Télégramme de Gottfried Aschmann [Consul général allemand à Genève] à Auswärtiges Amt, 10 septembre 1925, Büro des Reichsministers, 15-2 1, AA; Télégrammes de Kurt Rieth [Conseiller d'ambassade allemand à Paris] à Auswärtiges Amt, 10 et 11 septembre 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 7, AA.

¹⁶⁵ Note du gouvernement français au gouvernement allemand, 15 septembre 1925, Série Y : Internationale 1918-1940, vol. 28, QO.

s'il sait que la décision revient au Cabinet. Il ne croit toutefois pas que ce sera une tâche très difficile, et il propose même la date du lundi 5 octobre pour le début de la conférence et la ville de Lucerne comme lieu.¹⁶⁶ Avec cette réponse préliminaire de Stresemann, qui reste bien sûr à être confirmée, les Alliés commencent à préparer le déroulement de la rencontre. Au niveau de la ville, celle de Locarno, évoquée par Berthelot et Chamberlain pendant les travaux de la SDN, semble remplir tous les critères : elle se trouve en territoire neutre et près de la frontière italienne, ce qui permettrait à Mussolini de se rendre à la conférence s'il le décide. Pour la date, rien ne s'oppose à celle du 5 octobre.¹⁶⁷ En Allemagne, les discussions quant à la réponse à fournir à l'invitation alliée nous donne une occasion de plus pour constater que le DNVP est divisé et qu'il tente à nouveau de se dissocier de la politique extérieure du ministre ou, encore mieux, de s'en débarrasser. En effet, la position du parti nationaliste fluctue de jour en jour, selon l'évolution des événements. Lorsque la note française est arrivée à Berlin, les nationaux allemands parlaient d'envoyer un de leurs membres, probablement Schiele, au sein de la délégation allemande.¹⁶⁸ Quelques jours plus tard, le député nationaliste Oskar Hergt affirme à Stresemann que son parti tient à ce que Luther accompagne le ministre à la conférence et que toute autre option est exclue.¹⁶⁹ Enfin, le 22 septembre, pendant une réunion entre Luther, Stresemann, Schiele et le Ministre du Travail Heinrich Brauns, Schiele reconnaît que le ministre des Affaires étrangères devrait être le porte-parole officiel de l'Allemagne à la conférence des ministres : il n'est pas exclu qu'il soit accompagné là-bas, mais ce n'est en rien une exigence du DNVP. À ce moment, le chancelier Luther réitère sa volonté d'accompagner Stresemann, affirmant que la tâche serait trop lourde pour un seul homme et se déclarant prêt à prendre ses responsabilités advenant un échec des

¹⁶⁶ Entretien avec Stresemann relaté dans le télégramme de Margerie à Paris, 15 septembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 83, QO.

¹⁶⁷ Berthelot aux Ambassadeurs, 16 septembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 83, QO.

¹⁶⁸ Télégramme de Margerie à Paris, 22 septembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 83, QO.

¹⁶⁹ Journal de Stresemann, 22 septembre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA.

pourparlers.¹⁷⁰ Devant l'opposition soudaine de Schiele à la participation du chancelier, l'opinion de Stresemann est claire : « Die Absicht der Deutschnationalen ist, den Aussenminister mit so vielen Forderungen zu bepacken, dass er voraussichtlich auf der Konferenz zum Scheitern käme und dann ihn in die Wüste zu schicken, aber das Kabinett Luther ohne den Aussenminister zu erhalten. Wenn dieser Plan bestand, ist er jedenfalls gescheitert. »¹⁷¹ Malgré l'opposition nationaliste, le chancelier sera aux côtés de Stresemann lors de la conférence des ministres, à laquelle l'Allemagne confirme officiellement sa participation dans une note qu'elle envoie à Paris le 26 septembre.¹⁷² En exigeant d'être présent à la conférence des ministres, Luther s'expose aux mêmes risques que Stresemann prend en acceptant la discussion avec les Alliés. Dans ce sens, le chancelier joue lui aussi un rôle dans le succès du dialogue franco-allemand qui est sur le point de se cristalliser.

En même temps que Hoesch remet la note au gouvernement français, il fait aussi une déclaration verbale exposant l'opinion allemande sur deux questions litigieuses en suspens liées aux discussions sur le pacte de sécurité. D'une part, l'Allemagne reconnaît l'importance du lien entre la signature du pacte et son entrée à la Société des Nations et n'y oppose pas d'objection. Toutefois, elle désire renouveler la position qu'elle a exprimée à aux moins deux reprises en 1924¹⁷³, à savoir que son adhésion au Pacte de la SDN ne doit pas être vue comme étant la reconnaissance de sa culpabilité dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale, qui représente une charge morale à supporter pour le peuple allemand.¹⁷⁴ De plus, l'Allemagne considère qu'un règlement sur l'évacuation de Cologne et sur le désarmement, obtenu

¹⁷⁰ Journal de Stresemann, 23 septembre 1925, *ibid*.

¹⁷¹ *Ibid*. « L'intention des nationaux-allemands est de charger le ministre des Affaires étrangères avec tellement d'exigences que cela ferait probablement échouer la conférence et ainsi, on pourrait le limoger mais conserver le Cabinet Luther sans le ministre. Si ce plan réussit, il est certainement fini. »

¹⁷² Note du gouvernement allemand au gouvernement français, 26 septembre 1925, Série Y : Internationale 1918-1940, vol. 28, QO.

¹⁷³ Voir le mémorandum du gouvernement allemand, 29 septembre 1924, *loc. cit*.

¹⁷⁴ Déclaration verbale annexe à la note du gouvernement allemand au gouvernement français, 26 septembre 1925, Série Y : Internationale 1918-1940, vol. 28, QO.

avant la conclusion du pacte de sécurité et l'entrée à la SDN, faciliterait les pourparlers et augmenterait l'efficacité des accords que l'on prépare, tout en permettant de réparer ce que la population allemande considère comme une injustice.¹⁷⁵ De l'avis même de Stresemann, cette déclaration verbale, qui accompagne l'acceptation de la réunion des ministres, pourrait créer une situation délicate pour l'Allemagne dans les négociations à venir.¹⁷⁶ Dès lors, pourquoi prendre un tel risque? Pour le ministre, la déclaration concernant l'évacuation de Cologne et la question de la responsabilité de la guerre se veut un geste rassembleur, afin de réunir le plus d'appuis possible à sa politique extérieure, tant dans la population qu'au Reichstag.¹⁷⁷ Par contre, lorsque l'ambassadeur Margerie évoque le sujet dans une rencontre avant l'envoi de la note allemande, la position de Stresemann n'est pas aussi tranchée :

« Il m'a répondu en commençant une phrase qu'il a laissée en suspens, mais dont je lui ai demandé s'il voulait indiquer là un os à ronger pour les nationalistes. À quoi il a répondu "peut-être". Le Ministre des Affaires Étrangères m'a laissé comprendre qu'il souhaitait bien vivement que Votre Excellence entendît sans plus les déclarations verbales de l'Ambassadeur d'Allemagne et les laissât "enfouies dans le tombeau d'où il ne fallait pas les faire sortir". »¹⁷⁸

Comme le prévoyait Stresemann, la déclaration est mal reçue chez les Alliés. En France, Briand réagit immédiatement et menace d'annuler la conférence si le document est publié, étant donné l'impact qu'il pourrait avoir sur l'opinion publique

¹⁷⁵ Déclaration verbale annexe à la note du gouvernement allemand au gouvernement français, 26 septembre 1925, *loc. cit.*

¹⁷⁶ Télégramme de Stresemann aux Ambassades, 24 septembre 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 7, AA.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ Entretien avec Stresemann relaté dans le télégramme de Margerie à Paris, 24 septembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 83, QO.

et sur le gouvernement.¹⁷⁹ Selon lui, une telle action, quelques jours seulement avant d'entreprendre des négociations de grande envergure, est de nature à créer des difficultés et à nuire grandement aux discussions de Locarno, étant donné le manque de franchise et de netteté qui sous-tend une telle initiative.¹⁸⁰ Toutefois, malgré l'émotion causée par la déclaration, le gouvernement français se réjouit de voir que l'Allemagne accepte de participer à la conférence des ministres et ce, sans aucune réserve. En ce qui concerne les observations allemandes annexées à la note du 26 septembre, la France ne fait que rappeler les positions qui ont été prises dans le passé et affirme qu'elles ne seront pas considérées pendant les négociations puisqu'elles n'ont aucun lien avec le pacte de sécurité.¹⁸¹ À ce moment, tout est en place pour la Conférence de Locarno, qui doit débiter le 5 octobre. À la veille de son départ pour la Suisse, Stresemann reçoit la visite de Tchitcherine, qui fait une ultime tentative pour empêcher l'Allemagne de signer un pacte de sécurité avec l'Ouest et d'adhérer à la Société des Nations. Il remet à l'ordre du jour un traité germano-soviétique, dans lequel l'URSS aurait un veto sur l'entrée de l'Allemagne à la SDN, à défaut duquel les Soviétiques tenteraient un rapprochement avec la France et la Pologne. Bien qu'il attache une certaine importance aux relations avec Moscou, Stresemann se méfie des Bolcheviks et reste convaincu que le pacte avec l'Ouest doit avoir la priorité.¹⁸²

Lorsque la conférence de Locarno s'amorce le 5 octobre, les nations présentes sont les mêmes qu'à la réunion des juristes, l'Italie ayant décidé de participer aux négociations. À l'exception de l'Allemagne, qui est représentée par Stresemann et le chancelier Luther, les quatre délégations alliées sont dirigées par le ministre des

¹⁷⁹ Note tirée d'un entretien téléphonique entre Hoesch et Schubert, 26 septembre 1925, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 29, AA; Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 26 septembre 1925, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 7, AA.

¹⁸⁰ Télégramme de Briand aux Ambassadeurs, 28 septembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 83, QO.

¹⁸¹ Note du gouvernement français au gouvernement allemand, 29 septembre 1925, Série Y : Internationale 1918-1940, vol. 28, QO.

¹⁸² Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 322-323; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 72-73.

Affaires étrangères : Briand pour la France, Chamberlain pour la Grande-Bretagne, Vittorio Scialoja pour l'Italie et Émile Vandervelde pour la Belgique. Aux côtés des ministres se trouvent les juristes et quelques fonctionnaires triés sur le volet pour leur expertise dans les questions à l'étude : pour l'Allemagne, par exemple, on retrouve les secrétaires d'État à la Chancellerie Franz Kempner et à l'*Auswärtiges Amt* Carl von Schubert ainsi que le diplomate Herbert von Dirksen, qui agit à titre de secrétaire pour la délégation.¹⁸³ Le climat dans lequel doit se dérouler la conférence est annoncé dès le début de la première séance par Chamberlain, qui s'improvise président de séance seulement parce qu'il fallait que quelqu'un prenne l'initiative :

« Lorsque nous aurons déterminé les grandes lignes de notre procédure et arrêté nos dispositions pour la convocation des réunions, je me permets de suggérer que nous renoncions à la formalité d'une présidence, et que nous nous rencontrions sur un pied de parfaite égalité, chacun contribuant de son mieux au succès de notre œuvre commune, qui tend à la paix et à la prospérité de l'Europe. »¹⁸⁴

Une fois les modalités arrêtées, les travaux commencent par une étude détaillée du projet de pacte de garantie sur lequel les experts s'étaient entendus en septembre. Article par article, les délégués présentent leur opinion et leurs suggestions, qui seront prises en compte par les juristes, qui vont retravailler la formulation du pacte selon l'avancement des discussions.¹⁸⁵ Alors que certains articles sont immédiatement acceptés ou nécessitent seulement une modification de forme, d'autres vont demander une étude approfondie et mèneront à des débats enflammés. Dès le départ, les articles 6 et 11, qui concernent la garantie française des traités d'arbitrage et l'entrée de l'Allemagne à la SDN, sont mis de côté et renvoyés à plus tard. Pour Briand, ces questions constituent les deux « points névralgiques » des négociations de Locarno.¹⁸⁶

¹⁸³ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 5 octobre 1925, Série SDN, Sous-Série 1H, vol. 754, QO.

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 5 octobre 1925, *loc. cit.*

¹⁸⁶ Protocole de la première séance de la Conférence de Locarno, 5 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 352, AA.

Le premier de ces points à être abordé est la garantie française des traités d'arbitrage, qui monopolise l'attention des négociateurs dans la séance du 6 octobre. Stresemann rappelle que l'Allemagne, par le memorandum de février, s'était déclarée prête à signer un pacte de sécurité ainsi que des traités d'arbitrage avec toute nation qui en ferait la demande. Or, dans sa réponse de juin, la France considère qu'une garantie supplémentaire doit être ajoutée aux conventions prévues avec les voisins orientaux de l'Allemagne. Devant cette proposition, qui ferait de la France la garante d'un traité signé par un de ses alliés, Stresemann demande des éclaircissements.¹⁸⁷ Briand saisit l'occasion pour expliquer en détails la position française. Dès la réception du memorandum, des conversations s'étaient déroulées au Quai d'Orsay avec Hoesch concernant la situation à l'Est avec les traités d'arbitrage : il n'était pas possible pour la France de se contenter d'un règlement de ses propres préoccupations de sécurité sans se soucier de celles de ses Alliés, et c'est de ce principe que s'inspire le gouvernement français depuis le début des négociations. Dès lors, si la difficulté pour l'Allemagne face à une telle garantie concerne la forme, on peut sûrement trouver une formule convenable. Par contre, si l'objection concerne le fond et qu'une telle garantie française devait être abandonnée, Briand croit à l'impossibilité d'en arriver à un pacte de sécurité.¹⁸⁸ Le ministre français affirme qu'une telle garantie n'est pas motivée par méfiance envers l'Allemagne, mais plutôt dans l'esprit d'une assurance mutuelle que le recours à la force, rejeté à plusieurs reprises par les Allemands, serait empêché dans le cadre des conventions d'arbitrage avec la Pologne et la Tchécoslovaquie.¹⁸⁹ L'opinion publique allemande doit certainement être prise en considération et Briand souhaite tout faire pour faciliter la tâche de Luther et de Stresemann, mais il insiste sur le fait qu'une opinion publique existe aussi en France, qui n'est pas nécessairement plus clémente. On tente de trouver la forme de garantie

¹⁸⁷ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 6 octobre 1925, Série SDN, Sous-Série 1H, vol. 754, QO; Protocole de la deuxième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 6 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 352, AA.

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ *Ibid.*

la plus acceptable pour l'Allemagne, mais Briand rappelle que contrairement à 1919, la garantie au centre des discussions est multilatérale, et non pas dirigée contre la nation allemande.¹⁹⁰

À cet exposé de Briand, Stresemann rappelle que l'Allemagne a, par le passé, proposé par deux fois un pacte rhénan à la France, qui a été refusé parce qu'il ne tenait pas compte des besoins de sécurité de ses alliés orientaux. Au moment où il préparait le mémorandum de février, Stresemann a inclus les traités d'arbitrage justement pour satisfaire cette exigence de la France, mais l'offre n'était pas encore suffisante : il fallait que l'Allemagne entre à la Société des Nations.¹⁹¹ Cette nouvelle condition a nécessité un travail colossal pour que l'opinion publique l'accepte, mais le gouvernement a réussi. Il existe maintenant deux garanties pour l'Europe de l'Est qui se superposent : l'arbitrage et la SDN. De ce fait, Stresemann s'interroge sur la pertinence d'ajouter la garantie française à celles déjà existantes et sur la compatibilité de celle-ci avec l'article 16 du Pacte de la Société des Nations. En effet, si la garantie française se trouve sous l'autorité du Pacte et que de toute façon, la SDN est l'instance de décision suprême pour tous les cas à être étudiés, pourquoi ajouter une telle garantie?¹⁹² À cette question, Briand réplique que si le mécanisme de sanctions prévu au sein de l'article 16 avait été organisé, il existerait un système de sécurité générale et la situation serait différente. Dès lors, la garantie française s'avère un moyen pour pallier à ce manque de sécurité et la France refuse catégoriquement de manquer aux engagements qu'elle a conclus avec les pays d'Europe de l'Est.¹⁹³ Le duel rhétorique entre Briand et Stresemann se termine sans qu'aucune solution n'ait été trouvée, mais le débat sur la question va se poursuivre dans une prochaine séance.

¹⁹⁰ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 6 octobre 1925, *loc. cit.*; Protocole de la deuxième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 6 octobre 1925, *loc. cit.*

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

Après une séance consacrée à la présentation du rapport des juristes, qui ont intégré les remarques émises par les délégués lors de la première journée des travaux, les discussions reprennent le 8 octobre sur le thème de l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations. Chamberlain ouvre la séance en rappelant toute l'importance de cette question pour les nations alliées, qui en ont fait dès le début une condition essentielle pour la conclusion d'un pacte de sécurité. L'Allemagne ayant fait part d'observations et de difficultés liées à ce sujet au courant de l'année, Chamberlain considère que les délégués allemands devraient ouvrir la discussion en présentant leur point de vue.¹⁹⁴ Stresemann en profite donc pour faire un historique de la question de l'Allemagne à la SDN, de 1919 jusqu'à l'été 1925, mettant l'emphase sur la volonté allemande de faire partie de l'organisation genevoise. Par contre, en tant que nation désarmée (malgré elle), les obligations qui résultent de l'article 16 du Pacte de la SDN causent problème, du fait qu'elle pourrait être amenée à intervenir dans un conflit de trois façons : collaboration militaire directe ou indirecte (par exemple, laisser des troupes traverser son territoire) et collaboration économique (par le boycott ou la rupture des relations).¹⁹⁵ Dans ces trois cas, le premier est simplement impossible, l'Allemagne est désarmée. Le deuxième représente un grave danger, tant de politique intérieure qu'extérieure, étant donné les conséquences que pourraient provoquer le passage des troupes de certains pays au sein même du territoire allemand. En ce qui concerne la collaboration économique, il serait difficile pour l'Allemagne d'y participer, advenant que le conflit frappe des pays limitrophes.¹⁹⁶ Pour illustrer son point de vue, Stresemann utilise l'exemple d'une guerre russo-polonaise, qui constitue probablement une des situations les plus plausibles en ce qui a trait à la situation en Europe de l'Est. Même si son pays est lié à la Russie par le traité de Rapallo, le ministre insiste qu'il n'y a aucune clause secrète qui y est

¹⁹⁴ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 8 octobre 1925, Série SDN, Sous-Série IH, vol. 754, QO; Protocole de la quatrième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 8 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 352, AA.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*

rattachée. Par contre, advenant un boycott économique contre la Russie auquel l'Allemagne prendrait part, une déclaration de guerre de Moscou arriverait sans tarder. Devant cette situation, la nation allemande serait submergée par les Bolcheviks, qui avanceraient rapidement et contrôleraient facilement le territoire jusqu'à l'Elbe, sans que personne ne puisse venir l'aider.¹⁹⁷ Ce que Stresemann tente d'expliquer, c'est que l'Allemagne ne veut pas de situation spéciale, elle demande seulement une période de transition jusqu'à ce que le désarmement général soit effectif et que la disparité entre nations armées et désarmées s'amenuise. D'ici là, l'Allemagne veut simplement avoir la possibilité de décider dans quelle mesure elle est capable d'apporter son aide lors d'une action décidée par Genève.¹⁹⁸

Face aux explications de Stresemann, Briand affirme d'abord que la SDN constitue le pivot de toutes les structures de sécurité évoquées lors de cette conférence : tout mauvais fonctionnement de celui-ci rendra inopérantes, voire même impossibles, les combinaisons discutées. Dans son essence, la Société des Nations est une association qui s'oppose à la guerre par le biais d'un système de garantie mutuelle. Toutefois, l'absence de forces militaires propres à l'organisation fait que la coopération de tous les membres est nécessaire, et chacun doit donc fournir ce qu'il peut pour la bonne marche des opérations. Or, si certains membres affirment ne pas être en mesure de prendre part aux actions décidées par la SDN, il en incombera toujours aux mêmes nations armées de régler les problèmes. Dans cette situation, comment pourrait-on leur demander de désarmer?¹⁹⁹ Briand continue son exposé en s'attardant au refus possible de l'Allemagne de participer à des sanctions économiques. Si dans un conflit, un pays décide de rester neutre économiquement, il apporte en fait son aide à l'agresseur en réduisant considérablement l'efficacité de la sanction mise en place par la SDN, ce qui n'est pas tolérable. Être membre de la

¹⁹⁷ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 8 octobre 1925, *loc. cit.*; Protocole de la quatrième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 8 octobre 1925, *loc. cit.*

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ *Ibid.*

Société des Nations implique à la fois des bénéfices considérables mais aussi des obligations, et il n'est pas recevable qu'une nation formule des conditions spéciales lorsqu'elle demande à être admise.²⁰⁰ Par contre, une fois reçue comme membre, elle pourra, de l'intérieur, faire des observations et défendre ses arguments par rapport à une situation particulière. Dans le cas de l'Allemagne, celle-ci bénéficiera de sa position de grande puissance européenne pour faire valoir son point de vue si elle se place sur un pied d'égalité avec les autres états membres : il ne faut pas avoir un pied à l'intérieur de la SDN et l'autre dans une coalition dirigée contre elle.²⁰¹

Vandervelde, Chamberlain et Scialoja prennent ensuite la parole brièvement. Le ministre belge affirme la nécessité de voir l'Allemagne entrer à Genève afin qu'elle prenne part au système de garantie mutuelle. Sur la situation particulière que les délégués allemands évoquent pour expliquer leurs réserves, il croit que c'est de l'intérieur que doivent être faites de telles observations, une fois l'adhésion de l'Allemagne assurée.²⁰² Chamberlain abonde dans le même sens que son homologue belge sur la nécessité de voir la nation allemande à Genève et déclare que la SDN prendra certainement en considération la situation de chaque état membre au moment où des actions seront décidées. Il comprend les préoccupations du gouvernement allemand et ne refuse pas que celui-ci les fasse prévaloir, mais espère seulement que l'égalité qu'il réclame ne crée pas une situation d'inégalité pour les autres nations.²⁰³ Le ministre italien appuie les propos de Chamberlain et ajoute que l'entrée de l'Allemagne au Conseil étant à ses yeux déjà acquise, celle-ci bénéficiera d'une grande influence à la SDN. De ce fait, elle pourra faire valoir elle-même son point de vue par rapport à sa participation aux sanctions prévues par l'article 16 du Pacte. Scialoja étant convaincu que l'Allemagne n'a pas l'intention de s'adonner à une

²⁰⁰ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 8 octobre 1925, *loc. cit.*; Protocole de la quatrième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 8 octobre 1925, *loc. cit.*

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ *Ibid.*

agression envers quiconque, il ne voit pas en quoi la question de l'article 16 est si importante aux yeux de ses délégués.²⁰⁴ Face aux déclarations des ministres alliés, Luther réplique que son pays ne veut pas avoir un pied à l'intérieur et l'autre à l'extérieur de la SDN, mais seulement que l'on tienne compte de la situation de l'Allemagne, qui se trouve au centre de l'Europe et désarmée contre son gré en raison de Versailles. Devant ces facteurs de risque, le peuple allemand redoute les dangers qui résulteraient de l'application de l'article 16, une fois l'Allemagne à la SDN. Il ne faut toutefois pas interpréter cela comme un refus allemand d'apporter son concours, mais plutôt comme la volonté de pouvoir décider de l'étendue de la participation de son pays en tenant compte de sa situation particulière au sein de l'Europe.²⁰⁵

Briand comprend les arguments allemands et les difficultés que peut causer l'opinion publique, mais il considère que l'importance des travaux de cette conférence fait en sorte que les délégués allemands doivent s'élever au-dessus des problèmes de politique intérieure pour mener à bien le projet qu'ils ont eu le courage de mettre en branle. Il considère que la crainte allemande d'être le prochain champ de bataille de l'Europe, une fois à la Société des Nations, n'est pas justifiée puisque les autres pays membres viendraient à son secours autant directement, en Allemagne même, qu'indirectement, en défendant leurs propres territoires pour la protéger face à l'agresseur venu de l'Est. Dans une association comme la SDN, il n'est pas possible pour une nation de se désintéresser du sort d'un autre membre, que ce soit en refusant d'aider ou en ne prenant simplement aucune décision.²⁰⁶ Stresemann réitère que son pays n'a aucunement l'intention de laisser tomber un membre de la SDN lorsqu'elle y sera et va collaborer moralement aux actions qui seront décidées. Il considère toutefois que le désarmement de son pays a été poussé trop loin par les Alliés, le plaçant ainsi sur un pied d'inégalité malgré lui, et qu'advenant un conflit avec la

²⁰⁴ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 8 octobre 1925, *loc. cit.*; Protocole de la quatrième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 8 octobre 1925, *loc. cit.*

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*

Russie, les forces armées de son pays peineraient à simplement maintenir l'ordre intérieur. Ceci étant dit, son gouvernement ne demande pas la modification de l'article 16 du Pacte, mais seulement que l'on reconnaisse la situation particulière de l'Allemagne désarmée comme étant transitoire.²⁰⁷ Comme pour le débat sur la garantie française, la discussion n'aura pas permis de compromis, mais à tout le moins, le point de vue des différentes délégations est maintenant connu de tous et les négociations vont continuer dans les prochains jours. Il est important de mentionner que cette séance du 8 octobre a donné lieu à des échanges qui ont fait forte impression parmi les délégués. Stresemann relate dans son journal que « Chamberlain äusserte am Abend, dass er in seinem Leben noch nie einer interessanteren Debatte beigewohnt hätte »²⁰⁸ et que selon Oswald Hesnard, « die Debatte habe die Grenze des politisch Möglichen gestreift, sei aber in so vornehmer Form geführt worden, dass Herr Briand sich selbst ausserordentlich anerkennend über das Rededuell ausgesprochen habe, obwohl meine Ausführungen ihm naturgemäss sehr unangenehm gewesen waren ».²⁰⁹ Pour sa part, le diplomate britannique Miles Lampson affirme qu'il a été « thrilled to the bone once or twice by the eloquence and obvious sincerity both of Briand and Stresemann. Yesterday, over the question of Germany's entry into the League, they were both at their best and I have never before had the good fortune to hear a discussion conducted on so high a plane. »²¹⁰ Grâce à ce duel oratoire, l'atmosphère de la conférence change : un respect mutuel entre Briand et Stresemann s'établit et va accentuer leur volonté respective de collaborer au règlement des différends franco-allemands, tant à Locarno que dans l'avenir.

²⁰⁷ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 8 octobre 1925, *loc. cit.*; Protocole de la quatrième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 8 octobre 1925, *loc. cit.*

²⁰⁸ Journal de Stresemann, 8 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 30a, AA. « Chamberlain affirma ce soir qu'il n'avait jamais pris part à un débat aussi intéressant de toute sa vie. »

²⁰⁹ *Ibid.* « Le débat a frôlé les limites de ce qui est politiquement possible, mais ce fut fait de manière si distinguée que Monsieur Briand s'est même déclaré extrêmement reconnaissant pour le duel oratoire, bien que mes exposés aient été naturellement très désagréables pour lui. »

²¹⁰ Miles Lampson, cité dans Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 334-335.

Le premier point sur lequel les délégués arrivent à s'entendre est la question de l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations. Le 10 octobre, après la session du matin consacrée aux travaux des juristes, les délégations allemande, britannique et française profitent d'une excursion en bateau sur le Lac Majeur, entreprise pour célébrer l'anniversaire de madame Chamberlain, pour s'enfermer à l'abri des regards et discuter pendant cinq heures.²¹¹ Au terme de ces pourparlers, auxquels prenaient part tant les ministres que les juristes, un compromis est atteint, preuve que la collaboration et la discussion permettent des solutions, et il ne restera qu'à obtenir l'assentiment du ministre belge, qui n'a pas pris part aux conversations. Par rapport à l'article 16 du Pacte, qui était la source du problème concernant l'entrée de l'Allemagne à la SDN, les puissances alliées ont décidé de rédiger une note qui explique leur position, même si elles savent que les décisions à ce sujet relèvent seulement du Conseil.²¹² Dans ce document, elles affirment que les membres de la SDN sont tenus de collaborer loyalement aux actions décidées en lien avec l'article 16, et que l'ampleur de l'implication des nations doit être proportionnelle à leurs moyens et compatible avec leur situation géographique.²¹³ Présentée officiellement lors de la séance du 12 octobre, la note suscite une nouvelle discussion sur le désarmement, problème majeur de politique intérieure pour l'Allemagne. En effet, Stresemann affirme qu'il lui sera difficile de défendre l'entrée de son pays à la Société des Nations, même en tenant compte de la note sur l'article 16, puisque le Reichstag et l'opinion publique allemande sont sceptiques par rapport à l'efficacité

²¹¹ Journal de Stresemann, 10 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 30a, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 335-336; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 123.

²¹² Télégramme de Kempner à Auswärtiges Amt, 10 octobre 1925, Referat Völkerbund, Locarno-Vertrag 1, AA; Télégramme de Berthelot à Paris, 11 octobre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 84, QO; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 336; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 123-124.

²¹³ Projet de note collective concernant l'article 16 du Pacte de la Société des Nations, 10 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 352, AA. Le texte complet de la note se trouve en appendice C à la fin du mémoire.

des travaux de Genève sur le désarmement.²¹⁴ Malgré cela, il accepte quand même la formulation de la note alliée, au même titre que les délégués belge et italien. Dès lors, il ne reste plus d'obstacle majeur qui empêche l'admission de l'Allemagne à la SDN.

Sur le problème de la garantie française des traités d'arbitrage orientaux, la solution est venue des Britanniques. Puisque les positions des Allemands et des Alliés étaient difficiles à concilier, Hurst propose de simplement contourner le problème en signant d'autres traités en parallèle au pacte rhénan et aux conventions d'arbitrage. La France donnerait les garanties à la Pologne et à la Tchécoslovaquie dans un accord séparé alors que le pacte de sécurité permettrait le recours à la force seulement si la zone démilitarisée est violée ou si l'action militaire relève de l'article 16 du Pacte.²¹⁵ Cette garantie française, signée en même temps que les autres traités et incluse dans le protocole final de la conférence, serait reconnue par l'Allemagne sans aucune opposition. Par contre, et c'est le point important, les Allemands n'auraient pas à signer quoi que ce soit contenant une garantie de la France : de cette façon, les deux nations obtiennent ce qu'ils souhaitent sans avoir à faire de concessions qui seraient difficiles à justifier devant l'opinion publique.²¹⁶ Concrètement, si l'Allemagne venait qu'à attaquer la Pologne, la France serait en droit de se porter à la défense de son allié. Par contre, advenant une guerre germano-polonaise où l'agresseur n'est pas clairement identifiable, une invasion française du territoire allemand donnerait à l'Allemagne le droit de faire appel à la Grande-Bretagne comme puissance garante du pacte rhénan.²¹⁷ Ce système de pactes séparés, présenté lors de la séance du 13 octobre, reçoit l'assentiment de toutes les délégations, une fois que la France s'est

²¹⁴ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 12 octobre 1925, Série SDN, Sous-Série 1H, vol. 754, QO; Protocole de la sixième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 12 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 352, AA.

²¹⁵ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 333.

²¹⁶ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 333.; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 395.

²¹⁷ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 333.

entendue avec ses alliés orientaux sur le sujet.²¹⁸ Devant ce résultat, Briand affirme que « les juristes ont élaboré une formule qui sauvegarde les susceptibilités de l'opinion allemande dans la question de la garantie donnée par nous à la Pologne et à la Tchécoslovaquie, mais qui laisse intacts les droits que nous faisons ainsi consacrer. »²¹⁹ Une fois les deux points majeurs de discordes réglés, le pacte rhénan est maintenant terminé : il ne reste qu'à s'entendre sur les traités d'arbitrage.

Les deux dernières journées de la conférence sont consacrées aux conventions d'arbitrage. Le 15 octobre, les délégations polonaise et tchécoslovaque, dirigées par les ministres Alexander Skrzyński et Edvard Beneš, font leur entrée à Locarno et assistent à l'étude des traités franco-allemand et germano-belge, qui se déroule très rapidement étant donné l'accord entre les différentes délégations.²²⁰ Le lendemain, c'est au tour des traités germano-polonais et germano-tchèque d'être à l'étude, mais puisqu'ils sont bâtis de la même façon que les autres conventions d'arbitrage (hormis le préambule qui varie), la discussion est brève et ils sont acceptés sans problème.²²¹ Une fois les discussions terminées, les délégués doivent s'accorder les modalités de signature des accords, les représentants allemands n'ayant pas le pouvoir de les signer immédiatement. Il est donc décidé que les traités seront seulement paraphés et que la signature officielle se déroulera le 1^{er} décembre à Londres.²²² Avant de quitter Locarno, les délégués déclarent leur satisfaction devant les résultats accomplis. Alors que Stresemann parle de « développement de l'idée de paix européenne », d'une

²¹⁸ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 13 octobre 1925, Série SDN, Sous-Série 1H, vol. 754, QO; Protocole de la septième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 13 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 352, AA.

²¹⁹ Télégramme de Briand à Paris, 13 octobre 1925, PAAP 217 : Papiers privés de René Massigli, vol. 105, QO. Briand omet ici de dire que l'opinion publique française est probablement aussi susceptible...

²²⁰ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 15 octobre 1925, Série SDN, Sous-Série 1H, vol. 754, QO; Protocole de la huitième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 15 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 352, AA.

²²¹ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 16 octobre 1925, Série SDN, Sous-Série 1H, vol. 754, QO; Protocole de la neuvième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 16 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 352, AA.

²²² *Ibid.*

« étape importante dans l'histoire du développement futur des États » et du « commencement d'une période de collaboration confiante », Briand considère Locarno comme « le début d'une ère de confiance et de collaboration » et espère l'arrivée « d'une Europe nouvelle ». ²²³ Chamberlain appuie leurs propos en souhaitant que Locarno constitue le début de quelque chose, et non pas une fin en soi, alors que Vandervelde et Mussolini soulignent la bonne ambiance qui a régné tout au long des discussions et l'importance des résultats qui viennent d'être obtenus. ²²⁴

Après des négociations qui se sont échelonnées depuis le mois de février et qui ont été particulièrement ardues du côté allemand en raison de l'opposition systématique des nationaux-allemands, qui tentent de détruire la politique du Cabinet même s'ils en sont membres, le pacte de sécurité devient maintenant une réalité sur la scène politique européenne. Par les accords de Locarno, l'Allemagne, la France et la Belgique acceptent de reconnaître le statu quo territorial et reconnaissent l'inviolabilité de leurs frontières communes et de la zone rhénane démilitarisée : ces dispositions se trouvent sous la garantie de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Ces trois pays s'engagent aussi à ne pas s'attaquer ou tenter de déclencher une guerre et à soumettre leurs différends aux instances de conciliation et d'arbitrage. Placé sous les auspices de la Société des Nations, le traité de Locarno n'entrera en vigueur que lorsque l'Allemagne aura rejoint l'organisation genevoise. ²²⁵ Avec les conventions d'arbitrage signées en même temps que le pacte rhénan, on peut affirmer que la Conférence de Locarno ouvre le chemin pour une paix européenne stable et pour l'arrivée de l'Allemagne à Genève, condition préalable à la mise en application des traités. Toutefois, dans l'Europe démocratique, l'assentiment des parlements nationaux est nécessaire à tout nouvel accord de politique extérieure, et la situation des Cabinets français et allemand est loin d'être stable. Le prochain combat de

²²³ Notes prises par le secrétaire français à Locarno, 16 octobre 1925, *loc. cit.*; Protocole de la neuvième séance de la Conférence de Locarno, Dirksen, 16 octobre 1925, *loc. cit.*

²²⁴ *Ibid.*

²²⁵ Pacte de Locarno, 16 octobre 1925, Série SDN, Sous-Série 1H, vol. 754, QO.

Stresemann et de Briand sera de faire en sorte que l'accord soit accepté dans leur pays, sans toutefois que leurs arguments pour le défendre mettent leur homologue dans l'embarras : la compréhension et la collaboration entre les ministres seront d'une importance cruciale pour la réussite de ce nouveau défi.

2.4 Les résultats et l'impact des accords de Locarno

La conclusion des accords de Locarno constitue sans l'ombre d'un doute un moment fort de la diplomatie européenne des années 1920, et les discours des délégués lors de la session finale de la conférence laissent croire qu'un nouveau climat de détente est sur le point de s'installer, sept années seulement après la fin de la guerre. Pendant douze jours, les séances officielles et les conversations particulières ont certes permis de résoudre les deux problèmes qui empêchaient d'arriver à un accord : l'entrée de l'Allemagne à la SDN et la garantie française des traités d'arbitrage orientaux. Mais plus important encore, ces nombreuses discussions ont donné la chance aux ministres de collaborer directement et travailler ensemble à l'établissement de la paix et de la sécurité européenne. Pour la première fois, Briand et Stresemann se retrouvaient face à face et pouvaient discuter des nombreux problèmes à résoudre pour une amélioration des relations franco-allemandes. Malgré des objectifs et des visions opposés, les deux ministres apprennent rapidement à se connaître et à se respecter, comme le relate Stresemann dans son journal :

« Nach seiner Rede am Freitag Abend kam Briand auf mich zu und streckte mir beide Hände entgegen. Ich ergriffe seine rechte Hand und sagte ihm, ich sei von Herzen dankbar für die Worte, die er gesprochen hätte, worauf er erwiderte : "Nein, sprechen Sie nicht von Worten. Ich werde Ihnen den Beweis bringen, dass das nicht nur Worte waren, sondern Taten sind." »²²⁶

²²⁶ Journal de Stresemann, 18 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 30a, AA. « Après son discours du vendredi soir, Briand est venu me voir et m'a tendu ses deux mains. J'ai pris sa main droite et lui ai dit que j'étais reconnaissant du fond du cœur pour les mots qu'il avait prononcés. Il me répliqua : "Non, ne parlez pas de mots. Je vais vous donner la preuve, que ce n'était pas seulement des paroles, mais que ce sont des actes." »

La relation de confiance et de compréhension qui s'établit entre Briand et Stresemann va être d'une grande importance dans la suite des événements, étant donné la nécessité pour les deux ministres de défendre les acquis de Locarno face à l'opinion publique, à l'opposition et, dans le cas de l'Allemagne, face aux autres partis de la coalition. En effet, au sein du Cabinet allemand, la position du DNVP face à la politique extérieure de Stresemann reste aussi incertaine qu'à l'été, alors que le parti avait tenté d'évincer le ministre de son poste avant de finalement revenir dans le rang.

La délégation allemande étant de retour de Locarno le 18 octobre, Luther et Stresemann présentent leur rapport au Cabinet et au Président dès le lendemain. Après avoir exposé les lignes directrices de la délégation allemande, Stresemann revient sur les deux points qui ont monopolisé les travaux de la conférence : la garantie française des traités d'arbitrage orientaux et l'entrée de l'Allemagne à la SDN. Ensuite, il aborde les autres questions qui ont fait l'objet de discussions informelles à Locarno, dont le désarmement et l'évacuation de la Rhénanie constituent les plus importantes, tout en évoquant la confiance que les délégués allemands retirent de leurs entretiens avec Briand et Chamberlain.²²⁷ Luther, qui prend la parole par la suite, insiste sur le fait que les accords de Locarno représentent le point de départ pour de nouvelles relations internationales et, de ce fait, permettent à l'Allemagne d'améliorer sa situation au sein de l'Europe.²²⁸ Les présentations de Luther et de Stresemann sont bien accueillies par le Cabinet et par le Président Hindenburg, qui affirme : « Ich stelle mit Befriedigung fest, dass jetzt schon das Verhalten der Delegation durchaus gebilligt und dankbar anerkannt wird, ebenso, dass auch für die Paraphierung grundsätzlich die Zustimmung gegeben ist. »²²⁹

²²⁷ Rapport de la séance du Cabinet, 19 octobre 1925, Büro des Reichsministers, P. A. 9, AA; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 131-135.

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ Rapport de la séance du Cabinet, 19 octobre 1925, *loc. cit.* « Je constate avec satisfaction que la conduite de la délégation est maintenant tout à fait approuvée et sera reconnue avec gratitude tout autant que la paraphie reçoit l'assentiment de principe. »

Or, cette unanimité ne dure pas. Dès le lendemain, la position ambiguë du DNVP fait en sorte que leur porte-parole au gouvernement, Martin Schiele, doit s'abstenir d'accepter toute décision au Cabinet, ce qui retarde l'approbation officielle de la conduite de la délégation allemande à Locarno, qui semblait acquise la veille.²³⁰ Devant un possible blocage de la part des nationaux-allemands, le chancelier Luther exprime très clairement sa position au Comte Westarp, un des dirigeants du DNVP, en affirmant que son parti ne peut pas espérer à la fois détruire les accords de Locarno et demeurer au sein du gouvernement. Selon lui, la délégation allemande a obtenu le maximum possible et l'action du DNVP risque de produire non seulement une crise gouvernementale, mais aussi une crise d'État.²³¹ La situation délicate du Cabinet allemand inquiète particulièrement l'ambassadeur français à Berlin, qui craint que l'action du DNVP mène éventuellement au rejet du pacte de sécurité. Stresemann lui concède que d'énormes difficultés restent à être surmontées, mais réitère aussi le fait que le Cabinet souhaite poursuivre jusqu'au bout l'œuvre de Locarno.²³² Le 23 octobre, suite à une réunion du comité exécutif du DNVP et des présidents des comités provinciaux, le rejet des accords de Locarno est officialisé, ce qui met en péril la position des ministres nationaux-allemands au Cabinet et la survie du gouvernement. Comme de fait, deux jours plus tard, les ministres Schiele, Neuhaus et von Schlieben doivent démissionner du gouvernement.²³³ Pour le Président Hindenburg, le DNVP prend une mauvaise décision en retournant dans l'opposition : « Es tut mir leid um die Deutschnationalen. Sie werden sich sehr schaden. »²³⁴

²³⁰ Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 135-136; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 340.

²³¹ Journal de Stresemann, 27 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 340.

²³² Note tirée d'un entretien entre Stresemann et Margerie, 22 octobre 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 7, AA.

²³³ Note tirée d'un entretien entre Luther et Schiele, 23 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA; Télégramme de Margerie à Paris, 24 octobre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 86, QO; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 140-142; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 340.

²³⁴ Hindenburg, cité dans le journal de Stresemann, 27 octobre 1925, *loc. cit.* « Ça me désole pour les nationaux-allemands. Ils vont beaucoup se nuire. »

Avec le départ des ministres nationaux-allemands, le gouvernement de Luther se trouve dans une position précaire, sans majorité parlementaire. Toutefois, avec l'accord du Président, le Cabinet décide de rester en fonction pour mener à bien la ratification des accords et sa signature à Londres le 1^{er} décembre : le futur du gouvernement est à ce moment incertain.²³⁵ Pour s'assurer d'obtenir une majorité favorable à Locarno, le gouvernement doit se tourner vers les partis de gauche qui sont absents du Cabinet : le parti démocrate et le parti socialiste. Dans les deux cas, les partis hésitent à donner leur support au gouvernement à cause de l'incertitude qui plane sur le Cabinet Luther : ils ne veulent pas sauver le chancelier sur Locarno pour ensuite retourner dans l'opposition et assister au retour des nationaux-allemands une fois la crise surmontée.²³⁶ Leur opposition à la participation du DNVP à une nouvelle coalition est aussi partagée par les partis du Cabinet Luther et par Stresemann, qui affirme que ce parti « has robbed us of the possibility of presenting our demands abroad supported by an overwhelming majority of the German people. »²³⁷

Du côté français, la situation gouvernementale n'est pas beaucoup plus stable qu'en Allemagne, mais le problème relève de la politique intérieure. En effet, comme lors de la chute du Cabinet Herriot, la situation financière de la France est en cause dans la crise politique qui frappe à la fin d'octobre : depuis l'été, la valeur du franc baisse et l'inflation est en hausse.²³⁸ Après une tentative infructueuse d'établir un impôt sur le capital en juillet, le ministre des Finances Joseph Caillaux revient à une méthode plus traditionnelle d'emprunts gouvernementaux et de taxes sur le chiffre d'affaires. Ces mesures sont entérinées par la Chambre mais au moment du vote, les socialistes et une grande partie des radicaux votent contre ces propositions, ce qui provoque des frictions au sein du Cartel des Gauches et pousse le gouvernement

²³⁵ Télégramme de Stresemann aux Ambassades, 27 octobre 1925, Büro des Reichsministers, 15-3 1, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 341.

²³⁶ Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 149; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 340-341.

²³⁷ Stresemann, cité par Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 341.

²³⁸ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 502.

Painlevé un peu plus à droite.²³⁹ Lorsque Caillaux tente de stabiliser le franc par une gestion de la dette à court terme, l'opposition menée par Herriot menace la survie du Cabinet si le ministre des Finances reste en place. Devant cette situation, Painlevé accepte de demander la démission de Caillaux, mais celui-ci refuse. C'est finalement le Cabinet au complet qui va démissionner le 27 octobre.²⁴⁰ Deux jours plus tard, Painlevé présente la composition de son nouveau gouvernement, au sein duquel il se réserve le Ministère des Finances pour tenter de juguler la crise. Pour l'Allemagne, la crise politique française a peu d'impact sur ses relations avec la France : il s'agit encore d'un gouvernement issu du Cartel et le retour de Painlevé et de Briand assure une continuité en politique extérieure.²⁴¹ Lorsqu'il présente le programme de son nouveau Cabinet, Painlevé insiste sur les deux questions prioritaires auxquelles il doit s'attaquer. Le problème de loin le plus urgent est la situation financière difficile de la France, qui ne cesse de se détériorer. Ensuite, en politique extérieure, il faut continuer dans la même voie qui a mené à la Conférence de Londres, au Protocole de Genève et aux accords de Locarno. La recherche de la paix et de la réconciliation des différents peuples doit se poursuivre afin de donner la sécurité à l'Europe.²⁴² Ce nouveau gouvernement de Painlevé n'a toutefois pas le temps de mettre en application son programme puisqu'il est renversé à nouveau le 22 novembre, en raison du rejet de ses projets financiers par la Chambre. Parmi les successeurs potentiels à Painlevé, on retrouve principalement Herriot et Briand.²⁴³ Devant cette deuxième crise à l'intérieur du même mois, le chancelier Luther, dans une conversation avec l'ambassadeur Margerie, exprime ses craintes face à une possible absence de Briand à Londres pour la signature des accords de Locarno : il compte beaucoup sur cette rencontre pour

²³⁹ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 503.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 29 octobre 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 77, QO.

²⁴² Déclaration du gouvernement français, 3 novembre 1925, 313AP : Paul Painlevé, vol. 225, AN; Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 4 novembre 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 77, AA.

²⁴³ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 23 novembre 1925, Büro des Reichsministers, Frankreich 77, AA; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 503.

discuter de la Rhénanie avec le ministre français.²⁴⁴ On peut ici voir que la relation privilégiée entre Briand et Stresemann s'étend même jusqu'au chancelier, qui redoute le possible départ de Briand. L'inquiétude de Luther est toutefois de courte durée puisque le 28 novembre, Briand prend lui-même la tête d'un gouvernement issu du Cartel, tout en conservant son poste au Quai d'Orsay. Il sera donc à Londres pour signer le pacte de Locarno avant même d'avoir présenté officiellement son Cabinet.²⁴⁵ Pour que cette signature ait lieu, il faut toutefois que le Reichstag donne son accord, et c'est à cette tâche que Stresemann et Luther doivent se concentrer.

Suite au départ du gouvernement des ministres nationaux-allemands, la question de la ratification des accords de Locarno va occuper le devant de la scène politique allemande pour le mois de novembre. Le combat mené par le chancelier et le ministre des Affaires étrangères va se dérouler sur deux niveaux différents : au sein de l'opinion publique, pour convaincre la population du bien-fondé des accords et de ses avantages, et au Reichstag, pour s'assurer un vote majoritaire des députés malgré la défection du DNVP. La lutte qui s'engage pour le soutien de l'opinion publique va opposer principalement Stresemann et Luther, qui défendent la politique du Cabinet, et la presse nationaliste du magnat Alfred Hugenberg, ennemi de longue date du ministre et très proche du DNVP (dont il deviendra le chef quelques années plus tard).²⁴⁶ Alors que le combat dans la presse politique semble tout à fait inégal, Stresemann évaluant que quarante-cinq journaux appartenaient ou étaient influencés par le DVP contre trois cent soixante-neuf pour le DNVP²⁴⁷, la collaboration qui s'est mise en place avec Briand à Locarno va lui servir pour contrer la propagande nationaliste. En effet, les deux ministres sont pleinement conscients que le succès des accords conclus en Suisse passe par la reconnaissance du fait que des concessions

²⁴⁴ Télégramme de André de Laboulaye [Chargé d'affaires de France à Berlin] à Paris, 28 novembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Grande-Bretagne 1918-1929, vol. 87, QO.

²⁴⁵ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 503.

²⁴⁶ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 341.

²⁴⁷ *Ibid.*; Rapport du comité central du DVP cité dans Laboulaye à Briand, 23 novembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 87, QO.

mutuelles sont nécessaires, autant pour ménager l'opinion publique de l'autre que pour éviter sa chute. Le 3 novembre, Briand se déclare prêt, dans l'optique d'une détente morale franco-allemande, à « donner au peuple allemand des gages incontestables de ses sentiments pacifiques et généreux, en hâtant l'évacuation de Cologne et réduisant au minimum les charges de l'occupation rhénane. »²⁴⁸ Par cette politique, Briand se place dans la continuité de l'esprit des accords de Locarno et exprime sa confiance envers le gouvernement allemand, qui, selon lui, « appréciera la netteté et la largeur de vues dont s'inspire notre attitude et qu'il y répondra avec une égale loyauté. »²⁴⁹ Toutefois, la situation délicate dans laquelle se trouvent les gouvernements français et allemand nécessite que des précautions soient prises dans les déclarations officielles faites par les ministres. L'ambassadeur Hoesch s'exprime en ce sens au directeur de Cabinet de Briand, Alexis Léger, quand il demande à celui-ci de suggérer au ministre de ne pas parler trop ouvertement de la renonciation à l'Alsace-Lorraine faite par l'Allemagne à Locarno, pour « ménager certaines susceptibilités de l'opinion allemande entretenues et envenimées par la presse d'opposition. »²⁵⁰ L'ambassadeur considère que Briand pourrait grandement aider Luther et Stresemann dans leur combat pour Locarno s'il s'abstenait de commenter ce sujet ou s'il se bornait à parler de la renonciation par l'Allemagne à reconquérir par la force les territoires perdus.²⁵¹ À l'inverse, Stresemann est conséquent avec ce qu'il demande aux politiciens français puisqu'il déclare à Hoesch :

« Ich bitte deshalb, Herrn Briand zu versichern, dass es mir fernliegt, ihn zu drängen oder ihm Unbequemlichkeiten zu machen. Ich habe nicht die Absicht, die "Orangenblüte", mit der wir auf den Lage Maggiore fuhren, in Orangenschalen zu verwenden über die Herr Briand stolpern könnte. Mit

²⁴⁸ Télégramme de Briand aux Ambassades, 3 novembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 86, QO.

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ Entretien entre Hoesch et Saint-Léger relaté dans les audiences du Cabinet, 5 novembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Allemagne 1918-1929, vol. 388, QO.

²⁵¹ *Ibid.*

Ihnen bin ich der Meinung, dass wir Mass unserer Forderungen nicht überspannen sollten »²⁵²

Stresemann réitère sa position le lendemain, devant le chargé d'affaires André de Laboulaye, venu le rencontrer pour lui demander de considérer lui aussi les difficultés intérieures de la France. Le ministre allemand profite de cette occasion pour exprimer sa conviction que la ratification des accords de Locarno ne fait aucun doute: une partie des nationalistes va se rallier au Cabinet et les socialistes ne pourront pas maintenir leur position actuelle, qui consiste à rejeter Locarno même s'ils y sont favorables, pour mettre de la pression sur le DNVP.²⁵³ Par contre, pour être sûr d'arriver à un résultat positif, Stresemann souhaite que les Alliés exposent publiquement et le plus tôt possible leurs dispositions sur l'évacuation de la zone de Cologne et l'occupation rhénane, de façon à influencer l'opinion publique et les partis politiques avant la prochaine séance du Reichstag, prévue pour le 19 novembre.²⁵⁴

Les Alliés font preuve d'une grande souplesse, preuve que la relation privilégiée entre Briand et Stresemann porte fruit, et acquiescent à la demande allemande en exprimant leur position face à la Rhénanie dans deux notes successives, le 14 et le 16 novembre. L'évacuation de Cologne doit débiter le 1^{er} décembre 1925 et être terminée avant la fin de janvier 1926, ou au plus tard en février. De plus, le contrôle de la région retourne majoritairement aux Allemands, les troupes d'occupation seront réduites et la Commission Interalliée de contrôle militaire quittera le pays lorsque les derniers accrocs au désarmement seront corrigés.²⁵⁵ Devant cette situation, Stresemann affirme à ses collègues du Cabinet que les

²⁵² Stresemann à Paris, 7 novembre 1925, Büro des Reichsministers, 15-3 1, AA. « Je vous demande donc d'assurer Monsieur Briand qu'il ne me vient pas à l'esprit de le presser ou de lui causer des désagréments. Je n'ai pas l'intention de transformer le "Fleur d'Oranger", avec lequel nous avons navigué sur le Lac Majeur, en pelures d'orange sur lesquelles Monsieur Briand pourrait trébucher. Avec lui, je suis d'avis que nous ne devrions pas exagérer la mesure de nos exigences. »

²⁵³ Télégramme de Laboulaye à Paris, 8 novembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 86, QO.

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 347; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 153.

développements du moment mettent fin à tout projet d'occupation permanente du Rhin par la France, comme le voulait Poincaré.²⁵⁶ Le 17 novembre, Luther réussit à obtenir le support unanime du Conseil et l'assentiment du Président, même si celui-ci est sceptique face à la Société des Nations, pour déposer une motion au Reichstag. Par cette motion, le Parlement allemand endosserait les accords de Locarno et l'entrée de l'Allemagne à la SDN, tout en permettant au gouvernement d'envoyer une délégation à Londres pour la signature du pacte rhénan.²⁵⁷ Interrogé par Hindenburg sur la capacité du gouvernement à réunir une majorité pour soutenir la motion, Luther croit que le *Zentrum*, le parti économique, le DDP et le SPD voteront en faveur, même si les socialistes ne se sont pas prononcés ouvertement. Le DVP de Stresemann et son pendant bavarois, le BVP (Bayerische Volkspartei), sont aussi favorables.²⁵⁸ Le chancelier profite de l'occasion pour réaffirmer son intention de remettre la démission collective du gouvernement une fois les accords signés à Londres : il n'est pas question pour lui de demander un vote de confiance pour son Cabinet, pas plus qu'il ne veut considérer que la ratification des accords en constitue un.²⁵⁹ Cette mise au point de Luther se veut une perche tendue aux démocrates et aux socialistes, afin que ceux-ci puissent aider à la ratification de Locarno sans toutefois que cet appui ne se traduise en un support officiel au gouvernement présent.²⁶⁰

L'ouverture de Luther aux socialistes va finalement rapporter. En effet, dès le 21 novembre, les représentants du SPD au Reichstag annoncent publiquement leur intention de voter en faveur des accords de Locarno, ce qui assure maintenant une forte majorité au Reichstag pour le chancelier.²⁶¹ À ce moment, le dernier obstacle

²⁵⁶ Conseil des Ministres, 16 novembre 1925, Büro des Reichsministers, 15-3 2, AA.

²⁵⁷ Conseil des Ministres, 17 novembre 1925, Büro des Reichsministers, 15-3 2, AA; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 154-155.

²⁵⁸ Conseil des Ministres, 17 novembre 1925, *loc. cit.*, AA.

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 155.

²⁶¹ Télégramme de Laboulaye à Paris, 21 novembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 87, QO; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 347; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 155.

qui peut empêcher la ratification du pacte est un argument constitutionnel avancé par le DNVP depuis quelques semaines. Selon eux, les accords de Locarno et l'entrée de l'Allemagne à la SDN devraient nécessiter une majorité parlementaire des deux tiers, étant donné l'impact du traité sur la souveraineté allemande. Dans cette situation, une modification constitutionnelle s'avère indispensable à leurs yeux.²⁶² L'argument des nationalistes est toutefois rejeté par les juristes, et la motion du gouvernement est adoptée le 27 novembre par une majorité de 291 voix contre 174, grâce au soutien du SPD et du DDP aux partis du gouvernement (*Zentrum*, DVP et BVP).²⁶³ Dès lors, la ratification des accords étant obtenue, Luther et Stresemann peuvent se rendre à Londres pour la signature officielle, prévue pour le 1^{er} décembre. Là-bas, ils retrouvent les mêmes politiciens qui avaient paraphé les accords un mois et demi auparavant et ils en profitent pour aborder la réduction des troupes d'occupation et la question des colonies avec Briand et Chamberlain.²⁶⁴ La cérémonie de signature se déroule sobrement à Londres, étant donné le décès récent de la Reine Alexandra, épouse d'Édouard VII et mère de George V.²⁶⁵ Accueillis avec enthousiasme, Briand et Stresemann prononcent chacun un discours. Alors que le ministre français insiste sur la nécessité d'une collaboration entre les peuples qui se sont combattus, son homologue allemand lui réplique que : « nous avons été ébranlés ensemble et un même sort nous est fait et nous lie les uns aux autres. Nous périrons ensemble, ou bien nous nous relèverons ensemble, si nous unissons nos efforts au lieu de nous combattre. [...] Puissent d'autres générations se souvenir avec reconnaissance de ce jour comme du début de l'évolution nouvelle! »²⁶⁶ Une fois signés, les accords de Locarno doivent être déposés à Genève et c'est le 14 décembre que Chamberlain procède à la remise officielle des traités, qui se retrouvent sous l'auspice de la SDN.

²⁶² Discours du Comte Westarp, 24 novembre 1925, Referat Völkerbund, Deutschland 11, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 346-347; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 155.

²⁶³ Télégrammes de Laboulaye à Paris, 27 novembre 1925, Série Z : Europe 1918-1940, Sous-Série Grande-Bretagne, vol. 87, QO; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 347; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 156.

²⁶⁴ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 347-348.

²⁶⁵ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 396.

²⁶⁶ Stresemann, cité par Gérard Unger, *op. cit.*, p. 504; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 347.

Profitant de la présence de la majorité des nations participantes aux accords (sauf l'Allemagne), les représentants des pays signataires prennent la parole un par un pour renouveler leur satisfaction envers l'importance des accords de Locarno et leur espoir de voir arriver la délégation allemande aussi tôt que possible.²⁶⁷

La signature officielle des accords de Locarno représente l'aboutissement d'un processus qui a apporté beaucoup de changements en très peu de temps, au cours duquel la relation entre la France et l'Allemagne s'est constamment améliorée. Le mémorandum allemand de février, même s'il est initialement lancé pour empêcher l'établissement d'un pacte défensif dirigé contre l'Allemagne dont l'existence est confirmée par Chamberlain en décembre²⁶⁸, constitue le début d'une fenêtre d'opportunités entre les ex-ennemis, qui prend de l'ampleur avec l'arrivée de Briand au Quai d'Orsay. À partir de ce moment, la résolution des problèmes entre la France et l'Allemagne doit passer par la coopération et la discussion directe, que les ministres vont établir graduellement, malgré les nombreux défis et l'opposition qu'ils doivent surmonter. Avec sa réponse du 16 juin, la France permet l'amorce d'un dialogue franco-allemand, qui se déroule d'abord par l'envoi de notes diplomatiques, mais qui permet ensuite des négociations directes entre juristes, puis entre ministres. Avec la Conférence de Locarno, les ministres Briand et Stresemann se trouvent face à face pour la première fois et les négociations serrées leur permettent de croiser le fer directement, ce qui crée une relation privilégiée basée sur le respect et la compréhension de l'autre. Cette dynamique particulière va faire en sorte que les ministres vont être sensibles aux difficultés intérieures de l'autre et, de ce fait, vont tenter de ne pas se nuire mutuellement, voire même de se faciliter la tâche (dans les limites du possible). Pour nous, l'aspect primordial des accords de Locarno, outre bien sûr les conséquences concrètes comme la garantie rhénane ou l'évacuation de

²⁶⁷ Protocole de la séance du Conseil, 14 décembre 1925, Referat Völkerbund, Locarno-Vertrag I, AA.

²⁶⁸ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 348. En marge de la signature des accords de Locarno à Londres, Chamberlain confie à Stresemann qu'il était en faveur d'un pacte avec la France et la Belgique auquel aurait ensuite été joint un pacte multilatéral avec l'Allemagne.

Cologne, c'est la relation privilégiée qui s'établit entre Briand et Stresemann. Autant les ministres sont conscients de leur situation particulière et de leurs difficultés, autant ils comprennent ce qui se passe chez leur homologue : l'opposition nationaliste doit être prise en compte, les militaires ne se gênent pas pour donner leur opinion sur toute question qui les intéresse et la recherche d'une majorité parlementaire reste aussi problématique. Face à cet état des choses, Briand et Stresemann réalisent à quel point il est important pour eux d'avoir un interlocuteur avec qui la discussion est possible et en qui on peut avoir confiance, particulièrement dans une époque où l'instabilité menace à tout moment de faire tomber les gouvernements et de ramener des politiciens moins bien disposés au pouvoir. Avec le contrôle qu'ils exercent sur la politique extérieure et le succès qu'ils remportent, les deux ministres apparaissent comme le ciment des gouvernements de coalition, assurant ainsi une politique de continuité qui permet de régler pacifiquement les problèmes qui subsistent. Au tournant de 1926, la prochaine question qui va accaparer les deux ministres est celle de l'entrée de l'Allemagne à la SDN, qui constitue la dernière condition à remplir pour que les accords de Locarno entrent en vigueur. Toutefois, pour les Allemands, l'arrivée à Genève devra attendre la formation d'un nouveau gouvernement, Luther ayant remis la démission de son Cabinet dès son retour de Londres, le 5 décembre.²⁶⁹

²⁶⁹ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 348; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 156.

CHAPITRE III

1926 : LE SOMMET DE LA DÉTENTE ET LE POINT DE NON-RETOUR

Alors que 1925 se termine par la signature officielle des accords de Locarno, Stresemann et Briand se montrent optimistes pour 1926 : la collaboration qu'ils entretiennent depuis un an et les succès obtenus leur permettent d'espérer d'autres réalisations importantes pour améliorer l'état des relations franco-allemandes. Dans un discours prononcé le 1^{er} janvier 1926, le ministre allemand revient sur les nombreux obstacles surmontés par son pays depuis 1923 : l'occupation de la Ruhr, les troubles séparatistes, le putsch de Hitler, les problèmes du mark et les relations tendues avec les ex-ennemis.¹ Selon lui, le long chemin parcouru par l'Allemagne s'est fait de concert avec l'évolution de la politique française, qui s'est transformée de Poincaré à Briand. Ce cheminement parallèle, clairement dirigé vers une amélioration des relations franco-allemandes, donne à Stresemann la foi et la confiance en l'avenir de son pays et de l'Europe.² De son côté, Briand exprime sa satisfaction face aux acquis de la France grâce à Locarno : la consolidation de ses frontières orientales et l'obtention de la garantie britannique cherchée depuis 1919. Il insiste aussi sur le fait que la sécurité de ses alliés de l'Est s'est améliorée grâce aux traités d'arbitrage et à la collaboration interalliée lors des négociations, ce qui a permis de renforcer les alliances de la France.³ Pour lui, l'impact de Locarno se fait déjà sentir : « Maintenant, je crois que tout de même il y a une détente en Europe. Un système de conciliations, de médiation, d'arbitrage remplace un système d'intimidation et de force. Qu'une nation revienne aux errements et menace la paix, le conseil de la

¹ Discours de Stresemann, 1^{er} janvier 1926, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 34, AA.

² *Ibid.*

³ Entrevues avec Briand rapportées dans le télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 3 janvier 1926, Referat Völkerbund, Frankreich 2, AA.

Société des Nations s'assemble et dénonce l'agresseur... »⁴ Officiellement, pour que les accords de Locarno entrent en vigueur, il faut que l'Allemagne adhère à la SDN: l'année 1926 sera donc consacrée presque entièrement à cette entreprise, qui va finalement réussir en septembre avec l'arrivée triomphale de la délégation allemande à Genève. Par la suite, profitant de leur présence simultanée en Suisse, Briand et Stresemann vont tenir une rencontre secrète pour tenter de régler d'un coup les différends qui subsistent entre leurs pays. Toutefois, le plan ambitieux mis sur pied à ce moment ne sera jamais réalisé, en raison du contexte politique en France qui limite la marge de manœuvre de Briand, ce qui jette un froid entre les ministres et met fin au momentum qui alimente les relations franco-allemandes depuis le début de 1925.

Dans ce chapitre, nous allons étudier la suite d'événements et les tractations diplomatiques qui vont permettre l'entrée de l'Allemagne à la SDN, sans négliger les forces qui s'y opposent, et l'entretien de Thoiry, qui, à notre avis, constitue à la fois le sommet et le point de rupture de la détente franco-allemande, en raison de son impact sur la relation entre Briand et Stresemann. Dans un premier temps, nous présenterons le contexte qui entoure la demande d'admission de l'Allemagne à la Société des Nations et les difficultés immédiates qui vont surgir, empêchant ainsi le bon déroulement de l'assemblée extraordinaire de mars. Ensuite, nous aborderons l'évolution de la situation politique européenne du printemps jusqu'à la fin de l'été : le traité d'amitié germano-soviétique, les travaux sur l'élargissement du Conseil de la SDN et le retour de Poincaré occuperont une place importante dans notre analyse. Puis, suite au règlement des problèmes liés à l'octroi d'un siège permanent au Conseil à l'Allemagne, nous porterons notre attention sur le déroulement et l'impact de la VIIe Assemblée générale de la SDN, où la délégation allemande est accueillie en grand par le mémorable discours de Briand. Enfin, nous allons conclure ce chapitre en analysant le contexte et les résultats de l'entretien de Thoiry, afin de mettre en

⁴ Entrevues avec Briand rapportées dans le télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 3 janvier 1926, *loc. cit.*

évidence que le volte-face soudain de Briand face au plan proposé, causé par les succès de Poincaré dans la gestion de la crise financière et par l'opposition intérieure aux importantes concessions élaborées à Thoiry, mène à la dégradation de la relation de confiance entre les deux ministres, qui était à la fois la force derrière l'amélioration des relations franco-allemandes et le symbole des possibilités ouvertes par la collaboration pacifique. Pour nous, l'échec de Thoiry est l'événement qui clôt la fenêtre d'opportunités ouverte par l'initiative de sécurité de février 1925.

3.1 Une première tentative d'admission de l'Allemagne à la Société des Nations

Avec la signature des accords de Locarno le 1^{er} décembre 1925, il ne manque que l'arrivée de l'Allemagne à Genève pour que ceux-ci entrent en vigueur. Toutefois, avant de pouvoir envisager toute demande d'admission officielle, Luther et Stresemann doivent d'abord travailler à la constitution d'un nouveau Cabinet, le précédent ayant remis sa démission au retour de Londres. Une fois formé, ce gouvernement devra faire face à l'opposition des nationalistes face à la SDN, sans oublier que l'éventuel octroi d'un siège permanent au Conseil pour l'Allemagne provoque des désirs similaires pour certains membres de l'organisation genevoise.

À la suite de la démission du Cabinet Luther le 5 décembre, la formation d'un nouveau gouvernement est le premier problème à régler. Avec le départ des ministres nationaux-allemands suite aux accords de Locarno, il est très improbable de revoir le DNVP au sein d'une coalition gouvernementale. De ce fait, deux solutions sont possibles pour former un nouveau Cabinet : une grande coalition, qui regrouperait les partis allant du SPD à gauche jusqu'au DVP à droite, ou un gouvernement minoritaire du centre, comme celui que Marx dirigea en 1924.⁵ À la fin décembre, Stresemann affirme à Lord D'Abernon que Luther envisage la formation d'une coalition avec les

⁵ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 348; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 156.

partis du centre, même s'il ne disposerait pas d'une majorité au Reichstag. En raison de la situation économique difficile du pays, Stresemann croit que le SPD ne prendra pas le risque d'entrer au gouvernement dans ces circonstances ni ne tentera de provoquer la tenue d'élections.⁶ Dès lors, après une tentative infructueuse pour mettre sur pied une grande coalition, Stresemann se rallie rapidement à l'idée d'une coalition du centre, affirmant même : « I do not believe in the great coalition and I do not think it is right to form one if the parties have to be forced into it. »⁷ Après de longues négociations entre les partis, Luther réussit à mettre sur pied son nouveau Cabinet le 19 janvier. Constitué du DDP, du *Zentrum*, du DVP et du BVP, ce gouvernement sera dépendant du soutien des socialistes ou des nationalistes, puisque ces derniers aspirent à revenir au gouvernement même s'ils s'opposent vivement à la SDN.⁸

Cette opposition se fait sentir rapidement pour le nouveau gouvernement. En effet, dès le 22 janvier, les députés du DNVP soumettent une motion qui présente les conditions préalables à toute demande d'admission à la SDN. Parmi celles-ci, on retrouve la suppression du contrôle militaire, une rétractation des puissances alliées concernant la responsabilité allemande dans la guerre, la réduction de la durée d'occupation des 2^e et 3^e zones rhénanes et des effectifs d'occupation.⁹ Devant l'intransigeance des nationaux-allemands, qui menacent de déposer une motion de non-confiance envers le Cabinet, Luther réplique en laissant entendre qu'il pourrait lui-même demander la confiance du Reichstag et déclencher des élections advenant un résultat défavorable.¹⁰ Pour tenter de calmer le jeu, Hindenburg convoque le chancelier et les députés Schiele et Westarp, afin de tenter de trouver un accord entre le Cabinet et le DNVP. Malgré le caractère amical de la discussion, aucun terrain

⁶ Note tirée d'un entretien entre Stresemann et D'Aberton, 22 décembre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 272, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 348-349.

⁷ Stresemann, cité par Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 349.

⁸ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 349; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p.158-159.

⁹ Télégramme de Margerie à Paris, 22 janvier 1925, Série Y : Internationale 1918-1940, vol. 490, QO; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 164.

¹⁰ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 349; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 164.

d'entente n'est obtenu et la menace d'une motion de non-confiance plane toujours.¹¹ La position du chancelier, telle qu'exprimée dans un discours du 27 janvier, est claire : l'Allemagne doit adhérer à la SDN le plus tôt possible, car c'est de l'intérieur que l'on peut défendre le plus efficacement sa position. Dès qu'une question intéressant la nation est discutée, il est impératif que des Allemands soient présents pour y défendre les intérêts de la patrie. En considérant que la question de la Société des Nations relève du pacte de Locarno qu'il a lui-même signé, Luther veut d'autant plus tenir sa parole envers les autres signataires.¹² Suivant le conseil de Stresemann de répliquer dès maintenant aux attaques des nationaux-allemands, le chancelier affirme qu'il favorise l'entrée immédiate à la SDN, sans aucune condition, et demande un vote de confiance au Reichstag le 28 janvier. Le résultat est très serré, mais Luther gagne son pari: 160 députés accordent leur confiance au Cabinet contre 150 qui s'opposent et 130 qui s'abstiennent, en majorité des socialistes.¹³ Dès lors, le gouvernement est sauvé et peut maintenant aller de l'avant avec la demande d'admission, dans la continuité de sa politique de collaboration avec les Alliés.

C'est donc le 8 février que Stresemann sollicite officiellement le statut de membre de la Société des Nations pour l'Allemagne, dans une lettre envoyée au Secrétaire Général Sir Eric Drummond.¹⁴ Face à cette demande, une session extraordinaire du Conseil de la SDN, présidé à ce moment par l'italien Vittorio Scialoja, est appelée pour le 12 février. À l'unanimité, le Conseil décide à ce moment qu'il y a lieu de convoquer une assemblée extraordinaire pour examiner la question de l'admission de l'Allemagne, et celle-ci se déroulera parallèlement à la session

¹¹ Note tirée d'un entretien entre Luther et Stresemann, 27 janvier 1926, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 279, AA; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 164-165.

¹² Discours de Luther rapporté dans le télégramme de Margerie à Paris, 28 janvier 1926, Série Y : Internationale 1918-1940, vol. 490, QO.

¹³ Note tirée d'un entretien entre Luther et Stresemann, 28 janvier 1926, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 34, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 349; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 165.

¹⁴ Lettre de Stresemann à Sir Eric Drummond, 8 février 1926, Referat Völkerbund, Deutschland 12, AA.

ordinaire du Conseil, prévue pour le 8 mars.¹⁵ En raison des accords de Locarno et de la note des puissances alliées concernant l'interprétation de l'article 16 du Pacte de la SDN, il est peu probable que l'entrée de l'Allemagne rencontre des difficultés. Toutefois, en ce qui concerne le siège permanent au Conseil, la situation est différente. En effet, la perspective de l'élargissement du Conseil ravive les aspirations de certains pays, qui veulent profiter de l'occasion pour mettre de l'avant leur candidature pour obtenir aussi un siège permanent. Du nombre, trois pays ressortent du lot : le Brésil et l'Espagne, titulaires d'un siège non-permanent depuis 1920, et la Pologne.¹⁶ Le problème de la composition du Conseil n'est pas nouveau, il existe depuis le début de la SDN et oppose traditionnellement les grandes et les petites puissances. Pour ces dernières, la répartition des sièges devrait tenir compte de la représentation géographique des continents à Genève.¹⁷ Avant d'envoyer la demande d'admission allemande, Stresemann était au courant de la volonté de certains pays de profiter du contexte pour réitérer leur prétention à un siège permanent. Par contre, il n'a pas voulu le mentionner à ses collègues, afin de pouvoir sécuriser l'acceptation du Cabinet et du Président à l'entrée du pays à la SDN le plus vite possible, pour éviter des développements défavorables avant son arrivée à Genève.¹⁸ De ce fait, on peut aisément voir toute l'importance que Stresemann accorde à la Société des Nations.

Devant la possibilité de voir d'autres pays obtenir un siège permanent au Conseil au moment même où elle y entre, l'Allemagne fait savoir son opposition aux Alliés. Le 9 février, Stresemann affirme à Margerie que « cette manière de faire serait blessante pour celle-ci, qu'elle prendrait l'apparence d'une volonté de "compenser" »

¹⁵ Télégramme de Aschmann à Auswärtiges Amt, 9 février 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 7, AA; Télégramme de Aschmann à Auswärtiges Amt, 12 février 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 8, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 78; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 351-353.

¹⁶ Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 78; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 418. Parmi les autres pays ayant exprimé leur volonté d'obtenir un siège permanent, on retrouve la Belgique, la Chine, la Perse, le Portugal, le Siam et l'Uruguay.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 351; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 78-79.

l'admission de l'Allemagne dans des conditions qui seraient assez humiliantes pour elle et feraient une déplorable impression dans une opinion encore assez divisée. »¹⁹ Pour le Cabinet Luther, l'Allemagne a été invitée à la SDN sur la base qu'elle obtiendrait un siège permanent au Conseil en tant que grande puissance : toute altération de cet ordre des choses créerait une situation nouvelle nécessitant une réévaluation de la position allemande.²⁰ En fait, le plus grave problème en lien avec l'élargissement du Conseil est que la Pologne puisse y accéder en même temps que l'Allemagne. Au Cabinet, Luther affirme que l'attribution d'un siège permanent à la Pologne serait simplement intolérable, position reprise par l'ambassadeur à Londres Friedrich Sthamer, qui évoque les graves problèmes intérieurs qui en résulteraient et le fait que l'arrivée de l'Allemagne serait neutralisée par l'ajout d'autres sièges.²¹ Toutefois, pour éviter de devoir justifier son opposition aux différentes candidatures à un siège permanent, ce qui aurait pu mettre l'Allemagne dans l'embarras, le gouvernement se limite à défendre le fait que ni à Londres ni à Locarno, il n'a été question de faire entrer qui que ce soit aux côtés de l'Allemagne au Conseil.²² Dès lors, les demandes de l'Espagne, du Brésil et de la Pologne ne peuvent qu'être vues par les Allemands comme étant une tentative de minimiser l'influence allemande au Conseil. Tout juste avant l'assemblée extraordinaire de la SDN, Stresemann adoucit un peu sa position. Dans un discours qu'il prononce le 2 mars, le ministre réaffirme que l'Allemagne souhaite entrer à la SDN telle qu'elle était constituée au moment des accords de Locarno, mais ne ferme pas la porte à une modification de la situation au Conseil une fois que la délégation allemande sera partie prenante au débat :

« Wir sind weit entfernt davon, uns Veränderungen des Rates zu widersetzen, die sich aus den natürlichen Bedürfnissen und der natürlichen Entwicklung

¹⁹ Entretien avec Stresemann relaté dans le télégramme de Margerie à Paris, 9 février 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 53, QO.

²⁰ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 351; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 79.

²¹ Télégrammes de Sthamer à Auswärtiges Amt, 11 février 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 8, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 351-352; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 79.

²² Télégramme de Sthamer à Auswärtiges Amt, 15 février 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 8, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 351; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 79.

des Völkerbundes ergeben könnten. Unser Standpunkt ist grundsätzlicher Art und nicht, was ich ganz besonders betonen möchte, etwa gegen einzelne Länder als solche gerichtet. »²³

Du côté français, les politiciens sont bien au fait des craintes allemandes face à l'élargissement du Conseil et à l'attribution d'un siège permanent à la Pologne, qui est vue comme une mesure de contre-assurance face à l'arrivée de l'Allemagne à Genève.²⁴ Dans un entretien avec l'ambassadeur Hoesch, Berthelot affirme que l'octroi éventuel d'un siège permanent à la Pologne ferait en sorte que la France pourrait adopter une position plus détachée face à son allié, qui pourrait maintenant défendre ses intérêts au Conseil face à l'Allemagne.²⁵ De plus, la question de l'élargissement du Conseil étant discutée depuis longtemps, Briand et Chamberlain expliquent que la création de plusieurs sièges permanents, provoquée certes par l'entrée de l'Allemagne à la SDN, ne doit en rien diminuer son importance. Par contre, ils rappellent aussi aux Allemands que tout membre peut aspirer à un siège au Conseil et que, de ce fait, l'Allemagne ne peut pas poser d'exigences quant aux conditions de son entrée à la SDN.²⁶ Par-dessus tout, Briand voit d'un bon oeil l'élargissement du Conseil puisqu'il souhaite que celui-ci soit appelé à jouer un rôle plus important dans l'avenir. Pour lui, une augmentation du nombre de membres permanents serait bénéfique, particulièrement en cas de conflit touchant aux accords de Locarno. Dans une telle situation, où cinq ou six nations signataires seraient impliquées, les quelques membres du Conseil restants seraient accablés d'une tâche

²³ Discours de Stresemann, 2 mars 1926, Referat Völkerbund, Deutschland 13, AA. « Nous sommes très loin de nous opposer à des modifications au Conseil qui pourraient résulter des besoins naturels et du développement normal de la Société des Nations. Notre position est adressée de façon générale et non pas, ce que je tiens spécialement à souligner, contre certains pays en particulier. »

²⁴ Télégramme de Margerie à Paris, 4 février 1926, Série Y : Internationale 1918-1940, vol. 490, QO; Télégramme de Margerie à Paris, 9 février 1926, *loc. cit.*

²⁵ Entretien avec Berthelot relaté dans le télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 13 février 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 8, AA.

²⁶ Télégrammes de Sthamer à Auswärtiges Amt, 15 et 24 février 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 8, AA; Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 17 février 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 8, AA; Discours de Briand tiré du télégramme de Rieth à Auswärtiges Amt, 23 février 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 8, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 352.

trop lourde de conciliation, ce qu'un élargissement du Conseil permettrait d'éviter.²⁷ Il affirme même que « Si on l'élargit, je n'en ai pas besoin de vous dire que je verrais avec un très vif plaisir une grande nation comme la Pologne y prendre place. Je serais toujours porté à conclure ainsi, même si je représentais les intérêts de l'Allemagne. »²⁸ À l'aube de l'assemblée extraordinaire du 8 mars, les positions française et allemande se trouvent encore en opposition sur les circonstances entourant l'entrée de l'Allemagne au Conseil, et non pas sur l'attribution en tant que telle d'un siège permanent, qui est acquis depuis Locarno et qui constitue une reconnaissance du statut de grande puissance de l'Allemagne au sein de l'Europe.

Deux jours avant le début des travaux de la SDN, le gouvernement de Briand est renversé à la Chambre, toujours en raison des problèmes financiers français. Le Cabinet, dans une situation précaire depuis sa formation en décembre, tombe devant une coalition négative de socialistes et de députés de la droite. Rien de très surprenant, puisque la gauche appuyait la politique étrangère de Briand mais s'opposait aux projet du Ministre des Finances Paul Doumer, qui voulait réaliser des économies en haussant les impôts, alors que la droite votait inversement.²⁹ Malgré la chute de son gouvernement, Briand est chargé d'en former un nouveau par le Président Doumergue. Cette situation particulière fait que Briand va rater les premières séances des travaux de l'assemblée extraordinaire de la SDN, puisqu'il ne veut pas engager la France dans quoi que ce soit avant d'avoir formé son nouveau gouvernement.³⁰ Toutefois, il se rend quand même à Genève le 7 mars pour assister à une rencontre entre les puissances de Locarno, organisée afin de tenter de dénouer l'impasse sur l'élargissement du Conseil. On y retrouve les mêmes politiciens qui étaient là à Locarno : Briand, Chamberlain, Luther, Scialoja, Stresemann et

²⁷ Discours de Briand tiré du télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 3 mars 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 8, AA.

²⁸ Discours de Briand tiré du télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 3 mars 1926, *loc. cit.*

²⁹ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 505.

³⁰ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 6 mars 1926, Referat Völkerbund, Frankreich 2, AA; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 505-507.

Vandervelde. Au cours de la discussion, les Allemands et les Alliés maintiennent leur position. Pour les Alliés, il n'a jamais été question à Locarno que l'entrée de l'Allemagne se fasse dans les conditions qui prévalaient à ce moment, ce qui laisse la porte ouverte à d'autres candidatures pour le Conseil et empêche l'Allemagne de pouvoir taxer les Alliés de déloyauté et de trahison.³¹ Dès lors, la France peut sans problème favoriser la nomination de la Pologne au Conseil, tout comme l'Angleterre peut faire de même avec l'Espagne. Briand attire aussi l'attention sur le fait que l'Allemagne souhaite porter la question des minorités à l'ordre du jour de la SDN, ce qui rend d'autant plus pertinente la présence de la Pologne au Conseil.³² À l'opposé, Luther et Stresemann refusent d'accepter que le Conseil soit modifié au moment même où l'Allemagne y entre, mais laissent entendre qu'ils seraient prêts, une fois l'adhésion et le siège permanent assurés, à faire partie d'un comité dont la tâche serait d'examiner la question de l'élargissement du Conseil.³³ En réplique à Briand, Stresemann affirme que si une question intéressant la Pologne est soulevée à la SDN, celle-ci aurait le droit et la possibilité d'être présente au moment des discussions, ce qui implique donc que la Pologne n'est pas obligée d'être au Conseil pour pouvoir y défendre ses intérêts.³⁴ Au terme de cette rencontre entre ministres, qui cadre parfaitement dans la stratégie de Briand et de Stresemann de privilégier la discussion pour résoudre les problèmes (qui a porté fruit à Locarno), aucun compromis n'est atteint à ce moment, mais les ministres ne renoncent pas à s'entendre à ce sujet ultérieurement. On peut toutefois constater que malgré leur volonté commune de s'entendre et de s'entraider autant que possible, il subsiste tout de même certains désaccords persistants qu'on doit toujours garder en vue : la question de la Pologne pour l'Allemagne et celle de l'URSS pour les Alliés en sont deux exemples probants.

³¹ Notes tirées de la réunion des puissances de Locarno, 7 mars 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 121, QO; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 81; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 353.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

L'assemblée extraordinaire s'ouvre comme prévu le 8 mars, en l'absence de Briand, retenu en France par la formation de son Cabinet. Il faut attendre jusqu'au 12 pour qu'il soit de retour.³⁵ Dès le début des travaux, la question de l'entrée de l'Allemagne est facilement résolue : le 11 mars, le comité d'admission de l'assemblée, recommande à l'unanimité que la candidature allemande soit acceptée puisque celle-ci répond à tous les critères de la SDN.³⁶ En ce qui concerne l'élargissement du Conseil, l'impasse perdure et les propositions de compromis se succèdent. Le 9 mars, Chamberlain propose que l'Espagne obtienne un siège permanent et la Pologne un non-permanent: Stresemann rejette la proposition, incompatible avec les intérêts allemands.³⁷ Deux jours plus tard, la France présente un plan où seuls l'Allemagne et la Pologne (comme membre non-permanent) entreraient au Conseil: les Allemands refusent à nouveau, en raison de la volonté alliée de balancer l'entrée de l'Allemagne avec la création d'un autre siège.³⁸ Alors que la pression sur l'Allemagne augmente, la Suède, membre non-permanent au Conseil, prend l'initiative. Le 14 mars, le délégué Osten Unden, constatant que Briand préfère ajourner l'entrée de l'Allemagne plutôt que de renoncer à la promesse faite aux Polonais, se déclare prêt à céder son siège à la Pologne.³⁹ L'Allemagne considère cette proposition avec intérêt, mais préférerait que ce soit la Tchécoslovaquie ou la Belgique qui laisse sa place. Luther imagine donc un double échange de sièges qui permettrait à la Pologne d'obtenir un siège sans changer le rapport de forces au Conseil: la Suède et la Tchécoslovaquie céderaient leurs sièges à la Pologne et à un pays neutre, probablement la Hollande. À ce moment, un

³⁵ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 506-507.

³⁶ Rapport de l'assemblée extraordinaire de la Société des Nations, 11 mars 1926, Referat Völkerbund, Deutschland 13, AA.

³⁷ Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 82.

³⁸ Télégramme de Luther à Auswärtiges Amt, 13 mars 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 9, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 82; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 353.

³⁹ Télégramme de Luther à Auswärtiges Amt, 14 mars 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 9, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 83.

compromis semble à portée de main.⁴⁰ Toutefois, en tant que membre non-permanent, le Brésil déclare qu'il va utiliser son droit de veto contre l'admission de l'Allemagne à moins qu'un siège permanent ne lui soit octroyé.⁴¹ À ce sujet, le délégué brésilien affirme même que : « C'est à l'œuvre de Locarno de se plier aux cadres de la SDN et non à la SDN à se subordonner à la constitution de Locarno. »⁴²

Devant l'impasse qui persiste, l'admission de l'Allemagne est reportée d'un commun accord à la session de septembre et une commission d'étude est mise sur pied pour régler la question de l'élargissement du Conseil.⁴³ Afin de minimiser l'impact de l'échec de l'admission allemande, Briand affirme que « L'Assemblée regrette que les difficultés rencontrées jusqu'à présent n'aient pas permis d'atteindre le but pour lequel elle avait été convoquée et exprime le vœu que ces difficultés soient aplanies d'ici la session ordinaire de septembre 1926 afin de rendre possible, à cette époque, l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. »⁴⁴ De plus, les délégués allemands, belges, britanniques, français et italiens se déclarent d'accord sur la nécessité de sauvegarder le pacte de sécurité : le demande d'admission allemande ne sera donc pas retirée et les cinq pays affirment leur volonté de continuer la politique inaugurée à Locarno malgré l'échec qui vient de se produire. Pour en éviter la répétition, ils vont tout faire pour s'assurer que l'Allemagne vienne les rejoindre sans problème à la session de septembre.⁴⁵

⁴⁰ Télégramme de Kempner à Auswärtiges Amt, 15 mars 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 9, AA; Télégramme de Stresemann à Auswärtiges Amt, 16 mars 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 9, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 83-84; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 353-354.

⁴¹ Télégramme du Comte Bertrand Clauzel [Chef du Service français de la Société des Nations au Quai d'Orsay] à Paris, 17 mars 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 54, QO; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 84; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 354.

⁴² Gérard Unger, *op. cit.*, p. 507.

⁴³ Télégrammes de Clauzel à Paris, 17 mars 1926, Série SDN, Sous-série 1B, vol. 54, QO; Résolution du Conseil de la SDN, 17 mars 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 122, QO; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 84; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 354.

⁴⁴ Vœu proposé par la délégation française, 17 mars 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 122, QO.

⁴⁵ Télégramme de Clauzel à Paris, 17 mars 1926, *loc. cit.*, Communiqué des représentants des puissances signataires du pacte de Locarno, 17 mars 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 9, AA.

L'échec de l'admission allemande représente bien sûr une situation regrettable, tant pour les Alliés que les Allemands, mais la façon dont a été gérée la crise nous permet d'apprécier à nouveau la relation privilégiée qui s'est établie entre les politiciens de Locarno, Briand et Stresemann en tête. Une fois le veto brésilien confirmé, l'idée d'un report de l'admission a été rapidement acceptée après concertation entre Briand, Chamberlain, Stresemann et Luther. Par la suite, c'est à Briand qu'est revenue la tâche d'expliquer à l'Assemblée que l'admission était repoussée, tout en présentant ses excuses à la délégation allemande. Après le communiqué conjoint des puissances de Locarno, Stresemann a pris la parole devant la presse étrangère pour exprimer la confiance de l'Allemagne en un règlement futur et pour nier toute détérioration des relations franco-allemandes suite à l'échec présent.⁴⁶ Maintenant que la question de la SDN est mise de côté pour six mois, à l'exception de l'élargissement du Conseil, les deux ministres vont pouvoir se concentrer sur d'autres problèmes : la politique intérieure et l'URSS.

3.2 La mise à l'épreuve du concert de Locarno

Malgré le report de l'entrée de l'Allemagne à la SDN, la relation de confiance entre Stresemann et Briand n'est pas atteinte : bien au contraire, les ministres font tout en leur possible pour minimiser les impacts négatifs de cet échec. La commission d'étude sur l'élargissement du Conseil, inspirée entre autres par une suggestion de Stresemann, doit se réunir en mai pour régler le problème des sièges permanents qui persiste depuis la fondation de l'organisation, afin de s'assurer que l'Allemagne puisse sans problème être admise à Genève en septembre. Avant cela, toutefois, les négociations pour un traité germano-soviétique vont revenir au premier plan de la politique européenne et les problèmes d'instabilité gouvernementale vont continuer d'accabler les deux ministres, mais plus particulièrement Briand.

⁴⁶ Discours de Stresemann à la presse étrangère, 17 mars 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 9, AA.

Depuis les discours de MacDonald et de Herriot à la Ve Assemblée générale de la SDN, la possibilité de voir l'Allemagne faire son entrée à Genève inquiète l'URSS, qui craint de voir son allié de Rapallo se joindre à un groupement anti-soviétique. À cet effet, des négociations pour un pacte germano-soviétique se déroulent par intermittence, en fonction des développements de la politique extérieure de Stresemann avec l'Ouest : le ministre sait que les Soviétiques sont défavorables à Locarno, mais qu'ils veulent obtenir des assurances de la part des Allemands.⁴⁷ Au moment où la session extraordinaire de la SDN se déroule en mars, les termes d'un traité avec l'URSS sont en train d'être finalisés, et Stresemann souhaite que la conclusion de celui-ci suive l'arrivée de l'Allemagne à Genève. Or, en raison de l'échec des travaux de mars, la situation de Stresemann est délicate : s'il va de l'avant et signe le pacte, ce geste sera perçu comme étant une réaction à l'échec de la SDN et pourrait avoir des conséquences négatives sur le climat politique.⁴⁸ Pour éviter toute désagréable surprise à ses partenaires de Locarno, Stresemann informe ses homologues des négociations qui se déroulent avec les Soviétiques. Pour Briand, la signature d'un accord germano-soviétique n'est évidemment pas une situation souhaitable et confortable pour la France, particulièrement en raison du contexte : la proximité avec l'échec de la SDN et les discussions au Sénat sur Locarno font en sorte que Briand se trouve en position précaire. Selon lui, un accord de ce type serait beaucoup plus facile à accepter si l'URSS se trouvait elle aussi à la SDN.⁴⁹ Du côté allemand, on affirme qu'un éventuel accord avec les Soviétiques ne constitue pas un danger pour la Société des Nations, ni une réaction face à l'échec de mars. À cet effet, Stresemann rappelle qu'au même titre que les accords de Locarno ne sont pas dirigés

⁴⁷ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 354.

⁴⁸ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 7 avril 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 8, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 356.

⁴⁹ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 9 avril 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 8, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 356.

contre qui que ce soit, la conclusion d'un pacte avec l'URSS ne doit pas être considérée comme étant pointée contre la SDN.⁵⁰

Même s'il avait averti ses homologues, le Traité de Berlin, signé le 24 avril par l'Allemagne et l'URSS, crée des remous en France et en Grande-Bretagne. Pour les Allemands, ce traité d'amitié se veut un moyen de rassurer les Soviétiques face à la politique de Locarno et de réitérer les engagements déjà pris à Rapallo : les signataires s'assurent de la neutralité de l'autre advenant qu'un d'eux soit attaqué sans provocation préalable. De plus, les deux pays s'engagent à ne pas joindre une coalition qui imposerait un boycott économique ou financier à l'égard de l'autre. Enfin, l'Allemagne promet à l'URSS de ne pas participer à d'éventuelles sanctions imposées à son égard par l'article 16 du Pacte de la SDN, mais réaffirme sa conviction que son entrée à la Société des Nations ne nuira pas à leurs relations.⁵¹ En France, les politiciens sont déçus du traité de Berlin et craignent l'impact négatif qu'il pourrait avoir dans l'opinion publique. Alors que Briand le considère désagréable et de nature à nuire à sa situation précaire au gouvernement, la presse française affirme que les Allemands, par ce traité, souhaitent l'échec de la politique de Locarno et de la SDN.⁵² Du côté britannique, le traité est vu comme inadéquat et on craint qu'il influence de façon négative le cours de la politique de Locarno.⁵³ Pour rassurer ses homologues, Stresemann présente le traité de Berlin comme la continuité de l'amitié traditionnelle germano-soviétique et un complément au pacte rhénan : par ses alliances tant à l'Ouest qu'à l'Est et en raison de sa situation géographique,

⁵⁰ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 11 avril 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 8, AA; Discours de Stresemann rapporté dans le télégramme de Margerie à Paris, 19 avril 1926, Série Y : Internationale 1918-1940, vol. 490, QO; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 356.

⁵¹ Stresemann à Krestinski, 24 avril 1926, Referat Völkerbund, Artikel 16 2, AA; Heinrich A. Winkler, *loc. cit.*, p. 394; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 355-357.

⁵² Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 24 avril 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 10, AA; Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 1^{er} mai 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 8, AA; Note tirée d'un entretien avec Hesnard, Gaus à Stresemann, 3 mai 1926, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 351, AA.

⁵³ Télégramme de Sthamer à Auswärtiges Amt, 28 avril 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 10, AA.

l'Allemagne se considère comme le pont qui relie les deux Europes afin d'étendre le système d'accords pacifiques à la grandeur du continent.⁵⁴ Par ce traité, Stresemann cherche à satisfaire les demandes soviétiques, mais d'une façon qui ne soit pas nuisible à la détente avec les Occidentaux qui constitue sa priorité, ce qui explique sa volonté d'informer ses homologues de l'état des négociations en cours et de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher que l'accord soit vu comme étant causé par le contexte de l'échec de l'entrée à la Société des Nations. Par cette stratégie allemande entre l'ouest et l'est, on peut voir une mise en application de l'idée de Stresemann, esquissée en septembre 1924, « que l'on nage plus facilement avec deux bras qu'avec un seul. »⁵⁵

Les politiciens européens ont toutefois une chance de faire oublier le fiasco de mars alors que la Commission d'étude sur l'élargissement du Conseil de la SDN se réunit du 10 au 17 mai. Le représentant allemand, l'ambassadeur à Paris Leopold von Hoesch, reçoit des directives claires de la part de l'*Auswärtiges Amt* : il doit tout faire pour éviter que la Pologne reçoive un siège permanent au Conseil. En fait, outre l'Allemagne, aucun pays ne devrait obtenir un tel privilège, et le principe d'unanimité doit être maintenu. En résumé, il doit y avoir le moins de changements possible au sein du Conseil.⁵⁶ Dès le début des discussions, un consensus se dessine quant au maintien du nombre de sièges permanents au Conseil, à l'exception de celui accordé à l'Allemagne. Toutefois, lorsque l'Espagne réitère sa demande pour un tel siège, les délégués décident de reporter toute décision à ce sujet à une séance ultérieure de travaux.⁵⁷ Ainsi, la question des sièges non-permanents devient le point de mire des discussions. Le 11 mai, le délégué anglais, Lord Robert Cecil, propose un plan pour

⁵⁴ Discours de Stresemann, 1^{er} mai 1926, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 37, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 357; Carole Fink, *loc. cit.*, p. 144.

⁵⁵ Stresemann sur l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations, septembre 1924, *loc. cit.*

⁵⁶ Instructions données au représentant allemand à la Commission sur le Conseil, sans auteur, 28 avril 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 10, AA.

⁵⁷ Comptes-rendus du Comité pour la composition du Conseil, 10-12-14 mai 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol 123, QO; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 87.

faire passer le nombre de membres non-permanents au Conseil de six à neuf. Pour assurer une rotation, des élections auraient lieu chaque année pour renouveler trois de ces sièges, les mandats étant limités à trois ans.⁵⁸ Une fois le terme du mandat atteint, le titulaire ne serait pas éligible à une nouvelle élection avant trois ans, sauf que l'Assemblée pourrait déclarer, suite à un vote à la majorité des deux tiers, la rééligibilité d'un membre du Conseil.⁵⁹ Au fil des séances, le projet de Cecil reçoit l'adhésion de l'ensemble des délégués, le seul désaccord, concernant le nombre de sièges à ajouter, ayant été laissé en suspens devant l'insistance des délégués suisse et suédois, qui ne voient pas la nécessité d'un nombre si élevé de sièges électifs.⁶⁰ De plus, il est ajouté au rapport final du Comité que parmi les neuf sièges non-permanents, trois devront revenir à des États de l'Amérique latine alors qu'une représentation « adéquate » du continent asiatique, non chiffrée, devra être respectée. Les résultats du Comité n'étant considérés que préliminaires, une deuxième lecture du projet d'élargissement doit avoir lieu au mois de juin.⁶¹ Devant ce résultat, l'Allemagne peut se déclarer satisfaite puisque la question des sièges permanents n'a pas été évoquée, ce qui laisse toujours possible l'entrée au Conseil en septembre sans que d'autres pays n'obtiennent le même privilège.⁶²

Alors que se déroule la Commission d'étude sur le Conseil de la SDN, le gouvernement de Luther est subitement renversé au Reichstag sur la question du drapeau national. En effet, au début du mois, le Cabinet avait décidé, avec l'approbation du Président, de permettre aux bureaux de commerce et aux édifices

⁵⁸ Propositions relatives au nombre et au mode d'élection des Membres non-permanents du Conseil présentées par Lord Cecil, 11 mai 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 123, QO; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 87.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Compte-rendu du Comité pour la composition du Conseil, 17 mai 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 124, QO.

⁶¹ Rapport de la Commission d'étude au Conseil, 17 mai 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 124, QO; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 87.

⁶² Séance du Comité des Affaires Étrangères du Reichstag, 19 mai 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 10, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 87.

consulaires d'arborer le même drapeau que celui de la marine marchande, pour éviter que différents drapeaux soient utilisés dans les bâtiments officiels allemands.⁶³ Or, la marine marchande avait obtenu dans la Constitution le droit de conserver les couleurs impériales tout en y ajoutant les symboles républicains. Cette décision choque les partis de la gauche et ceux-ci déposent une motion de non-confiance contre le gouvernement. Supportée par les communistes, le SPD et le DDP, cette motion est approuvée par 176 voix contre 146, en raison de l'abstention des nationaux-allemands.⁶⁴ Une fois de plus, les politiciens allemands se trouvent devant le même dilemme : grande coalition, gouvernement minoritaire du centre ou bloc bourgeois avec le DNVP. Pour Hindenburg, le gouvernement de droite constitue la meilleure solution, mais les démocrates et les députés du *Zentrum* insistent sur le fait que tout retour du DNVP au Cabinet doit être précédé par une acceptation de la politique extérieure actuelle de l'Allemagne, ce qui prouve l'ampleur du succès obtenu par le ministre des Affaires étrangères.⁶⁵ Pour Stresemann, sa préférence va à une coalition de droite, mais il est conscient qu'une inclusion des nationaux-allemands au Cabinet serait « quite catastrophic for foreign policy. »⁶⁶ Après des tentatives infructueuses de la part du président du DVP Ernst Scholz et du maire centriste de Cologne Konrad Adenauer, c'est finalement Wilhelm Marx qui reprend du service le 17 mai, en conservant l'ancien Cabinet de Luther intact.⁶⁷ À part le changement de chancelier, la situation de Stresemann au gouvernement reste la même et il peut continuer à mener la politique extérieure de l'Allemagne à sa guise.

Tout comme son homologue allemand, Briand est lui aussi confronté à l'instabilité gouvernementale, mais pour des raisons de politique intérieure. En effet, la situation financière précaire de la France, qui se détériore graduellement depuis la

⁶³ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 365; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 175-176.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 365; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 176.

⁶⁶ Stresemann, cité par Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 365.

⁶⁷ Document sans auteur, 18 mai 1926, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 38, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 366-367; Robert P. Grathwol, *op. cit.*, p. 176.

victoire du Cartel des Gauches en mai 1924, a été un facteur déterminant dans la chute des gouvernements précédents de Herriot et de Painlevé. Lorsqu'il forme son nouveau Cabinet en mars, Briand nomme Raoul Péret au poste clé de Ministre des Finances pour tenter de stabiliser le franc.⁶⁸ En avril et en mai, deux accords financiers conclus avec les puissances alliées viennent donner un certain espoir d'améliorer les finances françaises. Tout d'abord, l'ambassadeur à Washington Henry Bérenger s'entend à la fin avril avec le secrétaire d'État au Trésor Andrew Mellon sur la question des dettes de guerre : la France devra rembourser sept milliards aux États-Unis sur une période de 62 ans. Par la suite, le 19 mai, Péret met sur pied avec son homologue britannique Winston Churchill un plan de paiement des dettes à la Grande-Bretagne, inspiré des conversations de 1925 entre Churchill et le ministre de l'époque, Joseph Caillaux.⁶⁹ Malgré ces succès négociés avec les Anglo-Saxons, le franc continue de chuter en mai et en juin et Péret démissionne le 15 juin. Le même jour, Briand obtient la confiance de la Chambre par 309 voix contre 195, mais décide tout de même de remettre la démission du gouvernement au Président Doumergue, afin de pouvoir réunir un Cabinet d'union nationale pour faire face à la crise.⁷⁰ Après une tentative infructueuse de Herriot pour jeter les bases d'un nouveau Cabinet, Briand se retrouve à nouveau Président du Conseil le 24 juin. Suite aux refus successifs de Poincaré et de Paul Doumer de prendre en main le ministère des Finances sans imposer de nouveaux impôts indirects, Briand choisit Joseph Caillaux comme nouveau ministre.⁷¹ Pour l'Allemagne, ce nouveau Cabinet ne soulève pas de craintes majeures, le maintien de la politique extérieure française est assuré par le retour de Briand à la Présidence du Conseil et au Quai d'Orsay et par le soutien apporté au gouvernement par les partis du Cartel des Gauches.⁷²

⁶⁸ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 8, AA; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 507.

⁶⁹ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 508-509; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 435-436.

⁷⁰ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 510

⁷¹ *Ibid.*; Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 24 juin 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 8, AA.

⁷² Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 24 juin 1926, *loc. cit.*

Le troisième ministère de Briand depuis novembre 1925 sera toutefois de courte durée. Le 6 juillet, Caillaux demande à la Chambre les pleins pouvoirs financiers afin de régler une fois pour toutes la crise qui s'aggrave de jour en jour. Malgré l'opposition véhémente qui se lève tant à gauche qu'à droite, la confiance est accordée au gouvernement par une mince majorité de 269 voix contre 247.⁷³ Caillaux présente son plan sur l'utilisation des pleins pouvoirs le 16 juillet : il les sollicite jusqu'au 30 novembre pour baisser les impôts directs, hausser les contributions indirectes et rembourser les prêts contractés à la Banque de France.⁷⁴ Le lendemain, au moment du vote, c'est Herriot, qui a laissé son poste de Président de l'Assemblée au profit de son poste de député, qui mène la charge contre la demande de Caillaux, appuyé par une partie de la gauche et par la droite. La Chambre retire donc sa confiance par 288 voix contre 243 au Cabinet de Briand, qui remet sa démission en faisant clairement savoir à Doumergue qu'il refuse de mettre sur pied une autre combinaison ministérielle. Le Président demande donc à Herriot, en tant que fossoyeur du précédent gouvernement, de former le sien, qui est aussitôt renversé dès sa présentation à la Chambre, le 21 juillet.⁷⁵ Dès lors, Doumergue se tourne vers Poincaré, qui travaille à la formation d'un cabinet d'union nationale pour restaurer la confiance de la population et de l'étranger à l'égard de la France. Conservant les Finances pour lui-même, Poincaré choisit les trois derniers Présidents du Conseil pour faire partie de son gouvernement : Painlevé au ministère de la Guerre, Herriot à l'Instruction publique et Briand conserve son poste au Quai d'Orsay.⁷⁶ Jusqu'à maintenant, et malgré tous les changements de gouvernement causés par la situation financière, la politique extérieure française était demeurée constante et la présence continue de Briand aux Affaires étrangères constituait la meilleure preuve du soutien général accordé à sa politique de collaboration étroite avec l'Allemagne.

⁷³ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 510-511; Zara Steiner, *op. cit.*, p.436-437.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 20 juillet 1926, Büro des Reichsministers, 15-3 2, AA; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 511-512; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 437.

⁷⁶ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 513; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 437.

Toutefois, le retour de Poincaré à la tête du gouvernement est vu avec scepticisme par les Allemands. Pour Stresemann, cela pourrait signifier un changement de la politique extérieure française : « Sollte Poincaré in Paris an die Spitze der französischen Republik treten, so können wir überzeugt sein, dass er jede Gelegenheit benutzen wird, um etwaige Kompromittierungen uns gegenüber in einer Weise auszunutzen, die uns dem Vertrauen in der Welt berauben könnte. »⁷⁷ Dans les discussions qu'il a avec les différents ministres du nouveau Cabinet, Hoesch ne cache pas que le ministère Poincaré soulève des doutes en Allemagne sur la poursuite de relations franco-allemandes cordiales. Toutefois, il retire l'impression qu'en général, les ministres sont favorables à l'entente avec l'Allemagne, la meilleure preuve étant le retour de Briand au Quai d'Orsay malgré les différends qui l'ont déjà opposé à Poincaré.⁷⁸ Du côté britannique, Lord d'Abernon déclare à Stresemann qu'il n'a aucunement confiance en Poincaré et qu'il craint qu'une fois le problème du franc réglé, la situation de Briand pourrait être de plus en plus difficile. Dès lors, les Britanniques et les Allemands se doivent de le soutenir.⁷⁹ Pour nous, le retour de la combinaison Briand-Poincaré au gouvernement doit être vu sous deux angles différents. D'une part, au niveau de la politique intérieure, la présence simultanée des deux politiciens permet de protéger le Cabinet face aux attaques des deux côtés de la Chambre. Avec Briand au Quai d'Orsay, Poincaré peut rassurer la gauche et les politiciens étrangers favorables à Locarno, alors que la présence de Poincaré permet à Briand de se protéger face à l'hostilité déclarée de la droite à son égard.⁸⁰ En politique extérieure, toutefois, la situation est différente. Alors que les gouvernements

⁷⁷ Stresemann à Marx, 22 juillet 1926, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 281, AA. « Si Poincaré devait se retrouver à la tête de la République française, nous pouvons être certains qu'il va tenter de saisir toutes les occasions pour exploiter quelques situations compromettantes contre nous, ce qui pourrait nous priver de la confiance dans le monde. »

⁷⁸ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 6 août 1926, Politische Abteilung II, Frankreich, Politik 2C 2, AA.

⁷⁹ Note tirée d'un entretien entre Stresemann et D'Abernon, 11 août 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 11, AA.

⁸⁰ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 513-514; Edward David Keeton, *op. cit.*, p. 171-172; John Keiger, *loc. cit.*, p. 100-104.

précédents étaient issus du Cartel des Gauches, le nouveau Cabinet est supporté par une majorité plus à droite, sous l'influence de Poincaré, qui joue un rôle important dans l'acquisition du support d'une frange plus conservatrice de la Chambre. Pour Briand, la politique de rapprochement avec l'Allemagne est toujours possible, mais sa marge de manœuvre par rapport aux concessions qu'il peut faire s'est amenuisée.⁸¹

À la suite du report de l'entrée de l'Allemagne dans la SDN, les puissances de Locarno bénéficiaient d'un sursis de six mois pour régler les problèmes qui avaient mené à l'échec de mars. Lors de la Commission d'étude du mois de mai, le plan Cecil pour l'augmentation du nombre de sièges non-permanents a permis de régler provisoirement une partie du problème, mais la question des membres permanents n'a été que repoussée. Les négociations à ce sujet vont reprendre à la veille de la VIIe Assemblée générale de la Société des Nations, qui débute en septembre. Cette fois-ci, Briand pourra participer pleinement aux travaux, la situation du gouvernement français étant maintenant stabilisée depuis l'arrivée de Poincaré. Du côté allemand, la situation du Cabinet Marx demeure certes précaire en l'absence d'une majorité stable, mais rien ne laisse croire à un danger imminent. Au moment de reprendre le combat pour que l'Allemagne fasse son entrée à la SDN, le Traité de Berlin, qui a causé des remous à sa signature en avril, n'est déjà plus d'actualité, et la relation de confiance entre Briand et Stresemann continue à influencer le cours de la politique européenne.

3.3 Le retour de l'Allemagne dans le giron européen

Initialement prévue pour juin, la deuxième réunion de la Commission d'étude sur l'élargissement du Conseil est repoussée à plus tard, afin de laisser plus de temps pour négocier avec l'Espagne et le Brésil, qui exigent un siège permanent. Après l'annonce du retrait brésilien de la SDN le 10 juin, les représentants de

⁸¹ Zara Steiner, *op. cit.*, p. 437; Jonathan Wright & Julian Wright, *loc. cit.*, p. 63-64.

l'Espagne demandent la tenue aussi rapidement que possible de cette seconde lecture des propositions de Lord Cecil, alors que la Pologne souhaite que l'on y apporte des modifications.⁸² C'est finalement du 30 août au 3 septembre que va se tenir la deuxième réunion sur l'élargissement du Conseil, et les discussions vont revenir sur le plan adopté provisoirement en mai.⁸³ La seule modification qui y sera apportée concerne le cas spécial de la session de septembre 1926 : pour cette fois seulement, la question de l'éligibilité à un second mandat sera posée au début du mandat, alors que par la suite, ce sera toujours à la fin du mandat qu'un tel mécanisme sera permis.⁸⁴ À la fin de la réunion, le rapport final de la Commission d'étude recommande d'accepter la demande d'entrée de l'Allemagne, de lui octroyer un siège permanent dès son arrivée à Genève et d'augmenter le nombre de sièges non-permanents de six à neuf. Il est aussi recommandé d'étudier favorablement les propositions faites par le Comité en ce qui concerne la durée des mandats électifs et le mode d'élection. Ces recommandations sont acceptées par le Conseil le 4 septembre.⁸⁵ À ce moment, l'admission de l'Allemagne ne nécessite plus que l'assentiment de l'Assemblée.

Le 5 septembre, c'est au délégué tchécoslovaque Edvard Beneš, président en exercice du Conseil, d'ouvrir officiellement la VIIe Assemblée générale de la SDN. Dans son discours d'ouverture, Benes revient sur les événements importants depuis la dernière assemblée générale, parmi lesquels on retrouve évidemment les accords de Locarno. Anticipant les développements à survenir au sein de l'organisation genevoise, il se réjouit de voir l'Allemagne faire son entrée à Genève, mais déplore le

⁸² Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 88.

⁸³ Télégramme de Hoesch et Aschmann à Auswärtiges Amt, 2 septembre 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 9, AA; Télégramme de Hoesch et Aschmann, 2 septembre 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 11, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 90.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Décision du Conseil de la Société des Nations rapportée dans le télégramme de Aschmann à Auswärtiges Amt, 4 septembre 1926, Referat Völkerbund, Deutschland 14, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 90.

départ possible de deux membres du Conseil, soit l'Espagne et le Brésil.⁸⁶ Trois jours plus tard, soit le 8 septembre, l'Assemblée doit voter sur les trois recommandations faites par la Commission d'étude et adoptées par le Conseil : l'entrée de l'Allemagne, l'octroi d'un siège permanent à celle-ci et la création de trois nouveaux sièges temporaires. Le résultat est sans équivoque, les trois propositions sont entérinées à l'unanimité par l'Assemblée. Une fois que la nouvelle parvient à Berlin, la délégation allemande quitte en direction de Genève.⁸⁷ Pour Stresemann, l'admission de l'Allemagne à la Société des Nations couronne trois années de travail acharné au Reichstag pour défendre sa politique face à une opposition toujours renouvelée de la droite nationaliste et à l'*Auswärtiges Amt* pour la restauration de la puissance allemande, qui devait s'accomplir pacifiquement et en collaboration avec les puissances occidentales. Il s'agit aussi de la satisfaction des demandes faites dans le mémorandum du 29 septembre 1924 : l'Allemagne entre au Conseil avec un siège permanent et sa situation particulière sera prise en compte en ce qui concerne l'application de l'article 16 du Pacte. Pour les Alliés, l'arrivée de l'Allemagne à Genève était si importante qu'ils ont été prêts à sacrifier la participation de deux pays aux travaux de la SDN, l'Espagne et le Brésil, pour satisfaire les Allemands.

Le 10 septembre, la délégation allemande, Stresemann en tête, fait son entrée au Palais de la Réformation de Genève, siège de la Société des Nations. Lorsque le président de l'Assemblée, le délégué yougoslave Momcilo Nintchitch, donne la parole à Stresemann, les délégués de toutes les nations se lèvent d'un trait pour applaudir chaleureusement l'arrivée de l'Allemagne à Genève.⁸⁸ Le ministre allemand débute son discours en rappelant toute l'évolution politique qui s'est produite depuis la fondation de la SDN en 1920 et toutes les difficultés qui ont été

⁸⁶ Discours d'ouverture d'Edvard Benes rapporté dans le télégramme de Aschmann à Auswärtiges Amt, 5 septembre 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 12, AA.

⁸⁷ Télégramme de Laboulaye à Paris, 8 septembre 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 54, QO; Télégramme de Clauzel à Paris, 8 septembre 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 54, QO; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 90.

⁸⁸ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 515-516; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 373.

surmontées : le fait qu'en ce jour, l'Allemagne rejoigne ses anciens adversaires au sein d'une même organisation afin de collaborer pour la paix, revêt une importance historique certaine.⁸⁹ Selon lui, il est impossible que les peuples abandonnent leurs caractéristiques nationales propres, mais cela n'implique pas que les nations puissent seulement régler leurs différends par la guerre. Au contraire, en adhérant à une organisation telle que la Société des Nations, les pays peuvent favoriser une entente internationale qui permette une évolution politique commune.⁹⁰ Dans le cas spécifique de l'Allemagne, Stresemann rappelle que son pays avait déjà commencé à préconiser la coopération pacifique avant même d'adhérer à la SDN et que la majorité du peuple allemand y est favorable. En effet, c'est une initiative allemande qui a mené aux accords de Locarno et aux traités d'arbitrage qui ont accompagné le pacte de sécurité. Il conclut ensuite son discours en évoquant l'importance particulière de la question du désarmement général pour la consolidation de la paix, souhaitant que des progrès importants soient réalisés sur ce sujet, particulièrement important pour les Allemands.⁹¹ Après que le Stresemann eut quitté la tribune, Briand y prend place pour prononcer le discours d'accueil de la SDN à la délégation allemande.

Après les remerciements d'usage à l'Assemblée et quelques pointes adressées aux détracteurs de la SDN, Briand évoque avec enthousiasme l'impact que l'admission de l'Allemagne aura sur les relations entre les deux ex-ennemis:

« Messieurs, la paix – c'est la signification de ce jour – pour l'Allemagne et pour la France, cela veut dire : c'est fini, la série des rencontres douloureuses et sanglantes dont toutes les pages de l'histoire sont tachées dans le passé; c'est fini, la guerre entre nous; c'est fini, les longs voiles de deuil sur des souffrances qui ne s'apaiseront jamais, à la surface de nos pays; plus de

⁸⁹ Discours de Stresemann à la VIIe Assemblée générale de la Société des Nations rapporté dans le journal « L'Europe Nouvelle », 10 septembre 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 12, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 373.

⁹⁰ *Ibid.*, Gérard Unger, *op. cit.*, p. 516.

⁹¹ Discours de Stresemann à la VIIe Assemblée générale de la Société des Nations rapporté dans le journal « L'Europe Nouvelle », 10 septembre 1926, *loc. cit.*; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 373; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 516.

guerres, plus de solutions brutales, violentes, sanglantes, pour régler nos différends qui, certes, n'ont pas disparu. Désormais, c'est le juge qui dira le droit. Comme les individus qui s'en vont régler leurs difficultés devant le magistrat, nous aussi, nous réglerons les nôtres par des procédés pacifiques. Arrière les fusils, les mitrailleuses, les canons! Place à la conciliation, à l'arbitrage, à la paix! »⁹²

Il continue son discours en rappelant l'héroïsme et la vigueur qui ont si souvent caractérisé les nations française et allemande sur le champ de bataille. Selon lui, il s'agit maintenant de transposer ces qualités sur un autre terrain d'action pour obtenir un différent type de succès, soit la résolution pacifique des problèmes qui peuvent opposer deux pays.⁹³ Pour en arriver aux accords de Locarno et à l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations, il a fallu surmonter d'importantes difficultés, et certaines ont même failli compromettre tout le projet en mars. Malgré le succès de l'entreprise, prouvé par la présence à l'Assemblée des délégués allemands, Briand, tout comme Stresemann l'a fait précédemment, ne nie pas qu'il reste encore des obstacles entre la France et l'Allemagne.⁹⁴ Par contre, si les Français et les Allemands se présentent à Genève, sans perdre de vue leurs intérêts divergents mais en étant aussi animés de la volonté de perpétuer l'œuvre de la Société des Nations, le règlement des points de litige n'en sera que facilité.⁹⁵ Briand poursuit son allocution en rappelant l'importance de l'arbitrage et de la paix pour tous les peuples, qui n'ont que trop souffert des guerres précédentes, avant de rappeler à toute l'Assemblée qu'elle vient probablement d'assister à un événement qui occupera une place de choix dans l'histoire, si les peuples poursuivent leur chemin en évitant toute imprudence qui pourrait nuire aux espoirs fondés dans la Société des Nations.⁹⁶

⁹² Discours de Briand à la VIIe Assemblée générale de la Société des Nations rapporté dans le journal « L'Europe Nouvelle », 10 septembre 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 12, AA.

⁹³ *Ibid.*; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 516-517.

⁹⁴ Discours de Briand à la VIIe Assemblée générale de la Société des Nations rapporté dans le journal « L'Europe Nouvelle », 10 septembre 1926, *loc. cit.*; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 516-517.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

Les discours de Stresemann et de Briand, suite à l'admission de l'Allemagne à la SDN, sont empreints d'une volonté de coopération et de conciliation, afin de régler pacifiquement les différends entre les nations. Comme ils le soulignent chacun leur tour, de nombreux obstacles ont dû être surmontés pour arriver d'abord à Locarno, puis à Genève, ce qui donne d'autant plus d'importance aux accomplissements des diplomates européens : pour leur homologue Chamberlain et une partie de la presse britannique, l'arrivée de l'Allemagne à Genève représente le point de départ d'une nouvelle ère en politique européenne et un coup de pouce important pour la consolidation de la paix.⁹⁷ Toutefois, les ministres français et allemand sont pleinement conscients qu'il reste encore d'autres problèmes à régler entre leurs pays. À cet effet, ils vont profiter de leur présence simultanée à l'Assemblée générale de la SDN pour se rencontrer en secret à Thoiry, le 17 septembre 1926.

3.4 L'entretien de Thoiry : le sommet de la détente et le point de non-retour

La rencontre entre Briand et Stresemann, qui se déroule à Thoiry le 17 septembre, semble à première vue être une manifestation spontanée, encouragée par le climat d'euphorie qui règne après l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations. Or, il s'agit plutôt d'un entretien dont la préparation s'est étalée sur plus d'un an, grâce à la diplomatie non-officielle, voire même parallèle, qui s'est établie entre les deux ministres par l'intermédiaire du professeur français Oswald Hesnard. Celui-ci, basé à Berlin, agit à titre d'homme de confiance de Briand et assure un lien direct avec Stresemann.⁹⁸ Avant d'aborder la teneur des conversations de Thoiry, il nous apparaît important d'en présenter la préhistoire, pour mieux saisir l'importance de la discussion et l'impact que ses résultats auront sur les relations franco-allemandes.

⁹⁷ Télégramme de Dufour à Auswärtiges Amt, 9 septembre 1926, Büro des Reichsministers, Völkerbund 18 12, AA; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 420.

⁹⁸ Jacques Bariéty, *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919-1932*, *op. cit.*, p. 437.

À partir de 1924, suite à la Conférence de Londres qui permet l'implantation du Plan Dawes, la stabilité retrouvée du mark allemand permet aux Anglo-Américains d'investir massivement dans l'économie allemande, ce qui favorise la relance de son industrie, restée intacte suite à la Grande Guerre. Cette présence de capitaux (majoritairement américains) en Allemagne contraste avec la situation des puissances alliées, qui, en l'absence d'un accord sur le paiement des dettes de guerre avec les États-Unis, sont privées de l'aide financière américaine.⁹⁹ Dès lors, en 1925, l'Allemagne bénéficie d'une monnaie stable et de capitaux, ce qui lui donne un certain pouvoir économique en Europe : Stresemann ira même jusqu'à dire, en décembre 1925, que l'arme économique est la seule dont l'Allemagne dispose, et qu'il est donc possible d'envisager des solutions économiques à des problèmes politiques.¹⁰⁰ Ce pouvoir économique, Stresemann va tenter de l'utiliser en collaboration avec les Alliés, afin de les aider à stabiliser leur situation financière en retour de concessions politiques à l'Allemagne. Dès le printemps 1925, des discussions s'engagent avec la Belgique sur la possibilité d'une aide financière allemande en échange du retour des cantons de Eupen et de Malmédy, qui sont convoités par les Allemands depuis Versailles. Un tel projet représente un danger pour la France, d'autant plus qu'à cette époque, les négociations pour un pacte de sécurité étaient déjà entamées.¹⁰¹ Au moment où Briand revient au Quai d'Orsay en avril, celui-ci rencontre Oswald Hesnard, qui est convaincu de la nécessité d'un rapprochement franco-allemand et de ses aptitudes pour faciliter cette tâche. À partir de ce moment, Hesnard va devenir un précieux collaborateur pour Briand, qui va le prendre comme interprète à Locarno et en faire son messenger officiel à Berlin, en raison des contacts qu'il noue à l'*Auswärtiges Amt* et avec Stresemann.¹⁰²

⁹⁹ Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 53-54; Stephen A. Schuker, *op. cit.*, p. 385-386.

¹⁰⁰ Discours de Stresemann, 14 décembre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 274, AA; Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 54.

¹⁰¹ Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 54.

¹⁰² *Ibid.*, p. 55.; Jacques Bariéty, *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919-1932*, *op. cit.*, p. 437.

En novembre 1925, des fonctionnaires du Quai d'Orsay, dont Philippe Berthelot, évoquent la possibilité de lier une aide financière allemande en échange d'une évacuation hâtive de la Rhénanie ou d'une réduction des troupes d'occupation. Pour les Français, il s'agit d'obtenir le maximum de concessions financières pour se donner une marge de manœuvre économique, en raison de la crise financière qui afflige toujours la France.¹⁰³ Briand se rallie à une telle idée au début du mois de décembre, et Hesnard visite Stresemann à ce sujet le 17 décembre. À cette occasion, le ministre allemand reconnaît qu'il y a toujours des négociations avec les Belges et qu'une intervention allemande pour aider la situation du franc est nécessaire. Il évoque la possibilité d'une mobilisation des bons de chemin de fer, inclus dans le Plan Dawes, en retour de concessions sur la Rhénanie, la Sarre et Eupen-Malmédy.¹⁰⁴ Au tournant de 1925, il existe donc trois projets parallèles semblables, qui impliquent tous une compensation financière allemande en retour d'importantes concessions politiques : un avec la France, un avec la Belgique et un avec la Pologne. Aussi, depuis Locarno, les ministres Briand et Stresemann cherchent un moment propice pour se rencontrer et discuter en tête à tête des problèmes franco-allemands.¹⁰⁵

La demande d'admission de l'Allemagne à la SDN, envoyée le 8 février, provoque la tenue d'une assemblée extraordinaire en mars, ce qui permet aux ministres d'espérer se rencontrer à Genève. Toutefois, en raison du veto brésilien qui bloque l'entrée de l'Allemagne, la réunion entre ministres est repoussée à une date ultérieure.¹⁰⁶ Au mois de mai, l'idée d'une telle rencontre refait surface, suite à une conversation entre Berthelot et l'ambassadeur Hoesch. Encore une fois, rien ne se

¹⁰³ Jon Jacobson et John T. Walker, *loc. cit.*, p. 164; Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 56-57.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 58.; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 517-518.; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 108.

¹⁰⁶ Note tirée d'un entretien entre Stresemann et Margerie, 4 février 1926, Nachlass Stresemann, Allgemeine Akten, vol. 35, AA; Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 27 février 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 8, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 373; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 108.

concrétise.¹⁰⁷ Avec la crise financière qui s'intensifie en France en juin et juillet, Briand est renversé deux fois en Chambre et Raymond Poincaré reprend du service comme Président du Conseil. Mis au courant des projets de compensations financières allemandes en retour de concessions politiques, Poincaré ne se montre pas hostile à une aide financière allemande, mais refuse toute contrepartie politique à l'Allemagne.¹⁰⁸ Le 19 août, il affirme à Briand que « Le Reich essaie de profiter de difficultés financières provisoires chez des Alliés pour détruire une à une toutes les conditions du traité de paix. Nous ne saurions en aucune façon le tolérer, et je suis décidé à m'y opposer le plus catégoriquement. »¹⁰⁹ Malgré la méfiance de Poincaré envers Stresemann, les deux ministres vont saisir l'occasion qui leur est offerte au moment de l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations en septembre pour se rencontrer. Toutefois, à ce moment, la marge de manœuvre de Briand est réduite par le retour de Poincaré, qui refuse toute compensation politique à l'Allemagne. Le même calcul se fait du côté de Stresemann : il est prêt à se montrer généreux envers Briand pour la stabilisation du franc, mais il reste intransigeant sur l'importance des concessions politiques qu'il devra obtenir en retour. Dès lors, les contraintes de politique intérieure des deux côtés réduisent déjà les possibilités de succès à Thoiry.

Lorsque Stresemann et Briand se rencontrent à Thoiry, dans l'après-midi du 17 septembre, ils ne sont accompagnés que par Hesnard, qui agit comme interprète. Par cette réunion, ils cherchent à s'entendre sur une solution globale aux problèmes qui nuisent à l'amélioration des relations franco-allemandes, préférant cette méthode à l'idée de surmonter les obstacles un à un, à mesure qu'ils se présentent.¹¹⁰ Pour

¹⁰⁷ Télégramme de Hoesch à Auswärtiges Amt, 22 mai 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 8, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 374.

¹⁰⁸ Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 65-66; Jon Jacobson et John T. Walker, *loc. cit.*, p. 169-170; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 519.

¹⁰⁹ Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 66.

¹¹⁰ Entretien de Thoiry, 17 septembre 1926, PAAP 335 : Papiers privés de Aristide Briand, vol. 18, QO; Compte-rendu de l'entretien de Thoiry de Stresemann, 20 septembre 1926, Handakten Direktoren, Gerard Köpke, AA

venir en aide à la France au niveau financier, Stresemann évoque la possibilité d'une mobilisation partielle des obligations de chemin de fer, issues du Plan Dawes, ainsi que le rachat des mines de charbon de la Sarre : par cette transaction, la France obtiendrait 300 millions de marks-or pour les mines et environ 700 millions pour les obligations Dawes.¹¹¹ En retour, l'Allemagne exige des concessions politiques importantes sur quatre points : l'évacuation anticipée de la Rhénanie, le retour du bassin de la Sarre sans le plébiscite prévu pour 1935, la fin de la Commission Interalliée de contrôle militaire et le retour des cantons belges de Eupen et Malmédy.¹¹² En plus des aspects évoqués précédemment, la discussion porte aussi sur le désarmement allemand, en particulier sur les craintes françaises à l'égard du potentiel militaire des troupes paramilitaires qui se trouvent en Allemagne. Stresemann écarte toute menace possible de la part de ces troupes, qui sont méprisées par les militaires, mais reconnaît qu'elles peuvent être gênantes en politique intérieure.¹¹³ Alors qu'il se déclare prêt à offrir une aide financière à la France, Stresemann fait toutefois savoir à Briand qu'il n'a aucune volonté d'améliorer la situation de Poincaré : « Wir beteiligten uns, wenn unser Abkommen durchgeht, an der Stabilisierung des französischen Franc. Das will ich auch gern tun, denn es ist nur in unseren Interesse, dass überall in Europa stabile Verhältnisse herrschen. Aber ich möchte nicht Poincaré stabilisieren. »¹¹⁴ Face à cette remarque, Briand déclare à Stresemann qu'il ne croit pas que Poincaré reste en poste très longtemps. Selon lui, il s'agit seulement d'un Cabinet de transition.¹¹⁵ Une fois l'entretien terminé, les deux

¹¹¹ Compte-rendu de l'entretien de Thoiry de Stresemann, 20 septembre 1926, *loc. cit.*, Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 51-52; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 109; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 424.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Entretien de Thoiry, 17 septembre 1926, *loc. cit.*; Compte-rendu de l'entretien de Thoiry de Stresemann, 20 septembre 1926, *loc. cit.*

¹¹⁴ Compte-rendu de l'entretien de Thoiry de Stresemann, 20 septembre 1926, *loc. cit.* « Nous allons participer, si notre accord est adopté, à la stabilisation du franc français. Je vais le faire volontiers car c'est dans notre intérêt que des conditions stables règnent partout en Europe. Mais je n'aimerais pas stabiliser Poincaré. »

¹¹⁵ *Ibid.*

ministres quittent Thoiry avec un programme qu'ils présenteront à leur gouvernement respectif, avant de mettre en place les études d'experts nécessaires.

Or, les difficultés liées à l'implantation d'un programme d'une telle ampleur surgissent rapidement. Le 21 septembre, le conseiller d'ambassade allemand à Paris Kurt Rieth rapporte que des rumeurs de désaccord au Cabinet face au plan discuté par les ministres circulent dans la capitale française alors que le 24, l'ambassadeur Hoesch affirme que certains hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay semblent sceptiques face à Thoiry.¹¹⁶ Au même moment, un discours de Stresemann prononcé dans une brasserie de Genève, devant la colonie allemande de la ville, va créer une polémique en France. À cette occasion, le ministre affirme que grâce à l'entrée de son pays à la Société des Nations, la question de la responsabilité allemande dans le déclenchement de la guerre se trouve indirectement réglée puisque les accusations fondées à son égard tombent. Il considère aussi que l'Allemagne peut légitimement posséder des colonies et que la présence de troupes d'occupation en Rhénanie est incompatible avec le principe de l'égalité des peuples, auquel l'Allemagne a adhéré lors de son entrée à la SDN.¹¹⁷ À notre avis, ce discours se veut une opération tactique pour attirer le DNVP au gouvernement, maintenant que l'admission de l'Allemagne à la SDN, à laquelle les nationaux-allemands s'opposaient, est réglée. En réaction aux déclarations de Stresemann, la réplique vient de Poincaré. Celui-ci déclare, dans deux discours prononcés à Saint-Germain-en-Laye le 26 septembre et le lendemain à Bar-le-Duc, sa conviction dans la responsabilité intégrale de l'Allemagne dans le déclenchement de la Grande Guerre. Toutefois, il se montre prêt à un rapprochement avec l'Allemagne si celle-ci fait la preuve hors de tout doute de son

¹¹⁶ Télégramme de Rieth à Auswärtiges Amt, 21 septembre 1926, Büro des Reichsministers, 7-1 1, AA; Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 68.

¹¹⁷ Déclarations de Stresemann à la colonie allemande de Genève du 21 septembre, relatées dans le télégramme de Clauzel à Paris, 22 septembre 1926, Série SDN, Sous-Série 1B, vol. 54, QO; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 377-379; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 521-522.

désarmement, tant au niveau matériel que moral.¹¹⁸ De tels échanges de propos, par discours interposés, sont de nature à accroître la méfiance réciproque qui subsiste entre le ministre allemand et le Président du Conseil français et à miner l'atmosphère qui règne dans les relations franco-allemandes. Un autre aspect du plan de Thoiry pose aussi problème : la mobilisation des obligations de chemin de fer allemand sur le marché américain. En effet, pour que l'Allemagne puisse obtenir les fonds nécessaires pour aider financièrement la France, elle doit mettre sur le marché une partie des bons de chemin de fer mis sur pied lors du Plan Dawes. Pour pouvoir les acheter, il faut des capitaux, et les États-Unis sont le seul pays disposant des capitaux nécessaires pour faire fonctionner le plan de Thoiry. Or, les États-Unis ne sont pas disposés à aider financièrement la France, même indirectement, avant que celle-ci ait ratifié les accords Mellon-Bérenger conclus quelques mois auparavant : une fois ce problème réglé, les pourparlers pourraient être possibles.¹¹⁹

Voyant les difficultés liées au plan de Thoiry s'intensifier, la position de Briand au gouvernement devient plus fragile. D'une part, Poincaré reste convaincu que la crise financière française, causée par l'instabilité politique depuis l'élection du Cartel¹²⁰, peut être surmontée sans aucune aide extérieure et rejette toute ingérence étrangère dans les finances de la France. De ce fait, on assiste à un combat entre deux tendances au sein du gouvernement français pour un même objectif : la stabilisation du franc.¹²¹ Ensuite, on reproche à Briand l'ampleur des concessions accordées aux Allemands et qu'en retour, la France n'obtient pas grand-chose. En effet, Hesnard

¹¹⁸ Gérard Unger, *op. cit.*, p. 522.

¹¹⁹ Télégramme de Hans Heinrich Dieckhoff [Conseiller d'ambassade allemand à Washington] à Auswärtiges Amt, 27 septembre 1926, Büro des Reichsministers, 7-1 1, AA; Télégramme de Dieckhoff à Auswärtiges Amt, 5 octobre 1926, Büro des Staatssekretärs, Fab 3, AA; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 425-426; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 379.

¹²⁰ Kenneth Mouré, « Undervaluing the Franc Poincaré », *The Economic History Review*, New Series, vol. 49, No. 1 (février 1996), p. 139.

¹²¹ Rieth à Auswärtiges Amt, 28 septembre 1926, Büro des Staatssekretärs, Fab 3, AA; Rieth à Auswärtiges Amt, 5 octobre 1926, Büro des Staatssekretärs, Fab 4, AA; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 522; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 425.

explique à Stresemann qu'au Cabinet, on considère que la France sacrifie l'important gage de la Rhénanie et la Sarre en retour de la bonne volonté allemande, la transaction envisagée à Thoiry n'impliquant pas directement l'argent allemand. Hesnard ajoute toutefois que l'opinion publique française est rangée derrière Briand et que la position de Poincaré est de plus en plus difficile, laissant présager des surprises possibles lorsque la Chambre reprendra ses travaux.¹²² Devant l'idée répandue en France que les concessions allemandes sont insuffisantes, Stresemann affirme que le plan de Thoiry pourrait aussi causer des difficultés en Allemagne. La mobilisation partielle des obligations de chemin de fer constitue un risque important pour l'économie allemande puisque son succès dépend de la coopération américaine. De plus, pour les Allemands, la fin de l'occupation de la Rhénanie ne constitue pas une si grande concession puisque les accords de Locarno assurent la sécurité française et rendent illégitime la présence de troupes étrangères en sol allemand.¹²³

Avec le relèvement graduel du franc, grâce aux mesures financières adoptées par Poincaré, le schéma élaboré à Thoiry perd de son intérêt pour les Français. Le 22 octobre, Hoesch rapporte à Berlin que pour Briand, l'aide financière allemande prévue n'est pas suffisamment importante pour justifier les concessions politiques françaises. Le ministre français met l'accent sur le caractère informel de la rencontre de Thoiry, ajoutant ensuite qu'il serait possible de trouver d'autres moyens pour l'Allemagne d'aider la France.¹²⁴ Le lendemain, le directeur adjoint aux Affaires politiques du Quai d'Orsay, Jacques Seydoux, relate dans une note officielle l'entretien qu'il a eu la veille avec Hoesch. Selon lui, « M. von Hoesch paraissait très ennuyé de la discordance qu'il y a entre ce que nous savons de Thoiry et le rapport

¹²² Note tirée d'un entretien entre Hesnard et Stresemann, 9 octobre 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 9, AA; Télégramme de Rieth à Auswärtiges Amt, 12 octobre 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 9, AA.

¹²³ Télégramme de Stresemann à Paris, 20 octobre 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 9, AA; Jonathan Wright, *op. cit.*, p. 381; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 110-111.

¹²⁴ Télégramme de Hoesch à Berlin, 22 octobre 1926, Büro des Reichsministers, Frankreich 7 9, AA; Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 69.

qu'en a tiré M. Stresemann. [...]Je crois que ce qui frappe surtout les Allemands, [...] c'est que nous n'avons finalement pas besoin d'eux pour notre relèvement financier. »¹²⁵ Finalement, le 10 novembre, Briand affirme à Hoesch qu'il n'est plus possible pour lui de remplir les promesses qu'il a faites à Thoiry. En raison de la stabilisation financière qui se produit présentement, l'influence de Poincaré au sein du gouvernement est en hausse alors que celle de Briand baisse, à un point tel que la chute du ministre français apparaît possible, puisque la situation financière de la France est présentement plus importante que les relations avec l'Allemagne.¹²⁶ Moins de deux mois après son énoncé, le plan de Thoiry est déjà enterré par Briand.

L'important volte-face de Briand, qui s'était montré favorable à une aide financière allemande depuis au moins décembre 1925, peut bien sûr être motivé par la présence de Poincaré à la tête du gouvernement français, la stabilisation du franc et l'opposition américaine à toute aide financière à la France avant la ratification de l'accord Mellon-Bérenger. Toutefois, grâce à l'historien français Jacques Bariéty, il a été démontré dans les années 1970 que Briand a demandé à Hesnard de faire des retouches sur les notes qu'il avait prises à Thoiry, afin de minimiser son rôle dans l'élaboration de la transaction et dans l'ampleur de celle-ci : il s'agissait simplement d'un tour d'horizon des problèmes franco-allemands.¹²⁷ Dès lors, on peut comprendre pourquoi il existe des disparités entre les comptes-rendus français et allemand. Par exemple, dans la version allemande, Stresemann affirme d'emblée que Briand a pris l'initiative, par le biais de Hesnard, d'offrir à l'Allemagne l'évacuation totale de la Rhénanie et le retour de la Sarre, mais rien de tel n'apparaît dans la version française.¹²⁸ De la même façon, Stresemann exige la disparition de la Commission

¹²⁵ Note de Jacques Seydoux, 23 octobre 1926, PAAP 261 : Papiers privés de Jacques Seydoux, vol. 2, QQ.

¹²⁶ Document sans auteur [Hoesch?] à Auswärtiges Amt, 11 novembre 1926, Wirtschafts-Reparationen, 14 3, AA; Christoph M. Kimmich, *op. cit.*, p. 111; Zara Steiner, *op. cit.*, p. 426.

¹²⁷ Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 69.

¹²⁸ Entretien de Thoiry, 17 septembre 1926, *loc. cit.*; Compte-rendu de l'entretien de Thoiry de Stresemann, 20 septembre 1926, *loc. cit.*; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 520.

Interalliée de contrôle militaire, ce à quoi Briand acquiesce, mais selon Hesnard, Briand est soucieux des manquements allemands au désarmement qui n'ont toujours pas été réglés et se montre prêt à accepter la fin du contrôle militaire dans son état actuel.¹²⁹ Toutefois, il faut aussi souligner que Stresemann peut lui aussi se contredire dans ses déclarations, puisqu'il affirme la nécessité du départ de la CMIC alors même qu'il reconnaît que les troupes paramilitaires allemandes sont gênantes pour lui.¹³⁰

Au niveau de l'historiographie, les historiens ont généralement attribué aux facteurs économiques et politiques un rôle prépondérant dans l'abandon du plan de Thoiry. La remontée de la valeur du franc, provoquée par les politiques adoptées par Poincaré, a rendu la transaction de Thoiry moins attrayante aux yeux des Français. De plus, l'opposition américaine à toute aide financière indirecte à la France, tant que celle-ci n'a pas ratifié l'accord sur les dettes de guerre, laissait planer le doute sur la faisabilité de la transaction économique envisagée.¹³¹ Ayant étudié en détail la préhistoire de Thoiry, les historiens Jacques Bariéty et Jon Jacobson présentent des interprétations différentes qui mettent plus d'emphasis sur les négociations personnelles qui se sont déroulées entre les Français et les Allemands à partir de 1925. Pour Bariéty, comme nous l'avons évoqué précédemment, l'échec de Thoiry s'explique en grande partie par le recul considérable de Briand face à la position qu'il avait adoptée préalablement dans ses négociations avec Stresemann.¹³² Pour Jacobson, l'entretien de Thoiry symbolise à la fois les possibilités ouvertes par la détente franco-allemande et les dangers des rencontres informelles entre ministres. Selon lui, le fait que Briand et Stresemann aient pu discuter en tête à tête d'une

¹²⁹ Entretien de Thoiry, 17 septembre 1926, *loc. cit.*; Compte-rendu de l'entretien de Thoiry de Stresemann, 20 septembre 1926, *loc. cit.*; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 520.

¹³⁰ Entretien de Thoiry, 17 septembre 1926, *loc. cit.*; Compte-rendu de l'entretien de Thoiry de Stresemann, 20 septembre 1926, *loc. cit.*

¹³¹ Eberhard Kolb, *op.cit.*, p. 65; Anthony P. Adamthwaite, *op. cit.*, p. 122; Peter O. Cohrs, *op. cit.*, p. 615; Gérard Unger, *op. cit.*, p. 522.

¹³² Jacques Bariéty, « Finances et relations internationales à propos du " plan Thoiry " », *loc. cit.*, p. 68-69.

solution globale aux problèmes entre la France et l'Allemagne prouve à quel point la relation entre les deux ministres était un facteur de rapprochement.¹³³ Toutefois, en raison du caractère informel de la rencontre, un important malentendu s'est créé sur les concessions que chaque ministre était prêt à faire, malgré une année de négociations préparatoires. Au final, ce qui devait être une tentative de solution globale pour accélérer le rapprochement franco-allemand est plutôt devenu un échec diplomatique, dont l'influence se fera sentir jusqu'à la mort de Stresemann.¹³⁴

Pour notre part, l'échec de l'entretien de Thoiry prend un tout autre sens et occupe une place centrale au sein de l'évolution des relations franco-allemandes. En effet, en demandant à Hesnard de modifier les notes qu'il a prises au moment de la discussion de Thoiry, Briand renonce à la position qu'il a défendue depuis pratiquement un an concernant la possibilité d'une solution globale des problèmes entre la France et l'Allemagne. Le contexte défavorable dans lequel il se trouve, avec le succès de Poincaré et l'opposition intérieure de plus en plus forte face à des concessions d'une telle ampleur, ont sans aucun doute eu une grande influence sur Briand. Toutefois, en agissant de la sorte, il accepte de laisser tomber son homologue allemand en reculant face aux promesses faites à Thoiry et en tentant de lui faire porter la responsabilité de la transaction envisagée. À ce moment, selon nous, la relation privilégiée entre Briand et Stresemann subit un dur coup, et la détente franco-allemande qui s'était mise en place depuis l'initiative allemande de sécurité de février 1925 atteint son point de non-retour. À partir de l'échec de Thoiry, la volonté conjointe de se battre pour faire accepter les concessions et les conséquences d'une politique de collaboration franco-allemande étroite s'amenuise des deux côtés du Rhin. Pour reprendre l'expression de Zara Steiner, la fenêtre d'opportunités qui s'était ouverte au début de 1925 se ferme maintenant à la fin de 1926.

¹³³ Jon Jacobson et John T. Walker, *loc. cit.*, p. 159; Jon Jacobson, « The Conduct of Locarno Diplomacy », *loc. cit.*, p. 69-75.

¹³⁴ Jon Jacobson, « The Conduct of Locarno Diplomacy », *loc. cit.*, p. 75-77.

CONCLUSION

Le parcours archivistique que nous avons accompli dans les institutions politiques et militaires de France et d'Allemagne ainsi que l'analyse de l'imposante historiographie traitant des années 1920 nous ont permis de constater que l'évolution de la situation européenne de l'immédiat après-guerre a contribué à ouvrir des possibilités réelles pour une détente franco-allemande entre 1924 et 1929. De plus, l'étude de la relation personnelle entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays, Aristide Briand pour la France et Gustav Stresemann pour l'Allemagne, s'avère une approche originale pour examiner la façon dont la politique extérieure d'une nation se définit et les nombreuses contraintes, autant intérieures qu'extérieures, qui doivent être prises en considération dans son élaboration. En insistant sur la volonté de collaboration des deux ministres dans une perspective comparative, nous avons pu provoquer une remise en question du courant d'interprétation très répandu en y apportant une nuance importante et en présentant une nouvelle périodisation pour l'étude de notre sujet. Avec l'aide de notre parcours archivistique et historiographique, nous pouvons maintenant confirmer les résultats de notre analyse et les conclusions que nous retirons sur la nature des possibilités d'une détente franco-allemande dans la deuxième moitié des années 1920.

Nous avons d'abord vu que la situation qui régnait en Europe jusqu'en 1923 n'était pas propice à une quelconque entente entre la France et l'Allemagne. En effet, suite au Traité de Versailles, les politiques des deux pays allaient dans des sens différents. D'une part, l'Allemagne vaincue tentait de tout faire pour se soustraire au paiement des réparations qui lui avaient été imposées par le traité de paix. À l'opposé, la France voulait que les clauses de Versailles soient appliquées le plus strictement possible, pour pouvoir compter sur les paiements allemands dans le cadre de la reconstruction de ses infrastructures. En raison de ces deux politiques diamétralement

opposées, les frictions étaient nombreuses, comme en font foi les occupations militaires répétées du territoire allemand par les troupes françaises ou alliées. Au sommet de la crise de la Ruhr, à l'automne 1923, les Américains et les Britanniques, qui s'étaient graduellement retirés du continent européen après la guerre, décident de s'impliquer pour tenter de régler le problème franco-allemand et mettent sur pied le Comité Dawes, qui se réunit pour définir les capacités financières de l'Allemagne et propose un plan de paiement des réparations adapté à celles-ci en avril 1924.

En plus du Plan Dawes, l'arrivée au pouvoir des travaillistes en Angleterre, qui veulent contribuer à l'amélioration des relations franco-allemandes, et du Cartel des Gauches en France, qui rejette la politique de force de Poincaré, permet d'espérer un meilleur climat européen. Nouvellement élu, le Président du Conseil français Édouard Herriot cherche à établir une bonne relation avec son homologue Ramsay MacDonald, afin de favoriser une collaboration qui pourrait mener à l'obtention de la garantie de sécurité britannique, si chère à la France. Toutefois, à la Conférence de Londres, réunie pour définir les modalités d'application du Plan Dawes, MacDonald s'allie aux Américains pour le relèvement de l'Allemagne et pour mettre de la pression sur la France, afin que celle-ci accepte de faire des concessions politiques à l'ex-ennemi, qui est admis à une table de négociations avec les Alliés pour la première fois depuis la guerre. Suite au règlement des réparations, la question de la sécurité européenne prend le dessus, avec le Protocole de Genève et l'engouement pour l'entrée de l'Allemagne à la SDN. Lorsque 1924 se termine, la situation européenne s'est grandement transformée par rapport à l'année précédente, et les possibilités de paix et de stabilisation vont en augmentant.

Au début de 1925, devant un contexte défavorable, causé par la possibilité du report de l'évacuation de Cologne et de la signature d'un pacte défensif entre les Alliés, Stresemann prend une initiative qui va permettre l'ouverture d'une fenêtre d'opportunités dans les relations entre la France et l'Allemagne. En envoyant son

projet de pacte de sécurité à Paris le 9 février 1925, le ministre allemand confirme sa volonté de négocier avec la France pour une amélioration du climat européen. Reçu avec méfiance par Herriot, le mémorandum de février va par la suite être repris par Briand à son arrivée au Quai d'Orsay en avril, et devenir le document à la base du dialogue franco-allemand qui s'institue graduellement. Grâce à l'envoi de notes diplomatiques au courant de l'été, les positions des Alliés et de l'Allemagne se rapprochent suffisamment pour que des négociations directes soient envisageables, malgré l'opposition féroce des nationaux-allemands envers Stresemann et l'élection du maréchal Hindenburg à la Présidence du Reich. Réunis à Locarno après une rencontre de leurs juristes en septembre, les ministres des Affaires étrangères allemand, anglais, belge, français et italien vont s'entendre sur un pacte de sécurité, qui devient par le fait même un symbole fort du rapprochement franco-allemand. C'est à Locarno que la relation entre Briand et Stresemann passe à un niveau supérieur, en raison du respect mutuel qui s'ajoute à la volonté de coopération dont les deux ministres font preuve depuis le début de l'année. La ratification difficile des accords en France et en Allemagne, en raison de l'instabilité gouvernementale, nous permet d'observer la relation de confiance qui s'est établie entre les ministres, puisque Briand et Stresemann tentent autant que possible de collaborer au succès de l'autre ou à tout le moins, de ne pas lui rendre la tâche plus difficile face à l'opposition. À partir de 1925, une amélioration sensible des relations franco-allemandes est maintenant possible, en raison de l'étroite collaboration entre les ministres des Affaires étrangères, qui sont prêts à surmonter les défis et à prendre d'énormes risques face à leur opinion publique pour mener à terme leur politique de détente et de conciliation basée sur la discussion.

L'année 1926 va permettre aux deux ministres de démontrer tout d'abord la solidité de leur relation, en raison des nombreux défis auxquels ils doivent conjointement faire face. Suite à la demande d'admission de l'Allemagne à la SDN en février, une polémique concernant l'élargissement du Conseil va accaparer

l'attention internationale et finalement empêcher l'arrivée de l'Allemagne à Genève en mars. Toutefois, tout au long du processus, le dialogue se poursuit entre les puissances de Locarno, ce qui empêche l'entrée avortée de l'Allemagne de nuire aux relations franco-allemandes et au climat européen. Le Traité de Berlin, signé en avril entre l'Allemagne et l'URSS, et les multiples changements de gouvernement qui se produisent de part et d'autre du Rhin, auraient pu mettre à mal la relation de confiance entre Briand et Stresemann, mais leur volonté commune et leur attachement à la coopération vont leur permettre de maintenir leur position en politique extérieure. Par contre, une première fissure dans leur collaboration va survenir lorsque Raymond Poincaré revient à la tête de la France en juillet 1926. En effet, Poincaré se méfie des Allemands (tout comme Stresemann ne lui fait pas confiance) et sa présence tend à limiter la marge de manœuvre de Briand.

Après l'admission officielle de l'Allemagne à la Société des Nations, les deux ministres profitent de l'occasion pour se rencontrer en secret à Thoiry, le 17 septembre, afin de chercher une solution globale aux différends qui subsistent entre leurs pays. Cette réunion, dont les préparatifs se sont échelonnés sur un an, permet l'établissement d'un plan de transaction : en retour d'une aide financière accordée à la France, l'Allemagne exige l'évacuation hâtive de la Rhénanie, le retour de la Sarre et des cantons belges d'Eupen et de Malmédy ainsi que la fin du contrôle militaire. Toutefois, dans les semaines qui suivent l'entretien de Thoiry, Briand finit par reculer et abandonner le plan, en raison de l'amélioration de la situation du franc et de la forte opposition à laquelle il doit faire face au Cabinet français. Il en résulte donc un échec de la transaction mais surtout, la relation de confiance qui existait entre Briand et Stresemann est sérieusement compromise et les possibilités d'accords négociés entre la France et l'Allemagne, qui s'étaient ouvertes suite au mémorandum de février, sont maintenant terminées.

L'analyse des possibilités d'une détente franco-allemande, par le biais des sources d'archives et de l'historiographie, nous permet d'en arriver à la conclusion suivante. À partir de 1924, l'amélioration graduelle du climat européen va permettre, suite à l'envoi du mémorandum de février et à l'arrivée de Briand au Quai d'Orsay, l'ouverture d'une fenêtre d'opportunités entre la France et l'Allemagne, basée sur la relation privilégiée et l'étroite collaboration entre les ministres Briand et Stresemann, jusqu'à ce que l'échec de l'entretien de Thoiry ne vienne briser cette dynamique particulière à l'automne 1926. On peut affirmer que les possibilités d'une telle détente n'existaient pas avant 1924, et seront moins présentes entre 1926 et 1929. Après Thoiry, les relations franco-allemandes vont certes demeurer bonnes, mais ne permettront pas la conclusion d'autres accords d'une importance analogue à ceux de Locarno. Du côté français, la crainte sécuritaire va continuer de hanter les politiciens, qui vont délaissier graduellement la sécurité collective de la SDN pour se concentrer sur la construction de la Ligne Maginot, symbole par excellence d'une stratégie militaire défensive. Dans le même ordre d'idées, Briand va tenter de ramener la garantie américaine perdue après Versailles en proposant aux États-Unis, en avril 1927, un pacte où les deux nations renonceraient à se faire la guerre. De cette proposition, il en résultera un pacte multilatéral, signé en grande pompe à Paris le 27 août 1928, dont la valeur sera plus symbolique qu'autre chose. Du côté allemand, les « répercussions » qu'espérait Stresemann suite aux accords de Locarno ne se concrétiseront jamais, ce qui lui rend la tâche particulièrement ardue face à l'opposition nationaliste. De façon générale, la volonté commune de collaboration et la compréhension mutuelle qui animaient leurs relations entre 1925 et 1926 n'existe plus, ou n'est plus assez forte pour leur permettre de surmonter les nombreux défis que leur réserve la politique intérieure. Les accords les plus significatifs qui seront signés pendant cette période arriveront trop tard, soit le plan Young et l'évacuation de la Rhénanie négociés en 1929, quelques mois avant le décès de Stresemann. Celui-ci exprimera sa déception face aux développements survenus depuis Locarno à deux reprises au printemps 1929. En mars, il affirme à Lord d'Abernon « qu'après avoir

attendu de Locarno plus que ne disait la simple formule du traité, je vois à présent que je me suis trompé sur les intentions de mes partenaires.»¹ Un mois plus tard, il déclare : « It is five years since we signed Locarno. If you had given me one concession, I could have carried my people. I could still do it today, but you have given me nothing, and the trifling concessions which you have made have always come too late. »² Avec le décès de Stresemann et le krach boursier, survenus à trois semaines d'intervalle en octobre 1929, les possibilités entre la France et l'Allemagne sont définitivement enterrées.

Un des objectifs de ce présent travail était de proposer une interprétation alternative au courant d'analyse le plus répandu sur les années 1920, qui établit la périodisation 1924-1929 comme étant les années où de réelles possibilités de détente existaient entre la France et l'Allemagne. Avec notre analyse de l'évolution des relations franco-allemandes, basée sur l'étroite collaboration entre les ministres Briand et Stresemann qui s'établit au printemps 1925 et qui permet des avancées importantes jusqu'à l'automne 1926, nous croyons avoir réussi à apporter une nuance intéressante qui donne une perspective différente de l'histoire des années 1920. Les relations franco-allemandes, entre 1924 et 1929, permettaient certes la conclusion d'accords et le règlement pacifique des problèmes entre les deux pays. Toutefois, il faut considérer que les possibilités offertes aux politiciens n'étaient pas les mêmes avant l'échec de Thoiry qu'après celui-ci. Ce faisant, nous pensons que les historiens ont tendance à sous-estimer l'importance de cet événement, qui constitue pour nous un point tournant des relations franco-allemandes, car c'est à ce moment que la relation privilégiée entre Briand et Stresemann se brise, mettant ainsi fin à une période d'une vingtaine de mois, où les possibilités de règlements et de collaboration pacifique étaient les meilleures des années 1920, voire même de l'entre-deux-guerres.

¹ Gustav Stresemann, cité par Gérard Unger, *op. cit.*, p. 556.

² Gustav Stresemann, cité par Manfred J. Enssle, *loc. cit.*, p. 944.

APPENDICE A¹

Mémoire

En considérant les différentes possibilités qui se présentent actuellement en faveur d'un règlement de la question de la sécurité, on pourrait s'inspirer d'une idée analogue à celle qui a fait l'objet de la proposition formulée, en décembre 1922, par monsieur Cuno, chancelier du Reich à cette époque. L'Allemagne pourrait par exemple donner son adhésion à un pacte par lequel les puissances intéressées au Rhin, notamment l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Allemagne, s'engageraient solennellement et devant le gouvernement des États-Unis, à ne pas se faire la guerre pendant une longue période, dont la durée serait à préciser. Avec un tel pacte pourrait se combiner un traité d'arbitrage étendu entre l'Allemagne et la France, analogue à ceux qui ont été conclus entre diverses puissances européennes. L'Allemagne est disposée à conclure avec toutes les autres puissances de pareils traités d'arbitrage, qui garantiraient un règlement pacifique des conflits juridiques et politiques.

L'Allemagne pourrait en outre accepter un pacte qui garantirait formellement le *statu quo* territorial actuel sur le Rhin. Un tel pacte pourrait par exemple stipuler que les États intéressés au Rhin s'engagent réciproquement à respecter les frontières actuellement établies en cette région, qu'ils garantissent conjointement et séparément l'observation de cet engagement et qu'ils considéreront enfin tout acte contraire à cet engagement comme une affaire les concernant collectivement et individuellement. Dans le même sens les États contractants pourraient garantir dans ce pacte l'exécution

¹ Traduction du mémorandum du gouvernement allemand au gouvernement français, 9 février 1925, tirée de Gustav Stresemann, *Les papiers de Stresemann. Tome II : Locarno et Genève 1925-1926*, Paris, Plon, 1932, p. 37-38.

de l'obligation visant à la démilitarisation des territoires rhénans, que l'Allemagne a assumée dans les articles 42 et 43 du traité de Versailles. À un tel pacte également pourraient être jointes des conventions d'arbitrage du genre susmentionné, conclues entre l'Allemagne et tous les États qui seraient prêts, eux aussi, à de telles conventions.

Aux exemples ci-dessus d'autres solutions pourront être ajoutées. De même il serait possible de combiner de manière ou d'autre les idées sur lesquelles ont été fondés ces exemples. D'ailleurs on devra examiner s'il ne conviendrait pas de formuler le pacte de sécurité de telle manière qu'il préparerait une convention mondiale comprenant tous les États, dans le genre du « Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux » établi par la Société des Nations; de sorte qu'au cas où une telle convention mondiale serait réalisée, le pacte serait absorbé par elle ou lui serait incorporé.

APPENDICE B¹

Memorandum

Bei Erwägung der verschiedenen Möglichkeiten, die sich gegenwärtig für eine Regelung der Sicherheitsfrage bieten, könnte man von einem ähnlichen Gedanken ausgehen, wie er dem im Dezember 1922 von dem damaligen deutschen Reichskanzler Cuno gemachten Vorschlage zugrunde lag. Deutschland könnte sich z.B. mit einem Pakte einverstand erklären, wodurch sich die am Rhein interessierten Mächte, vor allem England, Frankreich, Italien und Deutschland, feierlich für eine näher zu vereinbarende längere Periode zu treuen Händen der Regierung der Vereinigten Staaten von Amerika verpflichten, keinen Krieg gegeneinander zu führen. Mit einem solchen Pakte könnte ein weitgehender Schiedsvertrag zwischen Deutschland und Frankreich verbunden werden, wie er in den letzten Jahren zwischen verschiedenen europäischen Mächten abgeschlossen worden ist. Zum Abschluß derartiger Schiedsverträge, die eine friedliche Austragung rechtlicher und politischer Konflikte sicherstellen, ist Deutschland auch gegenüber allen anderen Staaten bereit.

Für Deutschland wäre außerdem auch ein Pakt annehmbar, der ausdrücklich den gegenwärtigen Besitzstand am Rhein garantiert. Ein solcher Pakt könnte etwa dahin lauten, daß die am Rhein interessierten Staaten sich gegenseitig verpflichten, die Unversehrtheit des gegenwärtiger Gebietsstandes am Rhein unverbrüchlich zu achten, daß sie ferner, und zwar sowohl gemeinsam als auch jeder Staat für sich (*conjointement et séparément*), die Erfüllung dieser Verpflichtung garantieren, und daß sie endlich jede Handlung, die der Verpflichtung zuwiderläuft, als seine

¹ Memorandum du gouvernement allemand au gouvernement français, 9 février 1925, Politische Abteilung II, Allgemein, Politik 4 Sicherheitsfrage 2, AA.

gemeinsame und eigene Angelegenheit zu sehen werden. Im gleichen Sinne könnten die Vertragsstaaten in diesem Pakte die Erfüllung der Verpflichtungen zur Entmilitarisierung des Rheinlandes garantieren, die Deutschland in den Artikeln 42 und 43 des Vertrages von Versailles übernommen hat. Auch mit einem derartigen Pakt könnten Schiedsabreden der oben bezeichneten Art zwischen Deutschland und allen denjenigen Staaten verbunden werden, die ihrerseits zu solchen Abreden bereit sind.

Den vorstehend angeführten Beispielen werden sich noch andere Lösungsmöglichkeiten anreihen lassen. Auch könnten die diesen Beispielen zugrunde liegenden Gedanken in der einen oder anderen Weise kombiniert werden. Im übrigen wird zu erwägen sein, ob es nicht ratsam ist, den Sicherheitspakt so zu gestalten, daß reine alle Staaten umfassende Weltkonvention nach Art des von Völkerbund aufgestellten « Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux » vorbereitet, um daß er im Falle des Zustandekommens einer solchen Weltkonvention von ihr absorbiert oder in sie hineingearbeitet wird.

APPENDICE C¹

Projet de note collective

La Délégation allemande a bien voulu demander quelques précisions au sujet de l'article 16 du Pacte de la Société des Nations.

Nous n'avons pas qualité pour nous prononcer au nom de la Société, mais nous n'hésitons pas, à la suite des discussions qui ont eu lieu déjà dans l'Assemblée et dans les Commissions de la Société des Nations, et après les explications qui ont été échangées entre nous, à vous dire l'interprétation que, pour notre part, nous donnons à l'article 16.

D'après cette interprétation, les obligations résultant dudit article pour les Membres de la Société doivent être entendues en ce sens que chacun des États Membres de la Société est tenu de collaborer loyalement et efficacement pour faire respecter le Pacte et pour s'opposer à tout acte d'agression, dans une mesure qui ne soit pas hors de proportion avec sa situation militaire, et qui tienne compte de sa position géographique.

¹ Projet de note collective concernant l'article 16 du Pacte de la Société des Nations, 10 octobre 1925, Nachlass Stresemann, Politische Akten, vol. 352, AA.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Sources primaires

Allemagne

Auswärtiges Amt (AA)

Büro des Reichsministers

Büro des Staatssekretärs

Handakten-Direktoren

Nachlass Stresemann

Politische Abteilung II

Referat Völkerbund

Wirtschafts – Reparationen

France

Archives du Quai d'Orsay (QO)

Papiers d'Agent Archives Privées (PAAP)

PAAP 89 : Édouard Herriot

PAAP 217 : René Massigli

PAAP 261 : Jacques Seydoux

PAAP 335 : Aristide Briand

Série SDN

Série Y : Internationale 1918-1940

Série Z : Europe 1918-1940

Sous-Série Allemagne 1918-1929

Sous-Série Grande-Bretagne 1918-1929

Archives Nationales (AN) :

Archives privées (AP)

313AP : Paul Painlevé

470AP : Alexandre Millerand

Série C, Assemblées nationales, Troisième République, XIIe-XVIe Législatures

C14762 : Procès-verbaux de la Commission des Affaires étrangères (1924-1925)

Service Historique de la Défense (SHD):

Série 1K : Papiers privés

1K129 : Maréchal Foch

Série 4N : Conférence des Ambassadeurs au Quai d'Orsay et État-Major de Foch

Série 7N : État-Major de l'Armée

Sources imprimées

STRESEMANN, Gustav, *Les papiers de Stresemann*, Paris, Plon, 1932, 3 volumes.

OUVRAGES SPÉCIALISÉS

- ADAMTHWAITE, Anthony P., *Grandeur and Misery : France's Bid for Power in Europe 1914-1940*, London; New York; Sydney, Arnold, 1995, 276p.
- ALLAIN, Jean-Claude, Pierre GUILLEN, Georges-Henri SOUTOU et al., *Histoire de la diplomatie française. Tome II. De 1815 à nos jours*, Paris, Éditions Perrin, 2007, 639p.
- BAECHLER, Christian, *Gustave Stresemann (1878-1929) : De l'impérialisme à la sécurité collective*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1996, 906p.
- _____, *L'Allemagne de Weimar 1919-1933*, Paris, Fayard, 2007, 484p.
- BARIÉTY, Jacques, *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919-1932*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007, 542p.
- _____, *Les relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale : 10 novembre 1918 au 10 janvier 1925 : de l'exécution à la négociation*, Paris, Édition Pedone, 1977 (*Série internationale*, 8), 797p.
- CASEY, Steven & Jonathan WRIGHT, *Mental Maps in the Era of Two World Wars*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2008, p. 248p.
- CASTELLAN, Georges, *L'Allemagne de Weimar 1918-1933*, Paris, Armand Colin, 1969, 444p.
- COHRS, Patrick O., *The Unfinished Peace after World War I. America, Britain and the Stabilisation of Europe, 1919-1932*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, 693p.
- DOISE, Jean & Maurice VAÏSSE, *Diplomatie et outil militaire. Politique étrangère de la France 1871-1991*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, 752p.
- FISCHER, Conan, *The Ruhr Crisis, 1923-1924*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 312p.
- GRATHWOL, Robert P., *Stresemann and the DNVP. Reconciliation or Revenge in German Foreign Policy*, Lawrence, University Press of Kansas, 1980, 299p.
- JACOBSON, Jon, *Locarno Diplomacy : Germany and the West, 1925-1929*, Princeton, Princeton University Press, 1972, 420p.

- JEANNESSON, Stanislas, *Poincaré, la France et la Ruhr, 1922-1924 : histoire d'une occupation*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998, 432p.
- JOHNSON, Gaynor (ed.), *Locarno Revisited. European Diplomacy 1920-1929*, London and New York, Routledge, 2004, 232p.
- KIMMICH, Christoph M., *Germany and the League of Nations*, Chicago, The University of Chicago Press, 1976, 266p.
- KOLB, Eberhard, *The Weimar Republic*, 2^e édition, London and New York, Routledge, 2004, 288 p.
- KRÜGER, Peter, *Die Aussenpolitik der Republik von Weimar*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1993 [1985], 605p.
- MARKS, Sally, *The Illusion of Peace : International Relations in Europe 1918-1933*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2003, 214p.
- MILZA, Pierre, *Les relations internationales de 1918 à 1939*, Paris, Armand Colin, 2003, 236p.
- MOMMSEN, Hans, *The Rise and Fall of Weimar Democracy*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1996, 604p.
- POIDEVIN, Raymond & Jacques BARIÉTY, *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Paris, Armand Colin, 1977, 373p.
- POHL, Karl Heinrich, *Politiker und Bürger. Gustav Stresemann und seine Zeit*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2002, 311p.
- SCHUKER, Stephen A., *The End of French Predominance in Europe : The Financial Crisis of 1924 and the Adoption of the Dawes Plan*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1976, 444p.
- STEINER, Zara, *The Lights that Failed. European International History 1919-1933*, Oxford, Oxford University Press, 2005, 938p.
- TAYLOR, A. J. P., *The Origins of the Second World War*, New York, Simon & Schuster Paperbacks, 2005, 296p.
- ULRICH-PIER, Raphaële, *René Massigli (1888-1988). Une vie de Diplomate*, Paris, Direction des Archives, Ministère des Affaires étrangères, 2006, 2 Volumes.

- UNGER, Gérard, *Aristide Briand : le ferme conciliateur*, Paris, Fayard, 2005, 658p.
- VAÏSSE, Maurice, *Sécurité d'abord. La politique française en matière de désarmement, 9 décembre 1930 – 17 mai 1934*, Paris, Pédone, 1981, 653p.
- WINKLER, Heinrich A., *Histoire de l'Allemagne, XIX-XXe siècle. Le long chemin vers l'Occident*, trad. O. Demange, Paris, Fayard, 2005 [2000], 1152p.
- WINTZER, Joachim, *Deutschland und der Völkerbund 1918-1926*, Paderborn, Schöningh, 2006, 634p.
- WRIGHT, Jonathan, *Gustav Stresemann. Weimar's Greatest Statesman*, Oxford, Oxford University Press, 2002, 569p.

ARTICLES SPÉCIALISÉS

- BAECHLER, Christian, « La politique de paix de Stresemann : réalisme ou conviction? », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, tome 35, no. 1, 2003, p. 5-17.
- _____, « Stresemann, Locarno et la frontière rhénane en 1925 », in C. Baechler & C. Fink, *L'établissement des frontières en Europe après les deux guerres mondiales*, Berne, Peter Lang, 1996, p. 181-198.
- BARIÉTY, Jacques, « Aristide Briand et la sécurité de la France en Europe, 1919-1932 », in Stephen A. Schuker (ed.), *Deutschland und Frankreich : Von Konflikt zur Aussöhnung*, Munich, 2000, p. 117-134.
- _____, « Finances et relations internationales à propos du « plan Thoiry » », *Relations internationales*, 21, 1980, p.51-70.
- _____, « La place de la France dans la « Westorientierung » de la République de Weimar au cours de sa phase de stabilisation, 1924-1929 », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, 8, 1, 1976, p. 35-50.
- _____, « Le projet d'union européenne d'Aristide Briand », in J. Bérenger & G.-H. Soutou, *L'ordre européen du XVIe au XXe siècle : Actes du colloque de l'institut des recherches sur les civilisations de l'Occident moderne, 15-16 mars 1996*, Mondes contemporains, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne 1998, p. 137-149.

- BARROS, Andrew, « Briand, l'Allemagne et le « pari » de Locarno », in Jacques Bariéty, *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919-1932*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007, p. 160-172.
- COHRS, Patrick O., « The Quest for a New Concert of Europe : British Pursuits of German Rehabilitation and European Stability in the 1920s », in Gaynor Johnson (ed.), *Locarno Revisited. European Diplomacy 1920-1929*, London and New York, Routledge, 2004, p. 33-58.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, « Reconsiderations. The Spirit of Locarno : Illusions of Pactomania », *Foreign Affairs*, 50, 4, July 1972, p. 752-764.
- ENSSLE, Manfred J., « Stresemann's Diplomacy Fifty Years After Locarno : Some recent Perspectives », *The Historical Journal*, vol. 20, no. 4, 1977, p.937-948.
- FINK, Carole, « German Revisionpolitik, 1919-1933 », *Historical Papers*, Vol. 21, no. 1, 1986, p. 134-145.
- FRANK, Robert, « La France et son rapport au monde au XXe siècle », *Politique étrangère*, 3-4, 2000, p. 827-839.
- GRATHWOL, Robert P., « Gustav Stresemann : Reflections on His Foreign Policy », *The Journal of Modern History*, vol. 45, no. 1, 1973, p.52-70.
- GUIEU, Jean-Michel, « Genève, 1926 : capitale de la paix? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, No. 12, automne 2001, p. 1-14.
- HORNE, John, « Demobilizing the Mind : France and the Legacy of the Great War, 1919-1939 », in Vesna Drapac and André Lambelet (eds), *French History and Civilization; Papers from the George Rudé Seminar*, vol. 2 (2009), p. 101-119.
- JACKSON, Peter, « France and the Problems of Security and International Disarmament after the First World War », *The Journal of Strategic Studies*, Vol. 29, No. 2 (April 2006), p. 247-280.
- _____, « Post-War Politics and the Historiography of French Strategy and Diplomacy Before the Second World War », *History Compass*, 4/5, 2006, p. 870-905.
- JACOBSON, Jon, « Is There a New International History of the 1920s? », *The American Historical Review*, Vol. 88, No. 3 (June 1983), p. 617-645.

- _____, « Locarno, Britain and the Security of Europe », in Gaynor Johnson (ed.), *Locarno Revisited. European Diplomacy 1920-1929*, London and New York, Routledge, 2004, p. 11-32.
- _____, « Strategies of French Foreign Policy after World War I », *The Journal of Modern History*, vol. 55, no 1, 1983, p. 78-95.
- _____, « The Conduct of Locarno Diplomacy », *The Review of Politics*, Vol. 34, No. 1, January 1972, p. 67-81.
- JACOBSON, Jon, & John T. WALKER, « The Impulse for a Franco-German Entente: The Origins of the Thoiry Conference, 1926 », *Journal of Contemporary History*, 10, 1975, p. 157-181.
- JARDIN, Pierre, « À l'Est du nouveau? La question des frontières orientales de l'Allemagne à la fin des années vingt », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, tome 38, no. 2, 2006, p. 197-221.
- JORDAN, Nicole, « The Reorientation of French Diplomacy in the Mid-1920s: The Role of Jacques Seydoux », *English Historical Review*, 117, 2002, p. 867-888.
- KEETON, Edward David., « Economics and Politics in Briand's German Policy, 1925-1931 », in C. Fink, I. Hull & M. Knox (eds.), *German Nationalism and the European Responses, 1890-1945*, Norman, University of Oklahoma Press, 1985, p. 157-180.
- KEIGER, John, « Poincaré, Briand and Locarno: Continuity in French Diplomacy in the 1920s », in Gaynor Johnson (ed.), *Locarno Revisited. European Diplomacy 1920-1929*, London and New York, Routledge, 2004, p. 95-107.
- KITCHING, Carolyn, « Locarno and the Irrelevance of Disarmament », in Gaynor Johnson (ed.), *Locarno Revisited. European Diplomacy 1920-1929*, London and New York, Routledge, 2004, p. 161-177.
- KRÜGER, Peter, « La diplomatie allemande et l'ordre international nouveau », in Jacques Bariéty, *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe 1919-1932*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007, p. 175-184.
- MARKS, Sally, « The Misery of Victory: France's Struggle for the Versailles Treaty », *Historical Papers*, Vol. 21, No. 1, 1985, p. 117-133.

- MCDUGALL, Walter A., « Political Economy versus National Sovereignty : French Structures for German Economic Integration after Versailles », *Journal of Modern History*, 51, 1979, p. 4-23.
- POHL, Karl Heinrich, « Gustav Stresemann: New Literature on the Saxon Syndic and Weimar Politician », *Bulletin of the German Historical Institute London*, Vol. XXVI, No. 1, mai 2004, p. 35-62.
- SCHROEDER, Paul W., « The Lights that Failed – and Those Never Lit », *International History Review*, vol. 28, 2006, p. 119-126.
- SOUTOU, Georges-Henri, « Les Occidentaux et l'Allemagne durant l'entre-deux-guerres », in P. Létourneau et G-H. Soutou (dir.), « Le révisionnisme allemand et les puissances occidentales, 1919-1939 », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, tome 38, no. 2, 2006, p. 165-184.
- STEINER, Zara, « The League of Nations and the Quest for Security », in R. Ahmann, A.M. Birke et M. Howard (dir.), *The Quest for Stability. Problems of West European Security, 1918-1957*, Oxford, Oxford University Press, 1993, p. 35-70.